



RAPPORT ANNUEL

D'ACTIVÉS ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

2016 2017



TABLE DES MATIÈRES

- 02 Profil de la Société
- 04 Faits saillants 2016-2017
- 09 Message de la présidente du conseil d'administration
- 11 Message du président-directeur général
- 13 Contexte
- 15 Initiative manufacturière Investissement Québec
- 18 Plan stratégique
- 20 Projet Évolution
- 22 À propos du rapport de développement durable

25 CONTRIBUER À UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET INNOVANTE

- 26 Stimuler la croissance des entreprises dans toutes les régions
- 33 Créer de la richesse au Québec
- 36 Administrer les mandats et les programmes gouvernementaux

43 PLACER LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE AU CŒUR D'UNE SAINTE GESTION

- 44 Dialoguer avec les parties prenantes
- 49 Appliquer les règles de gouvernance
- 61 Optimiser la structure de gestion
- 64 Gérer les risques
- 69 Gérer les ressources humaines
- 73 Réaliser le plan d'action de développement durable

79 RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA SOCIÉTÉ

82 PERFORMANCE FINANCIÈRE

- 83 Rapport de gestion
- 100 États financiers consolidés
- 102 État consolidé des résultats
- 103 État consolidé du résultat global
- 104 État consolidé de la situation financière
- 105 État consolidé de la variation des capitaux propres
- 106 État consolidé des flux de trésorerie
- 107 Notes complémentaires aux états financiers consolidés

166 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 167 Principaux investissements et financements
- 170 Filiales d'Investissement Québec
- 171 Index GRI
- 177 Autres renseignements relatifs aux exigences législatives
- 189 Bureaux d'Investissement Québec

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Photo : Marc Drouin, financement, Hafida Lounis, filiales de sociétés étrangères, et Carole Ton That, créances spéciales



Investissement Québec
accomplit sa mission avec
rigueur et met son expertise
au service de ses clients.

NOTRE VISION

CONTRIBUER À UNE ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE DYNAMIQUE,
INNOVANTE ET OUVERTE SUR LE MONDE.

NOS VALEURS

ESPRIT D'ÉQUIPE



Nos employés sont animés par un esprit d'équipe qui suscite **audace et collaboration**. C'est ce qui conditionne nos relations internes et nos liens avec nos clients et nos partenaires, solidaires dans les succès comme dans les difficultés.

CAPACITÉ D'ADAPTATION



Dans un marché où l'offre des partenaires se transforme et les besoins des entreprises sont en mouvement, notre personnel est outillé pour s'adapter **rapidement** aux changements et accompagner **efficacement** les entrepreneurs dans la réussite de leurs projets.

EXPÉRIENCE CLIENT DISTINCTIVE



Tous nos efforts et nos expertises sont déployés pour que nos clients vivent une expérience **positive et bénéfique** à toutes les étapes de leur relation d'affaires avec nous.

IMPUTABILITÉ



Nous valorisons l'**initiative**, le leadership et l'autonomie de nos employés, mais aussi la responsabilité de chacun dans tous les processus associés à nos relations avec nos clients et partenaires.

NOTRE MISSION

Société d'État, Investissement Québec a pour mission de contribuer au développement économique du Québec, conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

FAITS SAILLANTS 2016-2017

FINANCEMENT TOTAL DE

1,7 MILLIARD
DE DOLLARS

FONDS PROPRES
D'INVESTISSEMENT
QUÉBEC¹

958,3 M\$

FONDS DU
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

606,8 M\$

FONDS
CAPITAL MINES
HYDROCARBURES

161,0 M\$

¹ Y compris les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc.

ACTIVITÉS DES FONDS PROPRES



FINANCEMENT AUTORISÉ²

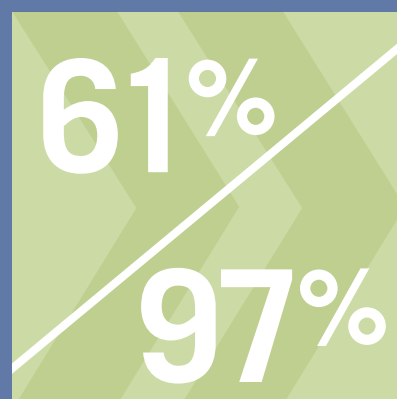
958,3 millions de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de **4,0 milliards** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **7 015 emplois**³

1 246 interventions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et des financements par capitaux propres, pour appuyer **1 049 entreprises** au Québec



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES²

614,3 millions de dollars de recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société, ainsi que **46 771 emplois** soutenus⁴



TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

97% des clients satisfaits des services de financement reçus, dont **61%** très satisfaits

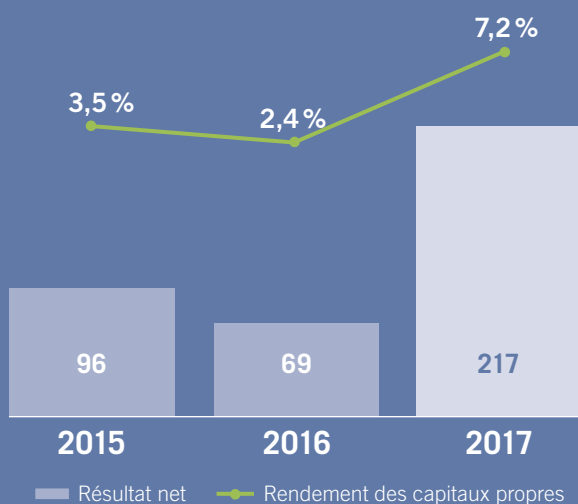
² Y compris les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc.

³ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

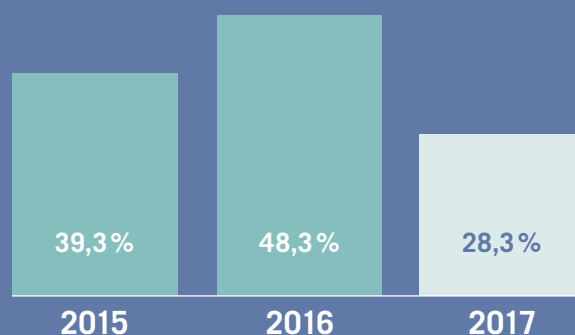
⁴ Charge de travail en années-personnes.

PERFORMANCE FINANCIÈRE DES FONDS PROPRES

RÉSULTAT NET (M\$) ET RENDEMENT DES
CAPITAUX PROPRES, 2015-2017

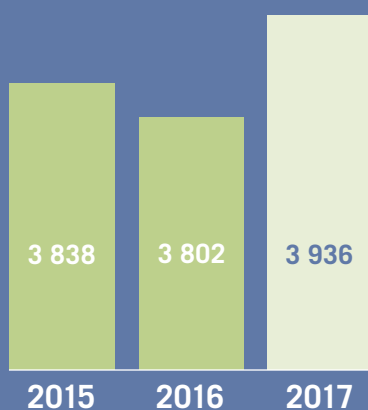


RATIO D'EFFICACITÉ⁽¹⁾, 2015-2017

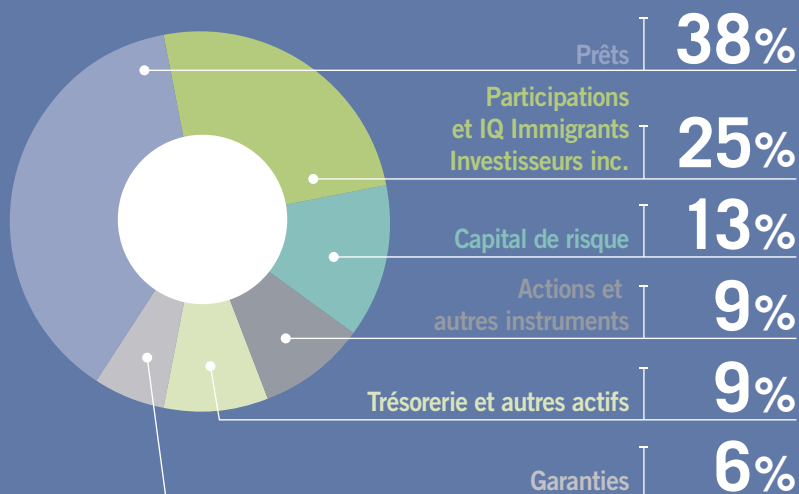


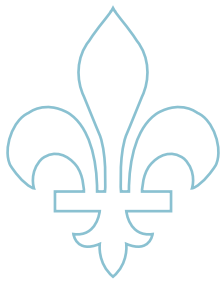
(1) Frais d'administration sur le revenu brut. Une diminution du ratio représente une augmentation de la productivité.

PORTEFEUILLE GLOBAL (M\$),
2015-2017



RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE GLOBAL AU 31 MARS 2017





ACTIVITÉS À TITRE DE MANDATAIRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

606,8
millions
de dollars

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (FDE)

583,8 millions de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de **3,0 milliards** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **7 848 emplois**⁵

23,0 millions de dollars engagés dans la création de deux nouveaux fonds d'investissement

161,0
millions
de dollars

FONDS CAPITAL MINES HYDROCARBURES (CMH)

161,0 millions de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de **619,0 millions** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **232 emplois**⁵

1,5
milliard
de dollars

PROSPECTION D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

65 projets d'investissements étrangers attirés au Québec d'une valeur de **1,5 milliard** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **4 090 emplois**⁵

⁵ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans. Puisqu'un projet peut être financé à la fois par Investissement Québec, le FDE ou le fonds CMH, les valeurs des projets ne peuvent être additionnées ni le nombre d'emplois.

« Je suis convaincue que les changements mis en place cette année sont dans le meilleur intérêt de la Société et qu'ils permettront à celle-ci de poursuivre sa mission et de contribuer à une économie québécoise dynamique, innovante et ouverte sur le monde. »



MESSAĞE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est avec fierté et un sentiment de privilège que j'ai accepté la présidence du conseil d'administration d'Investissement Québec en mai 2016.

L'exercice 2016-2017 a été une année de transition et de transformation avec l'approbation du plan stratégique 2016-2019 d'Investissement Québec, le dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec et l'implantation du projet Évolution. Ces éléments ont jeté les bases d'un mouvement de renouveau pour la Société.

Le Conseil a ainsi procédé à la création d'un comité spécial qui a appuyé la Société dans l'élaboration d'un plan d'optimisation de la performance. Ce comité a pour mandat de formuler des recommandations au Conseil sur l'implantation du plan stratégique, la gouvernance de la Société et l'élaboration du plan d'action en réponse aux recommandations du Vérificateur général du Québec.

Dans le cadre des travaux du comité, le Conseil a renforcé la gouvernance de la Société, approuvé la mise en œuvre du projet Évolution et adopté une nouvelle structure organisationnelle ainsi que de nouvelles politiques et un protocole de fonctionnement visant à encadrer les activités de la Société. Je tiens à saluer les membres du Conseil et du comité spécial pour leur contribution à l'évolution de la Société.

Je remercie également l'équipe de direction et l'ensemble des employés de la Société, qui se sont engagés dans la réalisation des objectifs du plan stratégique tout en redoublant d'efforts pour la mise en œuvre du plan d'action et du projet Évolution.

Je suis convaincue que les changements mis en place cette année sont dans le meilleur intérêt de la Société et qu'ils permettront à celle-ci de poursuivre sa mission et de contribuer à une économie québécoise dynamique, innovante et ouverte sur le monde.

La présidente du conseil d'administration,



Monique F. Leroux

« Je tiens à souligner la collaboration et l'engagement de tous les employés sans qui le virage d'Investissement Québec n'aurait pas été possible. »



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2016-2017 a été exceptionnelle et marquée par de nombreux défis auxquels nous avons su répondre rapidement et efficacement. Tout d'abord en mettant en œuvre notre plan stratégique 2016-2019 et en effectuant le suivi du rapport du Vérificateur général du Québec, puis en implantant les transformations qui s'imposaient. Notre organisation est aujourd'hui en pleine évolution, plus transparente et plus performante.

Je tiens à préciser que notre plan stratégique 2016-2019, approuvé par le gouvernement en avril 2016, répondait déjà à plusieurs préoccupations du Vérificateur général du Québec. En fait, ce plan visait une meilleure distinction entre les activités de la Société et celles du gouvernement. Nous avons d'ailleurs travaillé avec le conseil d'administration à l'élaboration d'une nouvelle structure afin de mieux séparer les activités provenant de nos fonds propres et celles où nous agissons en tant que mandataire du gouvernement. Deux premiers vice-présidents sont désormais responsables de ces deux volets distincts de nos activités.

D'ailleurs, je salue l'arrivée de trois nouveaux dirigeants au sein de notre équipe de direction, des nominations qui découlent directement de la mise en œuvre de notre plan stratégique. Il s'agit de Christian Settano, premier vice-président à la direction financière et aux affaires de la Société, Marie Zakaïb, vice-présidente aux talents, à la culture et aux communications organisationnelles, et Alexandre Sieber, premier vice-président aux services financiers aux entreprises et aux stratégies clients (fonds propres). Ce sont tous les trois des experts dans leur domaine, qui sont déjà dans l'action et qui travaillent à la transformation d'Investissement Québec.

La relance du secteur manufacturier est une autre priorité de notre plan stratégique. Nous avons donc lancé l'Initiative manufacturière Investissement Québec à l'automne 2016 en vue de dynamiser ce secteur et d'assurer une prospérité économique durable. Investissement Québec a initié cette stratégie en collaboration avec plusieurs acteurs du milieu, à l'aide d'un plan qui se décline en 10 solutions concrètes et structurantes. Nous avons rencontré plus de 2 000 participants dans le cadre d'une tournée réalisée dans plusieurs régions du Québec pour rejoindre les entreprises manufacturières.

En plus de relever tous ces défis, l'équipe d'Investissement Québec a redoublé d'efforts en étant plus proactive face aux besoins des entreprises. En effet, nous avons réalisé 1 246 interventions financières d'une valeur de 958,3 millions de dollars. Ce financement permettra d'appuyer des projets de 4,0 milliards de dollars et d'assurer la création ou la sauvegarde de 7 015 emplois.

De ce montant, nous avons autorisé des investissements en capital de risque d'une valeur de 76,1 millions de dollars. Ceci démontre que le capital de risque demeure une stratégie d'investissement importante pour nous. En effet, notre participation totale dans notre réseau de 65 fonds d'investissement s'élève maintenant à 740,6 millions de dollars.

Dans le cadre de nos activités mandataires, nous avons effectué 271 interventions financières d'une valeur totale de 583,8 millions de dollars pour le compte du FDE. Ce financement permettra la réalisation de projets d'une valeur de 3,0 milliards de dollars ainsi que la création ou la sauvegarde de 7 848 emplois. Nous avons également engagé 23,0 millions de dollars dans deux nouveaux fonds d'investissement. Dans le cadre du fonds CMH, nous avons effectué cinq interventions financières s'élevant à 161,0 millions de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de 619,0 millions de dollars qui créeront ou sauvegarderont 232 emplois.

Les activités de prospection d'investissements étrangers ont permis d'attirer 65 projets au Québec d'une valeur totale de 1,5 milliard de dollars, qui entraîneront la création ou la sauvegarde de 4 090 emplois.

Enfin, nous avons dépassé notre cible de rentabilité financière en affichant un résultat net exceptionnel de 217 millions de dollars pour l'exercice terminé en raison des provisions pour pertes moindres sur le portefeuille en général, d'une meilleure performance des placements en capital de risque et des gains sur réalisation de placements.

Je tiens à souligner la collaboration et l'engagement de tous les employés sans qui le virage d'Investissement Québec n'aurait pas été possible. Je salue l'entrée en fonction de Monique F. Leroux à la présidence du Conseil, qui, dès son arrivée, a contribué à la démarche d'évolution de la Société. Je remercie également tous les membres du conseil d'administration pour leur implication dans la gouvernance de la Société.

Le président-directeur général,



Pierre Gabriel Côté

« Avec l'appui d'Investissement Québec, nous avons accéléré la réalisation de nos projets et fait un véritable bond en avant. Les conseils et l'accompagnement que nous avons reçus nous ont bien préparés à faire face à cette forte croissance. »

Michel Farley, président et chef de la direction de Varitron

En 2011, pour répondre à la demande des clients qui se bousculent à ses portes, Varitron se lance dans un vaste projet d'expansion et nous contacte pour obtenir notre appui. Depuis, nous sommes partenaires de ce spécialiste en conception et en assemblage de composants électroniques. Nous l'avons notamment soutenu en contribuant à l'agrandissement de ses installations de Saint-Hubert et à l'acquisition d'une usine au New Hampshire. Cinq ans plus tard, Varitron a quintuplé son chiffre d'affaires et conquis le marché du Nord-Est américain.

VARITRON

Photo : Michel Farley et André Petitclerc, financement, Investissement Québec



CONTEXTE

UNE CROISSANCE STABLE ET DES RISQUES GÉOPOLITQUES ACCRUS

L'ÉCONOMIE MONDIALE

La croissance économique mondiale a été de 3,1 %⁶ en 2016, rythme légèrement inférieur à celui de 2015 (3,4 %). L'année a été marquée par des changements géopolitiques pouvant entraîner d'importantes répercussions sur l'économie mondiale, notamment la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne et l'élection présidentielle aux États-Unis. Les perspectives pour 2017 sont positives, mais l'incertitude demeure puisque le consensus sur les avantages de l'intégration économique semble s'effriter.

Aux États-Unis, l'économie a connu une performance qui lui a permis de s'approcher du plein emploi au deuxième semestre. Avec une progression de 1,6 %, la croissance est toutefois inférieure à celle de l'année précédente (2,6 %). Une possible relance budgétaire par le nouveau gouvernement pourrait renforcer la croissance en 2017, mais une part d'incertitude demeure en raison de possibles contraintes liées au commerce mondial et aux migrations.

En Europe, les taux de croissance ont été meilleurs qu'on ne le prévoyait dans quelques pays, comme l'Espagne et le Royaume-Uni, où la demande intérieure a dépassé les attentes malgré le résultat du référendum sur le Brexit. La zone euro a connu une croissance de 1,7 % en 2016, en baisse par rapport à l'année précédente (2,0 %).

Dans l'ensemble, les économies des pays émergents et en développement ont progressé de 4,1 % en 2016, hausse semblable à celle de 2015. Ce taux masque toutefois d'importantes disparités. Ainsi, la Chine et l'Inde ont connu une croissance supérieure à 6,5 %, alors que les économies de la Russie et du Brésil se sont contractées. De manière générale, les conditions financières se sont durcies dans ce groupe de pays, avec une hausse des taux d'intérêt à long terme.

LE CANADA

Au Canada, le contexte économique a été marqué par les incendies de forêt de Fort McMurray, qui ont entraîné une contraction du produit intérieur brut au deuxième trimestre. La reprise de l'exploitation des sables bitumineux, soutenue par une remontée des cours du pétrole, a favorisé le redressement de l'économie canadienne, qui a connu une croissance de 1,4 % en 2016.

L'économie du pays devrait croître d'environ 1,9 % en 2017, stimulée notamment par la vigueur du secteur des services, qui soutiendra la consommation des ménages et la hausse de l'emploi, ainsi que par l'augmentation des dépenses budgétaires en infrastructures.

L'investissement des entreprises en construction non résidentielle a affiché un recul de 10,7 % pour la deuxième année consécutive en 2016. En plus de facteurs conjoncturels, comme l'incertitude économique et les difficultés du secteur de l'énergie, cette faiblesse persistante pourrait s'expliquer par certains facteurs structurels, comme le fléchissement de la croissance de la population active et le ralentissement de la productivité totale.

LE QUÉBEC

Au Québec, la croissance de l'économie a été de 2,0 % en 2016, en hausse par rapport à l'année précédente (1,2 %). Les données cumulatives pour l'année indiquent que le marché de l'emploi se porte bien : le nombre d'emplois augmente et le taux de chômage est de 7,1 %. Bien qu'il s'agisse du taux le plus bas depuis 1976, plusieurs entreprises rapportent une certaine difficulté à embaucher une main-d'œuvre qualifiée.

⁶ Les statistiques présentées dans cette section proviennent du Fonds monétaire international (FMI), de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et de Statistique Canada.

La Société soutient les entrepreneurs québécois en mettant l'accent sur la relève, le maintien de la propriété québécoise des entreprises, les efforts d'exportation et d'innovation, les coopératives et autres entreprises d'économie sociale, le renforcement des régions et la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Les exportations internationales de marchandises du Québec ont atteint 80,3 milliards de dollars en 2016, soit une diminution de 2,2 % par rapport à 2015. La valeur des exportations du Québec vers les États-Unis a diminué de 4,1 % en 2016 et représente 71,0 % du total. Quant aux exportations vers l'Europe, elles ont augmenté de 9,7 % et représentent 13,4 % de la valeur des exportations totales. Cette proportion pourrait augmenter grâce à la conclusion de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

Les investissements en capital fixe des entreprises au Québec ont augmenté pour la première fois en quatre ans. En 2016, la hausse a été de 1,8 %, en raison notamment de la croissance des investissements dans le secteur de la construction non résidentielle et dans celui des machines et du matériel.

Les investissements miniers ont atteint 2,6 milliards de dollars en 2016, en hausse de 2,5 % par rapport à 2015, mais toujours loin du sommet de 2012 (5,1 milliards de dollars). Les prix de certains métaux de base ont récemment augmenté, laissant présager une embellie dans le secteur minier.

DES ACTIVITÉS AU CŒUR DES PRIORITÉS DES ENTREPRENEURS

Fidèle à sa mission, Investissement Québec appuie les orientations économiques gouvernementales. La Société a ainsi collaboré à plusieurs initiatives mises en place par le gouvernement au cours de l'exercice, comme le Plan d'action en économie numérique, la Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026, la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 et le Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants.

La Société soutient les entrepreneurs québécois en mettant l'accent sur la relève, le maintien de la propriété québécoise des entreprises, les efforts d'exportation et d'innovation, les coopératives et autres entreprises d'économie sociale, le renforcement des régions et la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Elle soutient la croissance des entreprises tout en tenant compte des défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels celles-ci sont confrontées, d'où son engagement dans le développement durable.

À titre de mandataire, Investissement Québec s'est vu confier l'administration du programme BioMed Propulsion, qui a comme objectif d'appuyer la commercialisation des découvertes québécoises dans l'industrie des sciences de la vie, tout en stimulant la participation d'investisseurs privés québécois ou de différents types d'investisseurs étrangers.

Enfin, la Société soutient les projets qui s'inscrivent dans des initiatives environnementales comme le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, la Politique énergétique 2030, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.



« Un plus grand rôle de leadership dans le renforcement
et la modernisation du secteur manufacturier québécois. »

INITIATIVE MANUFACTURIÈRE INVESTISSEMENT QUÉBEC



PROPULSER NOS MANUFACTURIERS INNOVANTS

Investissement Québec a joué un rôle central dans la création, la mise en place et la coordination de l'Initiative manufacturière Investissement Québec en 2016-2017.

L'objectif de cette initiative est de dynamiser le secteur manufacturier du Québec afin d'assurer une création de richesse. En effet, le secteur manufacturier est à l'origine d'une part importante des exportations, de l'innovation et des gains en productivité. C'est également dans ce secteur que plusieurs technologies ont été mises au point pour assurer la transition vers une économie verte. Il constitue aussi une source d'emplois de qualité et entraîne de fortes retombées économiques au Québec. Le succès du secteur manufacturier est donc crucial pour la croissance et le développement économique du Québec.

PROPULSER NOS MANUFACTURIERS INNOVANTS






À l'intérieur d'une démarche structurée, des études ont d'abord répertorié les meilleures pratiques du secteur manufacturier des pays industrialisés démontrant un leadership industriel fort. Par la suite, Investissement Québec s'est entourée d'un groupe consultatif composé des principales associations desservant et représentant les entreprises manufacturières du Québec, soit le Groupement des chefs d'entreprise du Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec, Sous-traitance industrielle du Québec (STIQ) et les Manufacturiers et exportateurs du Québec. Les trois enjeux prioritaires pour les manufacturiers du Québec sont :

- Pallier l'écart de compétences et la pénurie de main-d'œuvre;
- Innover dans les procédés et les produits;
- Vendre à l'extérieur du Québec.

UN PLAN EN DIX SOLUTIONS PRIORISÉES

Pour faire face aux trois enjeux que les entreprises manufacturières doivent affronter, les membres de la table des partenaires influents de l'Initiative manufacturière Investissement Québec ont adopté un plan qui propose dix solutions concrètes :

				
Lancer une campagne de sensibilisation et de valorisation des métiers techniques	Créer un guichet unique : Entreprises Québec	Développer un accompagnement manufacturier (par un diagnostic, une certification et de l'accompagnement 4.0)	Soutenir l'innovation et la production locale des entreprises de transformation de deuxième et de troisième niveau (substitution des importations)	Établir un réseau d'échange et de partage d'expérience entre exportateurs

				
Adapter le modèle dual à la réalité québécoise	Miser sur une immigration plus ciblée et mieux structurée pour combler les besoins de main-d'œuvre, notamment en région	Inciter les entreprises à réaliser des projets collaboratifs en automatisation et en innovation de procédés dans le but d'améliorer leur compétitivité (vitrines technologiques 4.0)	Former la prochaine génération de spécialistes en commercialisation dans le but d'aider les entreprises à percer les marchés d'exportation	Fournir un appui financier aux entreprises manufacturières

Les membres de cette table des partenaires influents – entrepreneurs et représentants de différents ministères, dont le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) – et des représentants d'associations et d'organismes supervisent l'avancement de ces solutions, sous la direction d'Investissement Québec.

TOURNÉE ET PROMOTION

L'Initiative manufacturière Investissement Québec a bénéficié d'une stratégie de promotion élaborée et coordonnée par Investissement Québec, qui s'est appuyée sur la création d'une identité visuelle forte, le lancement du site officiel **manufacturiersinnovants.com** et le déploiement d'une campagne de publicité ciblée.

L'initiative a ensuite pris son envol dans une importante tournée d'affaires publiques. Investissement Québec s'est associée aux acteurs clés du secteur manufacturier québécois pour aller à la rencontre des entrepreneurs de toutes les régions administratives du Québec, d'octobre 2016 à mars 2017. Cette tournée a permis de rencontrer plus de 2 000 entreprises et partenaires, qui ont assisté à des présentations stratégiques sur l'accompagnement et le financement disponibles ainsi que sur les 10 solutions mises de l'avant par cette initiative pour favoriser l'investissement et le développement du secteur manufacturier québécois.

La tournée culminera par l'organisation du Forum stratégique sur le manufacturier innovant au début du prochain exercice, auquel ont été conviés plus de 660 personnes, dont des entreprises, des experts locaux et internationaux en matière d'innovation manufacturière, des financiers et des leaders politiques.

RÉSULTATS

Le MESI et Investissement Québec ont annoncé l'allocation de 825,0 millions de dollars sur trois ans (à même les fonds propres d'Investissement Québec et ceux du FDE) pour soutenir les entreprises manufacturières innovantes sur l'ensemble du territoire québécois.

Au 31 mars 2017, 258 interventions totalisant 421,9 millions de dollars ont été accordées afin de soutenir des projets innovants de près de 1,9 milliard de dollars dans le secteur manufacturier. Pour chaque dollar financé par Investissement Québec et le FDE, 3,4 dollars ont été investis dans l'économie québécoise par des partenaires financiers et des entreprises.

PLAN STRATÉGIQUE

SUIVI ANNUEL DU PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique 2016-2019 d'Investissement Québec a été approuvé par le gouvernement le 13 avril 2016. Il campe les trois grandes orientations qui permettent à la Société de répondre aux défis des entreprises québécoises. Il s'agit d'assumer un leadership dans le développement économique du Québec, de prioriser l'expérience client et de bâtir une organisation durable.

Les résultats obtenus au cours de la première année de mise en œuvre de ce plan démontrent l'engagement de la Société et l'importance de sa mission et de son rôle auprès des entreprises.

ORIENTATION 1 : ASSUMER UN LEADERSHIP DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC			
OBJECTIFS	INDICATEURS	2016-2017	
		CIBLES	RÉSULTATS
AXE D'INTERVENTION 1.1. : DÉPLOIEMENT DES EFFORTS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Offrir aux entreprises du financement qui répond à leurs besoins	Valeur des interventions financières autorisées (IQ fonds propres, fonds CMH)	967 M\$	1 119 M\$ ⁽¹⁾
Augmenter les nouveaux investissements étrangers et la croissance des filiales étrangères au Québec	Valeur des projets issus de la prospection d'investissements étrangers	1,15 G\$	1,51 G\$
Confirmer notre soutien au secteur manufacturier	Valeur annuelle des montants de financement autorisés pour les projets issus du secteur manufacturier	≥275 M\$	394 M\$
Appuyer les projets en région	Proportion annuelle des interventions financières autorisées par le réseau régional	≥85 %	90 %
AXE D'INTERVENTION 1.2. : VALORISATION DE L'OFFRE DE SERVICES			
Accroître nos partenariats d'affaires	Proportion annuelle du nombre d'interventions réalisées avec des partenaires financiers	≥80 %	73 %
AXE D'INTERVENTION 1.3. : RAYONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ			
Intensifier notre démarchage	Nombre annuel de rencontres d'entreprises non clientes du réseau régional	1 500	1 799
Rejoindre de nouveaux clients	Proportion annuelle de nouveaux clients du réseau régional	≥65 %	60 %

(1) Comprend les résultats des fonds propres d'Investissement Québec (958,3 M\$) et ceux du fonds CMH (161,0 M\$).

Au cours de l'exercice, la Société a contribué à de nombreux projets qui visaient notamment à soutenir la relève, à maintenir la propriété québécoise des entreprises, ainsi qu'à encourager l'innovation et l'exportation. Investissement Québec a autorisé des interventions financières d'une valeur de 1,1 milliard de dollars, dépassant ainsi la cible fixée.

La prospection de nouveaux investissements étrangers et la croissance des filiales étrangères déjà établies sur le territoire ont généré des projets d'une valeur de 1,5 milliard de dollars au Québec, dépassant ainsi la cible établie.

Dans l'ensemble, le secteur manufacturier a bénéficié d'interventions totalisant 394,1 millions de dollars. Investissement Québec a déployé des efforts dans tous les secteurs de l'économie et plus particulièrement le secteur manufacturier. Rappelons qu'elle a mis sur pied l'IMIQ, en collaboration avec ses partenaires, afin notamment de moderniser le secteur de la fabrication, ce qui contribuera à la prospérité du Québec.

Dans le cadre de la révision de ses processus, la Société a modifié certaines règles de gouvernance interne afin d'augmenter le nombre de dossiers qu'elle autorise en région. Grâce à ces changements, 90 % des interventions financières ont été autorisées par le réseau régional, tout en respectant une saine gestion des risques.

Récemment, elle a déployé beaucoup d'efforts afin de dynamiser les relations avec son réseau de partenaires et de tisser des liens avec de nouveaux groupes. C'est le cas notamment avec l'IMIQ et les tournées régionales. Elle mise sur la poursuite de ces initiatives afin d'accroître la proportion d'interventions réalisées avec des partenaires financiers.

Au cours de l'exercice, la Société a rencontré près de 1 800 entreprises non clientes afin de leur faire part de son offre de services. Bien qu'elle n'ait pas atteint la proportion voulue de nouveaux clients, elle compte sur ses efforts de démarchage pour améliorer ce résultat en 2017-2018.

ORIENTATION 2 : PRIORISER L'EXPÉRIENCE CLIENT

OBJECTIFS	INDICATEURS	2016-2017	
		CIBLES	RÉSULTATS
AXE D'INTERVENTION 2.1. : RELATIONS AVEC LES CLIENTS			
Définir notre promesse client	Établir le contenu de la promesse client	Avant le 31 décembre 2016	Cible non atteinte
Réaliser le virage client	Pourcentage de clients très satisfaits	65 %	61 %
AXE D'INTERVENTION 2.2. : OPTIMISATION DES PROCESSUS ET SYSTÈMES			
Fluidifier nos processus	Pourcentage d'achèvement de la révision des processus	50 %	51 %

Afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle, la Société a revu sa structure organisationnelle pour bien distinguer ses deux grandes fonctions, soit les activités liées à ses fonds propres et celles qu'elle réalise à titre de mandataire du gouvernement du Québec. Elle a aussi lancé le projet Évolution, qui a mené à la naissance de plusieurs groupes de travail dans le but d'assurer la mise en place du plan stratégique 2016-2019 et de répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec.

Dans la foulée de ces changements, la Société a créé une nouvelle direction responsable de l'expérience client afin d'établir le contenu de la promesse client, d'améliorer la relation avec la clientèle à chaque étape de financement et de mieux répondre aux besoins de celle-ci. Elle a également revu son sondage sur la satisfaction de la clientèle afin de mieux évaluer l'expérience de ses clients lorsqu'ils traitent avec elle et d'améliorer la qualité du service.

La Société a aussi entrepris d'optimiser ses processus d'affaires et de les adapter le plus adéquatement possible aux besoins des entrepreneurs et des partenaires, notamment en ce qui a trait à la rapidité d'exécution et à la flexibilité d'action. À ce jour, les travaux liés à la révision des processus se déroulent selon l'échéancier établi.

ORIENTATION 3 : BÂTIR UNE ORGANISATION DURABLE

OBJECTIFS	INDICATEURS	2016-2017	
		CIBLES	RÉSULTATS
AXE D'INTERVENTION 3.1. : DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES			
Partager une vision inspirante	Administration d'un sondage sur la mobilisation	Avant le 31 mars 2017	Cible non atteinte
Développer des expertises performantes	Pourcentage annuel de la masse salariale destinée à la formation	≥ 1,5 %	1,8 %
AXE D'INTERVENTION 3.2. : CIBLES FINANCIÈRES SUR LES ACTIVITÉS EN FONDS PROPRES			
Assurer notre rentabilité	Résultat net	37 M\$	217 M\$
Asseoir notre autonomie financière	Taux de croissance annuel du portefeuille d'actifs	5,8 %	3,5 %
AXE D'INTERVENTION 3.3. : MÉCANISMES DE GOUVERNANCE ET PROCESSUS DE GESTION DES ACTIVITÉS MANDATAIRES			
Optimiser la gestion des activités mandataires	Mise en place de la structure de gouvernance	Avant le 31 mars 2017	Cible atteinte

Le personnel constitue le moteur d'une entreprise de services comme Investissement Québec, qui souhaite s'inscrire en tant qu'employeur de choix. La Société n'a pas mesuré la mobilisation de ses employés au cours de la première année du plan stratégique, mais elle compte le faire au cours du prochain exercice. Quant à la cible de formation, celle-ci a été dépassée suite aux formations données aux employés en contact avec la clientèle dans le cadre des changements dans les processus d'affaires.

Investissement Québec doit dégager un résultat net positif compte tenu de sa mission de développement économique. Son résultat net s'établit à 217 millions de dollars au 31 mars 2017, dépassant nettement la cible fixée en raison des provisions pour pertes moindres sur le portefeuille en général, d'une meilleure performance des placements en capital de risque et des gains sur réalisation de placements. Cette performance est exceptionnelle puisqu'elle combine des gains importants et des pertes sur prêts minimes.

La croissance du portefeuille sous gestion s'établit à 3,5 %, ce qui est inférieur à l'objectif de 5,8 %. La Société a remboursé 100 millions de dollars à son actionnaire en mars 2017. N'eût été ce remboursement, la croissance du portefeuille sous gestion aurait été de 6,2 %.

Enfin, dans le but d'améliorer ses mécanismes de gouvernance et de clarifier ses rôles et obligations, la Société a convenu d'un nouveau protocole de fonctionnement avec la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour optimiser la gestion des activités mandataires.

PROJET EVOLUTION



INVESTISSEMENT QUÉBEC EN PLEINE ÉVOLUTION

Investissement Québec a lancé le projet Évolution en juillet 2016 afin de nourrir ses réflexions sur l'implantation de son plan stratégique 2016-2019, les actions à privilégier pour donner suite au rapport du Vérificateur général du Québec et l'élaboration de sa nouvelle structure organisationnelle.

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ DE L'OPTIMISATION DE L'ÉVOLUTION ET DE LA GOUVERNANCE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

Ce comité réunissant Monique F. Leroux, Pierre Gabriel Côté et deux administrateurs, Louise Sanscartier et Jean Landry, a été formé en juin 2016, afin de superviser les travaux d'optimisation de la gouvernance d'Investissement Québec. Son rôle consiste notamment à accompagner le conseil d'administration et à lui faire des recommandations sur plusieurs questions :

- l'implantation du plan stratégique;
- la gouvernance, l'élaboration du plan d'action en réponse aux recommandations du Vérificateur général du Québec;
- l'imputabilité organisationnelle, les responsabilités de surveillance des différentes parties prenantes, et les processus de reddition de comptes;
- les cadres de performance et de gestion des risques;
- les processus de communication avec les parties prenantes de la Société;
- toutes questions touchant les ressources humaines.

GROUPES DE TRAVAIL

Le Comité spécial a d'abord recommandé la création de sept groupes de travail qui se sont penchés sur des thèmes clés, soit les recommandations du Vérificateur général du Québec; l'expérience client; l'efficacité organisationnelle; l'expérience employé; les communications et le changement; la performance, la croissance et la gestion des risques du portefeuille; et les technologies de l'information et l'innovation. Les travaux de chaque groupe ont permis d'établir un diagnostic et de dresser rapidement les plans d'action nécessaires.

Sur la recommandation des groupes de travail, un bureau de projets a ensuite été mis sur pied. Celui-ci offre un encadrement adapté au portefeuille de projets priorisés par la direction de la Société.

NOUVELLE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Fruit de ces travaux et réflexions, la nouvelle structure organisationnelle d'Investissement Québec a officiellement été dévoilée en novembre 2016 distinguant clairement ses deux rôles fondamentaux en développement économique : celui de gestionnaire des mandats et des programmes gouvernementaux et celui de prestataire de services financiers aux entreprises avec ses fonds propres.

Ce jalon important a été accompagné d'un remaniement au sein de la haute direction de la Société et au sein du Comité de direction, qui comprend huit membres au 31 mars 2017 : Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président à la gestion des risques, Yves Lafrance, premier vice-président à la gestion des mandats et aux programmes gouvernementaux, Mirabel Paquette, vice-présidente aux affaires publiques et au marketing, Sylvie Pinsonnault, vice-présidente au capital de risque, à l'innovation et au manufacturier innovant, Christian Settano, premier vice-président à la direction financière et aux affaires de la Société, Alexandre Sieber, premier vice-président aux services financiers aux entreprises et aux stratégies clients, et Marie Zakaïb, vice-présidente aux talents, à la culture et aux communications organisationnelles.

Enfin, deux comités seront mis sur pied au cours du prochain exercice, soit le Comité de divulgation et le Comité interne de gestion des risques.

À PROPOS DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement d'Investissement Québec en matière de performance économique, environnementale et sociale se traduit par une série d'actions relatives au développement durable. La Société continue de rendre des comptes en la matière en publiant son rapport annuel d'activités et de développement durable, qui couvre la période s'étalant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, en conformité avec la quatrième génération (G4) des lignes directrices de la GRI⁷. L'index GRI est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

L'information présentée provient des systèmes d'information de la Société et des renseignements recueillis auprès de son personnel. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe; le cas échéant, les hypothèses utilisées sont présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information figurant dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec, à l'exclusion de celles de ses filiales. Les données visent généralement les deux derniers exercices de la Société⁸.

ANALYSE DE PERTINENCE

En 2015, la Société a réalisé un exercice de classification des enjeux selon leur pertinence auprès de ses parties prenantes afin de cibler la teneur de l'information qui est divulguée dans le présent rapport. Cet exercice s'est déroulé en plusieurs étapes. D'abord, une liste préliminaire d'enjeux a été dressée selon l'effet des activités de la Société sur chacun des indicateurs. Il est question ici de retombées économiques et sociales, de performance financière et d'incidences environnementales, ainsi que d'enjeux liés à la gouvernance, au positionnement stratégique de la Société en matière de développement durable, à des exigences légales et à des normes et règles externes. Par la suite, un sondage mené auprès des parties prenantes a permis de hiérarchiser 31 enjeux pertinents. Les différentes étapes du processus ont été analysées et validées par le Groupe d'orientation en développement durable, composé de douze membres du personnel d'encadrement des différentes vice-présidences de la Société.

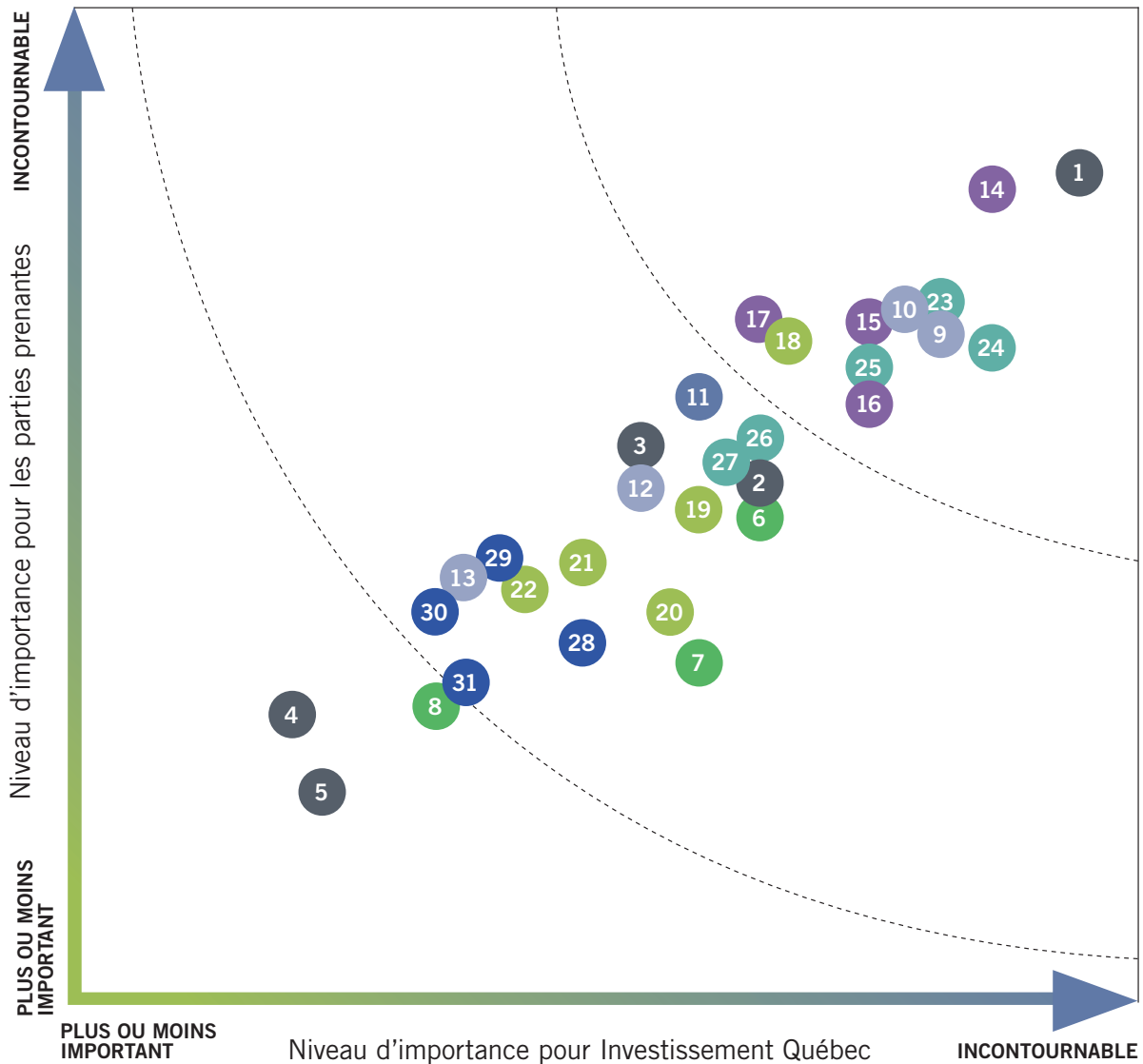
Investissement Québec estime que ces constats représentent encore fidèlement la réalité depuis la dernière classification des enjeux. Elle consultera de nouveau ses parties prenantes lors de l'élaboration de son plan d'action de développement durable 2018-2020.

Le graphique résultant de l'exercice de 2015 oriente le degré de divulgation de l'information dans le présent rapport. En effet, ce dernier a été élaboré en tenant compte de l'importance que les parties prenantes accordaient alors aux différents enjeux. La dizaine d'enjeux ayant été qualifiés d'incontournables par les parties prenantes, situés dans le coin supérieur droit, feront donc ici l'objet d'une couverture plus étendue

⁷ Pour en savoir plus sur le cadre de reddition de comptes de la GRI, veuillez consulter le site de la GRI à globalreporting.org.

⁸ Il est possible de consulter les rapports annuels précédents d'Investissement Québec au www.investquebec.com/rapportsannuels/.

PERTINENCE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTRIBUTION À LA COLLECTIVITÉ

1. Retombées économiques
2. Économie sociale
3. Vitalité des régions
4. Patrimoine culturel
5. Engagement social et communautaire

INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET FINANCE DURABLE

6. Facteurs extra-financiers
7. Droit de vote
8. Engagement externe

CLIENTS ET PARTENAIRES

9. Offre de services
10. Satisfaction de la clientèle et des partenaires
11. Partenariats stratégiques
12. Économie verte
13. Sensibilisation DD

GOVERNANCE

14. Éthique
15. Conformité
16. Structure de gouvernance
17. Performance économique et rentabilité financière

COMMUNICATION ET REDDITION DE COMPTES

18. Communication
19. Parties prenantes
20. Indicateurs DD
21. Principes DD
22. Responsabilité sociétale

EMPLOYÉS

23. Climat de travail
24. Conditions de travail
25. Développement des compétences
26. Équité
27. Santé et bien-être

INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

28. Pratiques de gestion écoresponsables
29. Matières résiduelles
30. Énergie et eau
31. Transport des employés



Yasmina Tano, affaires publiques et marketing, et Martine Ouellet, capital de risque et fonds d'investissement

CONTRIBUER À UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET INNOVANTE

Investissement Québec joue un rôle clé dans le développement économique du Québec, l'un des volets du développement durable. Elle soutient les entreprises, les coopératives et les autres entreprises d'économie sociale à tous les stades de leur croissance grâce à des solutions d'affaires qui répondent à leurs besoins. Elle contribue à la réalisation de projets de démarrage, d'expansion, d'innovation, d'exportation, d'augmentation de fonds de roulement et de transfert d'entreprise qui ne verraient probablement pas le jour sans son intervention.

Leader du capital de risque au Québec, la Société investit également dans des projets novateurs et porteurs d'avenir, directement ou indirectement par l'entremise de fonds spécialisés.

À titre de mandataire, elle administre les programmes et les fonds du gouvernement du Québec, notamment le FDE et le fonds CMH. De plus, elle attire des investissements étrangers au Québec par des actions de ciblage et de démarchage et par la promotion des avantages et des secteurs stratégiques du Québec. Enfin, elle délivre des attestations et des certificats à l'égard de diverses mesures fiscales.

STIMULER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES DANS TOUTES LES RÉGIONS

Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises du Québec en raison de sa tolérance au risque financier, de sa patience et de ses vues à long terme. Elle joue un rôle moteur dans l'économie en soutenant des entreprises qui, à leur tour, créent des emplois au Québec. Par l'entremise de ses 17 bureaux au Québec, elle favorise l'essor d'entreprises locales, nationales et internationales de toute taille, à tous les stades de leur croissance et dans toutes les régions du Québec.

Elle offre aux entreprises une gamme complète de solutions financières pour soutenir l'achat d'immobilisations, augmenter leur fonds de roulement, percer de nouveaux marchés, assurer leur transfert vers la relève, développer des produits innovants, augmenter leur productivité ou adopter des processus de production moins énergivores et plus propres.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DES FONDS PROPRES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

Investissement Québec a autorisé 1 246 financements d'une valeur de 958,3 millions de dollars à même ses fonds propres au cours de l'exercice. Ces interventions permettront d'appuyer des projets de 4,0 milliards de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 7 015 emplois, selon la planification des entreprises. Ces résultats comprennent les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc.

De ce montant, Investissement Québec a autorisé 76,1 millions de dollars en capital de risque, soit 59,6 millions de dollars dans des fonds d'investissement à titre de partenaire financier et 16,5 millions de dollars directement dans des entreprises.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DES FONDS PROPRES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ⁽¹⁾			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	1 246	1 117	1 163
Valeur des interventions financières	958 M\$	1 004 M\$	935 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	3 977 M\$	4 696 M\$	6 818 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	7 015	6 009	6 983

(1) Ces résultats incluent les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Le tableau des principaux investissements et financements de la Société est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

À l'égard du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises, Investissement Québec gère, par l'entremise de sa filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., les placements provenant des immigrants investisseurs sélectionnés par le gouvernement du Québec. Les revenus de ces placements permettent à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement.

Au cours de l'exercice 2016-2017, Investissement Québec a autorisé 300 interventions financières d'une valeur de 42,0 millions de dollars dans le cadre de ce programme. Ces interventions permettront d'appuyer des projets de 578,0 millions de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 2 358 emplois, selon la planification des entreprises. Ces résultats sont compris dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres de la Société.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS ⁽¹⁾			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	300	273	307
Valeur des interventions financières	42 M\$	38 M\$	39 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	578 M\$	596 M\$	533 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	2 358	2 112	2 324

(1) Ces résultats sont inclus dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres de la Société.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Investissement Québec effectue également l'analyse financière des dossiers des immigrants investisseurs potentiels et gère le programme d'accueil et d'accompagnement des immigrants d'affaires en vertu d'une entente conclue avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

RESSOURCES QUÉBEC INC.

Ressources Québec inc., filiale d'Investissement Québec spécialisée dans les secteurs des mines et des hydrocarbures, accompagne les entreprises tout au long de leurs projets, soit durant les phases d'exploration, d'exploitation et de transformation des ressources, grâce à sa gamme complète de solutions financières.

Au cours de l'exercice 2016-2017, Ressources Québec inc. a autorisé quatre interventions financières d'une valeur de 73,0 millions de dollars, en excluant les dossiers traités pour le compte du fonds CMH. Ces interventions, incluses dans les résultats globaux de la Société, ont permis d'appuyer des projets évalués à 721,0 millions de dollars, selon la planification des entreprises. Elles contribuent généralement aux premières phases de projets à long terme, qui créent des emplois lorsqu'ils se réalisent. Ces résultats comprennent les activités d'exploration de SOQUEM inc., filiale de Ressources Québec inc.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DE RESSOURCES QUÉBEC INC. ⁽¹⁾			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	4	6	3
Valeur des interventions financières	73 M\$	216 M\$	113 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	721 M\$	240 M\$	127 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	1	60	100

(1) Ces résultats sont inclus dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres de la Société.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Le tableau des principaux investissements et financements de cette filiale est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

RÉSULTATS PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Afin de soutenir les entreprises dans leur développement, la Société dispose de différentes solutions financières qui s'adaptent à la nature de leur projet.

Les prêts, qui constituent le véhicule financier le plus fréquemment utilisé par la Société en 2016-2017, représentent 73 % de la valeur du financement autorisé, tandis que les garanties représentent 10 %. Ces interventions ont principalement permis d'appuyer des PME ainsi que des coopératives et des entreprises d'économie sociale.

Les financements par capitaux propres, qui s'élèvent à 67,7 millions de dollars, sont principalement destinés aux moyennes et aux grandes entreprises.

Pour leur part, les contributions financières non remboursables autorisées par la Société sont attribuables au Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

La valeur relative aux fonds de capital de risque, de 59,6 millions de dollars, représente les nouveaux engagements de la Société dans la capitalisation de fonds.

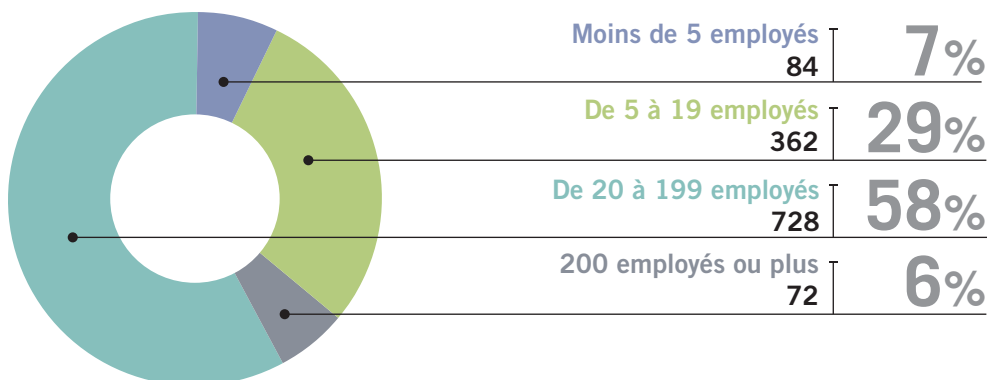
FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE, 2016-2017		
TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE	Valeur (M\$)	(%)
Prêt	697,9	72,8
Garantie de prêt	49,8	5,2
Garantie d'engagement financier	41,3	4,3
Capitaux propres ⁽¹⁾	67,7	7,1
Contribution financière non remboursable	42,0	4,4
Fonds de capital de risque	59,6	6,2
TOTAL	958,3	100,0

(1) Actions ordinaires et privilégiées.

RÉSULTATS PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Investissement Québec soutient principalement les PME. D'ailleurs, 94 % de ses interventions financières ont été accordées à des entreprises ayant moins de 200 employés et 29 % à des petites entreprises de 5 à 19 employés.

NOMBRE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2016-2017



RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

La répartition régionale du financement accordé aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines⁹, dont le poids représente 52 % du PIB québécois¹⁰, ont recueilli 37 % des interventions financières autorisées. Les régions manufacturières¹¹ et ressources¹², qui représentent respectivement 40 % et 8 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 54 % et de 9 % des interventions de la Société. Au total, 44 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise¹³.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2016-2017				
RÉGION ADMINISTRATIVE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
01 – Bas-Saint-Laurent	51	35,0	93,7	210
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	77	28,6	123,0	351
03 – Capitale-Nationale	75	47,4	153,8	285
04 – Mauricie	35	16,6	79,8	178
05 – Estrie	66	28,5	127,2	697
06 – Montréal	298	312,2	911,6	1 683
07 – Outaouais	29	6,1	26,7	76
08 – Abitibi-Témiscamingue	22	62,2	727,8	41
09 – Côte-Nord	17	31,7	145,1	26
10 – Nord-du-Québec	1	2,3	2,3	1
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	18	9,3	31,6	57
12 – Chaudière-Appalaches	113	72,6	274,1	697
13 – Laval	58	27,5	101,3	386
14 – Lanaudière	48	14,3	96,8	352
15 – Laurentides	46	22,1	89,5	575
16 – Montérégie	205	127,4	770,5	1 088
17 – Centre-du-Québec	87	54,9	221,7	312
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	n.d.	59,6	n.d.	n.d.
TOTAL	1 246	958,3	3 976,5	7 015

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

9 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, l'Outaouais et Laval.

10 Source : *Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base par région administrative, Québec, 2007-2014*, ISQ, 21 juin 2016.

11 Les régions manufacturières comprennent le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

12 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

13 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Montréal, Outaouais, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Laval. Source : *Taux de chômage, régions administratives, régions métropolitaines de recensement et ensemble du Québec, 2006-2016*, ISQ, 12 janvier 2017.

RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En 2016-2017, 43 % de la valeur du financement autorisé par Investissement Québec a été accordée à des entreprises du secteur secondaire, principalement pour appuyer des grands projets dans les secteurs des produits du bois et meubles et des métaux de première transformation et produits métalliques. Les secteurs primaire et tertiaire ont obtenu respectivement 9 % et 42 % de la valeur du financement autorisé par la Société.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2016-2017				
SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
PRIMAIRE				
Agriculture et pêche	4	1,5	28,3	50
Foresterie	11	3,9	6,7	243
Mines	7	78,4	742,3	1
TOTAL PARTIEL	22	83,8	777,3	294
SECONDAIRE				
Construction	42	19,0	44,7	70
Alimentation et boissons	104	48,4	190,9	655
Caoutchouc et plastique	38	20,5	84,7	169
Vêtements, textile et cuir	14	4,8	18,9	35
Produits du bois et meubles	125	89,0	616,5	1 010
Papier et imprimeries	34	17,9	76,0	110
Métaux de première transformation et produits métalliques	117	48,9	231,4	1 045
Machinerie	76	34,4	154,9	317
Matériel de transport	28	19,8	61,2	372
Produits électriques et électroniques	62	49,6	157,0	300
Produits minéraux non métalliques	18	8,3	32,2	45
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	44	34,4	203,6	238
Industries manufacturières diverses	38	18,0	58,3	281
TOTAL PARTIEL	740	413,0	1 930,3	4 647
TERTIAIRE				
Services professionnels, scientifiques et techniques	44	15,5	62,6	117
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	164	128,2	442,0	820
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	26	23,5	71,0	92
Commerce de gros et de détail et transport	122	149,0	353,5	331
Soins de santé et services sociaux	18	7,3	22,2	54
Hébergement et services de restauration	27	15,2	76,5	64
Services divers	83	63,2	241,1	596
TOTAL PARTIEL	484	401,9	1 268,9	2 074
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	n.d.	59,6	n.d.	n.d.
TOTAL GLOBAL	1 246	958,3	3 976,5	7 015

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

RÉSULTATS DE L'INVESTISSEMENT EN CAPITAL DE RISQUE

Le capital de risque tient une place notable à Investissement Québec puisqu'il contribue directement à l'innovation de même qu'au démarrage et à la croissance de jeunes entreprises. À titre de partenaire financier, la Société compte sur un réseau de 65 fonds d'investissement, dont la capitalisation totale s'élève à 4,1 milliards de dollars. Sa participation à ces fonds s'élève à 740,6 millions de dollars et représente 18 % de la somme engagée par l'ensemble des partenaires.

La Société prend par ailleurs des participations directes dans des entreprises prometteuses, principalement au stade du postdémarrage. Au cours de l'exercice, elle a autorisé 76,1 millions de dollars en capital de risque, soit 59,6 millions de dollars dans des fonds d'investissement à titre de partenaire financier et 16,5 millions de dollars directement dans des entreprises.

Le tableau des principaux investissements et financements de la Société, présenté dans la section Renseignements supplémentaires, comprend des investissements directs en capital de risque.

FIER

Le Fonds d'intervention économique régional (FIER), créé en 2004, visait à fournir aux entreprises une source de capital dans leurs premières phases de développement. Il visait également à soutenir la création de fonds sectoriels, de fonds de démarrage et de fonds d'amorçage, principalement en région. Il comprend trois volets : les FIER-Régions, les Fonds-Soutien et FIER Partenaires, s.e.c.

À l'origine, Investissement Québec avait été mandatée par le gouvernement pour accréditer les FIER-Régions et les Fonds-Soutien. La majorité de ces fonds a été constituée au cours des années 2000; la période allouée aux nouveaux investissements est donc terminée ou tire à sa fin dans la plupart des cas. D'ailleurs, cinq FIER-Régions et six Fonds-Soutien sont maintenant dissous.

ÉTAT DE SITUATION DU FIER							
	Au 31 mars 2017			INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LES FONDS ⁽¹⁾			
	Nombre de fonds constitués	Capitalisation totale (M\$) ⁽²⁾	Montant total décaissé (M\$) ⁽³⁾	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
				Nombre de placements	Valeur (M\$)	Nombre de placements	Valeur (M\$)
FIER-Régions	30	255,0	255,0	392	235,5	390	235,4
Fonds-Soutien	16	48,0	48,0	175	31,2	174	30,9

AU 31 MARS 2017					
	Nombre de fonds constitués	Capitalisation totale (M\$) ⁽²⁾	Montant total décaissé (M\$) ⁽³⁾	Participation de la Société	
				(M\$)	(%)
FIER Partenaires	15	180,0	169,0	90,0	50,0

(1) Sommes investies dans des entreprises par les fonds FIER, depuis leur création. Les données à ce sujet sont recueillies au moyen d'une enquête semestrielle (30 juin et 31 décembre), qui est intégrée au processus de reddition de comptes.

(2) Ce montant représente l'apport de capital d'IQ FIER inc., filiale à part entière d'Investissement Québec, qui s'élève à 170 M\$ dans les FIER-Régions, à 32 M\$ dans les Fonds-Soutien et à 90 M\$ dans FIER Partenaires s.e.c., ainsi que l'apport des autres investisseurs.

(3) Ce montant correspond aux sommes versées dans les FIER-Régions, les Fonds-Soutien et FIER Partenaires s.e.c. par IQ FIER inc. et les autres investisseurs.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Investissement Québec participe, à titre de commanditaire, à plusieurs fonds qui investissent à leur tour dans des entreprises ou dans d'autres fonds.

PRINCIPAUX FONDS D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2017 ⁽¹⁾				
NOM	DESCRIPTION	CAPITALISATION TOTALE	PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ	
		(M\$)	(M\$)	(%)
Teralys Capital	Finance des fonds privés de capital de risque dont l'objet est d'investir dans les technologies de l'information, les sciences de la vie et les technologies propres. La Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ y participent également.	600,0	200,0	33,3
Novacap Industries IV	Investit dans des sociétés de taille moyenne dans les secteurs industriel et manufacturier ainsi que dans les services, la distribution et les plateformes de vente au détail.	457,0	35,0	7,7
Novacap TMT IV	Vise des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies en Amérique du Nord, tout en assurant une présence notable au Québec.	335,2	35,0	10,4
iNovia 2015	Appuie les jeunes entreprises québécoises du secteur des technologies de l'information.	170,4	15,0	8,8
PCP II	Investit dans des entreprises ayant un potentiel de forte croissance dans le domaine des services de santé. Les entreprises visées sont au stade de la croissance et de la commercialisation.	155,8	15,0	9,6
CTI Sciences de la Vie II	Réalise des investissements dans des entreprises émergentes prometteuses du domaine des sciences de la vie, qui sont au stade de développement préclinique ou clinique.	144,5	10,0	6,9
Fonds d'amorçage	Favorise l'émergence, par ses fonds Réal, AmorChem et Cycle-C3E, de nouvelles sociétés au Québec dans les secteurs des technologies de l'information, des sciences de la vie et des technologies propres.	130,4	49,5	38,0
Fonds Anges Québec Capital	Effectue des investissements, en s'alliant à des investisseurs providentiels du Réseau Anges Québec qui possèdent l'expertise en investissement et l'expérience entrepreneuriale et sectorielle, dans des entreprises actives principalement dans les secteurs des technologies de l'information et des technologies industrielles qui sont aux stades de la preuve de concept, de l'amorçage et du démarrage.	85,8	35,0	40,8
Fonds Cycle Capital I	Investit dans des entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres et des projets d'énergies renouvelables contribuant à la réduction des gaz à effet de serre (GES), à l'optimisation des ressources et à la réduction des impacts sur l'ensemble du cycle de vie.	80,4	25,0	31,1
XPND Croissance	Soutient la croissance d'entreprises québécoises exceptionnelles.	75,6	15,0	19,9
iNovia III Fonds Parallèle	Appuie les jeunes entreprises québécoises du secteur des technologies de l'information en consolidant la position d'iNovia 2011 dans des entreprises de son portefeuille.	23,8	4,6	19,3
ACET Capital	Vise des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises technologiques basées au Québec.	4,5	1,0	22,4

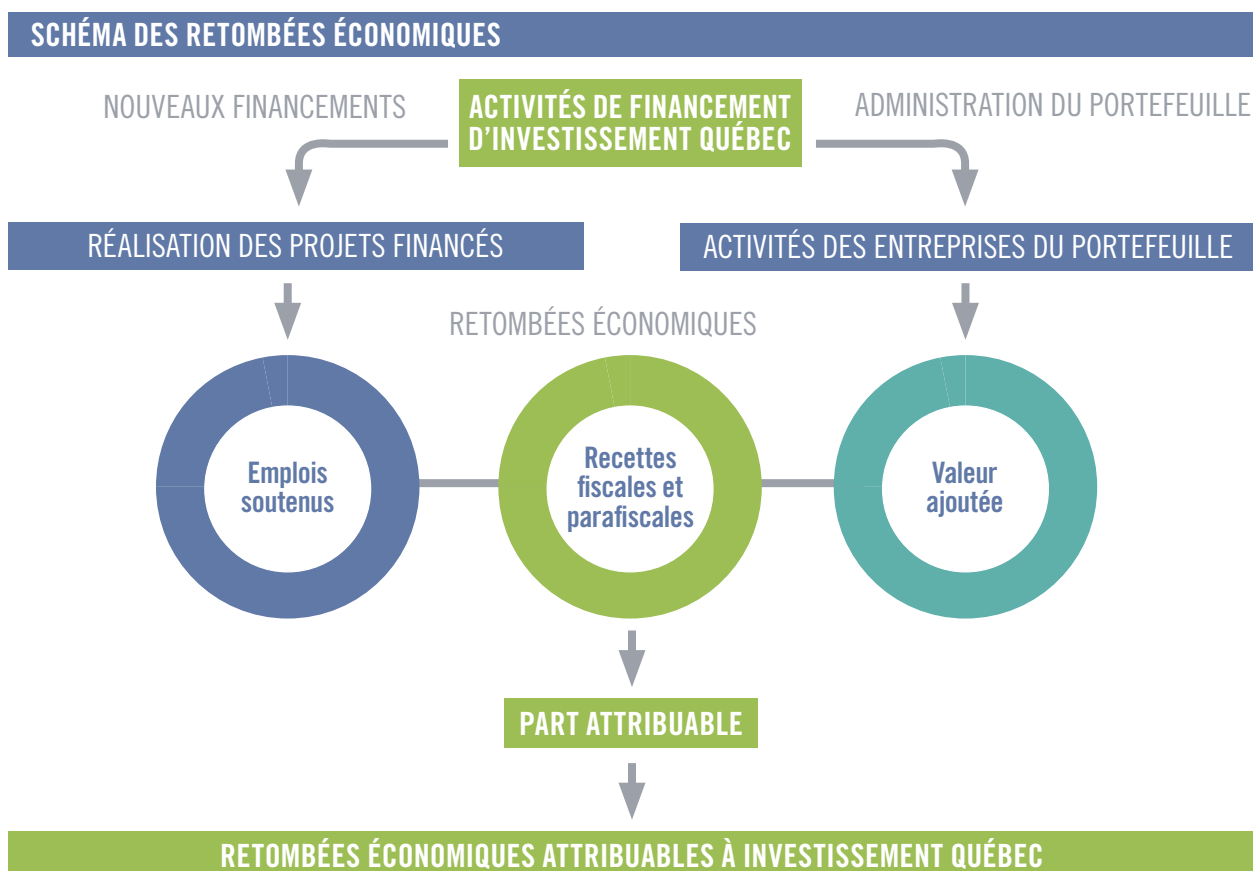
(1) Ce tableau regroupe les principaux fonds d'investissement actifs du portefeuille d'Investissement Québec.

CRÉER DE LA RICHESSE AU QUÉBEC

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Chaque année, Investissement Québec demande à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'évaluer les retombées économiques des projets qu'elle a financés et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel du Québec, à partir de données fournies par la Société. Elles se traduisent par des emplois soutenus, par des recettes fiscales et parafiscales perçues par le gouvernement du Québec et par la création de valeur ajoutée.

La Société ne s'attribue pas la totalité des retombées économiques engendrées par sa clientèle puisque, par la nature de ses activités, elle complète leur financement. Dans cette optique, certains projets financés n'auraient probablement pas été concrétisés sans la participation financière d'Investissement Québec, tandis que d'autres auraient été retardés ou de moindre envergure. Pour ces raisons, une méthode d'évaluation de la portion attribuable est utilisée afin de refléter l'incidence de la contribution de la Société aux projets d'investissements qu'elle appuie ainsi que celle des activités des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens d'affaires. Le modèle d'attribution se base sur une évaluation objective du risque financier que représente chaque entreprise cliente ainsi que sur des paramètres économiques, afin de n'attribuer à Investissement Québec que la portion des retombées qui est susceptible de procurer un gain net pour l'économie québécoise.



Pour faire suite aux recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec, la Société a entamé un processus de révision de sa méthode d'attribution des retombées économiques. À ce jour, elle a réalisé un balisage afin de comparer ses façons de faire avec celles d'autres organisations. Par souci de transparence, les retombées issues du programme des immigrants investisseurs ont été présentées distinctement.

RETOMBÉES GLOBALES DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DES FONDS PROPRES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

Les projets financés par Investissement Québec produisent différents types de retombées économiques sur des horizons variables. Ceux qui occasionnent des dépenses en capital productif, notamment auprès de fournisseurs locaux, ont des retombées immédiates, c'est-à-dire au moment où l'entreprise effectue ses dépenses (achats d'équipement, construction de bâtiments, etc.). La Société soutient également la croissance des activités des entreprises. Dans ce cas, l'apport de capital supplémentaire leur permet d'augmenter leurs dépenses courantes (fonds de roulement, dépenses de commercialisation, recherche et développement, etc.). Enfin, l'appui à des projets stratégiques, comme le soutien à la relève entrepreneuriale, le maintien de la propriété québécoise ou encore l'acquisition d'une entreprise, n'entraîne pas nécessairement de dépenses tangibles. L'appui financier d'Investissement Québec contribue plutôt à la croissance à moyen et à long terme des entreprises, ce qui, à terme, entraîne une hausse des retombées économiques au Québec.

RETOMBÉES LIÉES À LA RÉALISATION DES PROJETS FINANCÉS

Le modèle intersectoriel de l'ISQ permet de calculer, en années-personnes, la charge de travail nécessaire pour réaliser différents projets, d'évaluer la richesse que ces derniers créeront et d'en prévoir les retombées fiscales et parafiscales pour le gouvernement du Québec. Aux fins du calcul, la valeur des projets est ventilée par type de dépenses afin de distinguer les investissements productifs (frais de construction, coûts d'équipement et de machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc.). Ces dépenses, d'une valeur de 2,0 milliards de dollars¹⁴, influenceront sur la demande dans plusieurs secteurs d'activité.

La concrétisation de ces projets nécessitera 14 249 années-personnes, créera une valeur ajoutée de 1,3 milliard de dollars et procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 235,7 millions de dollars.

RETOMBÉES LIÉES AUX ACTIVITÉS DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE

Le soutien d'Investissement Québec a également des effets à plus long terme sur les activités des entreprises. Pour l'exercice 2016-2017, les ventes générées par les entreprises du portefeuille de la Société s'élèvent à 33,7 milliards de dollars¹⁵ et se traduisent en 247 050 années-personnes pour les entreprises clientes et leurs fournisseurs. Il en résultera des recettes fiscales et parafiscales de 3,3 milliards de dollars pour le gouvernement du Québec et une valeur ajoutée de 22,1 milliards de dollars dans l'économie québécoise.

RETOMBÉES ATTRIBUABLES À INVESTISSEMENT QUÉBEC

De la somme de ces retombées économiques, la Société établit à 614,3 millions de dollars les recettes fiscales et parafiscales qui sont attribuables à ses interventions auprès des entreprises. Elle attribue également à son action 46 771 années-personnes ainsi qu'une valeur ajoutée de 4,1 milliards de dollars.

Les retombées économiques liées aux activités de la Société comprennent les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc. Toutefois, elles ne tiennent pas compte des activités qu'elle réalise à titre de mandataire du gouvernement dans le cadre de l'administration du FDE et du fonds CMH.

14 La différence entre ce montant et la valeur totale des projets soutenus par la Société (4,0 G\$) consiste principalement en dépenses pour l'acquisition d'actions ou l'achat de terrains et en frais afférents à des bâtiments ou à de l'équipement existants.

15 L'évaluation des retombées économiques des entreprises clientes est basée sur les ventes des entreprises dont le dossier est encore actif et administré par la Société. N'ont été retenues que les entreprises dont les états financiers se terminant entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016 étaient disponibles au moment de l'évaluation.

RETOMBÉES GLOBALES DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DES FONDS PROPRES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ⁽¹⁾			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015
PROJETS FINANCÉS			
Emplois soutenus (en années-personnes)	14 249	12 945	11 406
Valeur ajoutée (M\$)	1 326,4	1 133,3	950,5
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec (M\$)	235,7	196,2	156,2
ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE			
Emplois soutenus (en années-personnes)	247 050	232 216	300 266
Valeur ajoutée (M\$)	22 148,5	20 928,1	25 630,7
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec (M\$)	3 281,3	3 051,4	3 699,0
PART ATTRIBUABLE À INVESTISSEMENT QUÉBEC			
Emplois soutenus attribuables à la Société (en années-personnes)	46 771	45 790	73 704
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M\$)	4 084,9	4 060,6	6 331,4
Total des recettes attribuables à la Société (M\$)	614,3	600,6	915,5

Source : © Gouvernement du Québec, ISQ, résultats calculés à partir du logiciel du modèle intersectoriel du Québec.

(1) Ces résultats incluent les retombées économiques du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises et des activités de Ressources Québec inc.

RETOMBÉES DU PROGRAMME DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS POUR L'AIDE AUX ENTREPRISES

Le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises contribue à encourager les investissements au Québec. Il a généré des investissements de 578,0 millions de dollars au cours de l'exercice, dont 562,7 millions de dollars étaient des investissements productifs. Cette proportion élevée s'explique par le fait que le programme vise principalement le financement d'immobilisations. Ces résultats sont compris dans les retombées globales des activités financières des fonds propres de la Société.

RETOMBÉES DU PROGRAMME DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS ⁽¹⁾			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015
PROJETS FINANCÉS			
Emplois soutenus (en années-personnes)	4 068	4 406	4 595
Valeur ajoutée (M\$)	357,8	369,9	384,2
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec (M\$)	61,2	63,3	64,1
ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE			
Emplois soutenus (en années-personnes)	75 608	68 128	82 074
Valeur ajoutée (M\$)	6 373,8	5 866,2	6 694,7
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec (M\$)	938,1	839,8	953,8
PART ATTRIBUABLE À INVESTISSEMENT QUÉBEC			
Emplois soutenus attribuables à la Société (en années-personnes)	13 072	9 264	15 409
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M\$)	1 103,0	797,4	1 257,5
Total des recettes attribuables à la Société (M\$)	163,0	114,4	179,7

Source : © Gouvernement du Québec, ISQ, résultats calculés à partir du logiciel du modèle intersectoriel du Québec.

(1) Ces résultats sont inclus dans les retombées globales des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec.



ADMINISTRER LES MANDATS ET LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

La Société administre, pour le compte du gouvernement du Québec, tout programme d'aide financière que ce dernier peut élaborer, conformément à sa loi constitutive. En outre, lorsque le gouvernement lui en confie le mandat, elle accorde et administre l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation d'un projet qui représente un intérêt économique important pour le Québec. À titre d'activité assimilée aux mandats confiés par le gouvernement, la Société administre des paramètres sectoriels prévus à l'annexe A de la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales. Elle assure également la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

La Société est responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et de l'exécution des mandats que lui donne ce dernier. Le cas échéant, elle est tenue de se conformer aux directives du ministre responsable. Elle lui donne son avis sur toute question que celui-ci lui soumet relativement à l'investissement, au développement ou au financement des entreprises.

Enfin, il incombe à Investissement Québec de tenir la comptabilité et de préparer les états financiers consolidés du FDE et du fonds CMH pour le compte du MESI.

GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS MANDATAIRES

Afin de bien distinguer les activités qu'elle mène à titre de mandataire du gouvernement et ses activités propres, Investissement Québec a revu sa structure interne au cours de l'exercice. Elle avait d'ailleurs souligné l'importance d'établir cette distinction dans son plan stratégique 2016-2019, ce que le Vérificateur général du Québec a confirmé dans son rapport.

La Société a ainsi convenu d'un nouveau protocole de fonctionnement avec le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, qui a été signé le 16 décembre 2016. Ce protocole sera appuyé par la Politique relative au fonctionnement des relations entre les employés d'Investissement Québec, son conseil d'administration, les élus et les membres de la fonction publique, approuvée par le conseil d'administration le 31 janvier 2017. Les employés recevront une formation sur cette nouvelle politique dès le premier trimestre de 2017-2018.

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le FDE est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par la Société dans l'exécution des mandats que le gouvernement lui confie. Le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par la Société dans l'exécution des autres mandats qu'il attribue à la Société ainsi que des revenus et des pertes du FDE. Le gouvernement fixe la rémunération qui doit être versée à la Société pour l'administration des programmes et l'exécution des mandats.

Lorsqu'elle administre un dossier pour le compte du FDE, la Société effectue l'analyse financière, prépare les contrats et réalise les étapes nécessaires au déboursement des aides octroyées, à la facturation et à l'encaissement des sommes dues selon les modalités des contrats. La Société fait également le suivi des dossiers afin d'en évaluer le risque et elle assure, s'il y a lieu, le redressement des entreprises dont la situation est précaire et procède à la réalisation des actifs.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, le financement provenant du FDE s'élève à 606,8 millions de dollars.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a effectué 271 interventions financières pour le compte du FDE, dans le cadre du programme ESSOR, du Programme d'appui au développement des attraits touristiques, du Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale, du programme Créativité Québec, du Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie, du Fonds de diversification économique pour le territoire de la MRC des Sources, de la mesure visant à développer la propriété intellectuelle québécoise dans le secteur du jeu vidéo, du Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic et du Fonds de diversification de l'industrie forestière de PF Résolu Canada inc.¹⁶, de même qu'en vertu de mandats gouvernementaux. Ces interventions, d'une valeur de 583,8 millions de dollars, permettront la réalisation de projets d'une valeur de 3,0 milliards de dollars ainsi que la création ou la sauvegarde de 7 848 emplois¹⁷.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Investissement Québec agit à titre de mandataire pour la mise sur pied et la gestion de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit par l'entremise du FDE. Au cours de l'exercice, elle a participé à la mise sur pied de deux nouveaux fonds, soit le Fonds Innovexport et le Fonds pour les femmes entrepreneures FQ. L'engagement total du gouvernement dans ces fonds s'élève à 23,0 millions de dollars.

La Société agit également comme gestionnaire du Fonds Relève Québec, s.e.c., dans le cadre duquel 10 prêts ont été accordés à des repreneurs québécois au cours de l'exercice pour une valeur de 1,6 million de dollars.

FONDS CAPITAL MINES HYDROCARBURES

Le fonds CMH a pour objet de faire fructifier et d'accroître les investissements en participations dans des entreprises qui exploitent des substances minérales provenant du sous-sol québécois ou qui en font la transformation au Québec. Dans ce dernier cas, les substances minérales doivent avoir été exploitées par une entreprise affiliée.

Investissement Québec a pour mandat de proposer et d'analyser les projets, de faire les investissements projetés et d'en assurer la gestion. Chaque projet d'investissement est soumis à l'approbation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministre des Finances et de tout autre ministre que le gouvernement peut désigner. La responsabilité du fonds CMH incombe au ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au total, cinq interventions financières d'une valeur de 161,0 millions de dollars ont été accordées dans le cadre du fonds CMH, pour soutenir des projets d'une valeur de 619,0 millions de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 232 emplois¹⁷.

MESURES FISCALES

Investissement Québec administre diverses mesures fiscales dont les principaux objectifs sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de l'innovation technologique ainsi que de contribuer à la création d'emplois et au développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à analyser les demandes d'admissibilité des entreprises et à produire des attestations ou des certificats qui répondent aux critères des différentes mesures.

Au cours de l'exercice, elle a délivré 214 certificats initiaux et 1 993 attestations annuelles. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir un crédit d'impôt de Revenu Québec.

¹⁶ Ce fonds, constitué au profit des municipalités et des travailleurs touchés par la fermeture des usines de PF Résolu Canada inc., est financé à part entière par PF Résolu Canada inc., qui, à terme, y aura versé 10 M\$.

¹⁷ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

PROSPECTION D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

La Société exerce ses activités de prospection auprès de deux groupes cibles : les filiales de sociétés étrangères déjà établies au Québec ainsi que leurs sociétés mères, et les sociétés étrangères n'ayant pas encore de présence au Québec.

Ainsi, elle a élaboré une approche axée sur le moyen et le long terme qui vise à mieux ancrer les filiales dans le paysage économique québécois et à faire en sorte qu'elles y prennent de l'expansion pour assurer leur pérennité. Afin de repérer les filiales étrangères qui pourraient avoir besoin de son aide et d'être en mesure d'intervenir de façon proactive, elle utilise un outil de diagnostic pour évaluer la vulnérabilité des filiales en activité au Québec et élabore annuellement un plan de rencontres adapté à leurs besoins.

Pour ce qui est des sociétés étrangères qui ne sont pas encore établies au Québec, ses activités de prospection s'appuient sur le ciblage, la promotion et le démarchage et sont menées par les équipes en poste au Québec et dans ses 12 bureaux à l'étranger.

Investissement Québec établit et maintient des relations avec les organismes québécois de développement économique régional. Lors de rencontres ponctuelles, la Société présente ses priorités en matière de démarchage et se tient au fait des atouts des régions pour les investisseurs potentiels. Cette collaboration donne lieu à des activités conjointes de démarchage auprès d'investisseurs étrangers.

Les priorités en matière de prospection sont déterminées annuellement en fonction des forces sectorielles du Québec et du potentiel que représente chaque territoire. Le tableau ci-dessous indique quels étaient les secteurs clés par territoire prospecté en 2016-2017; d'autres secteurs, qui ne figurent pas dans ce tableau, ont également été prospectés.

SECTEURS CLÉS PAR TERRITOIRE PROSPECTÉ, 2016-2017

	AMÉRIQUE DU NORD					EUROPE				ASIE			
	NORD	SUD	OUEST	CENTRE	EST	PAYS GERMANO-PHONES	FRANCE, ESPAGNE, BENELUX, ITALIE	ROYAUME-UNI	PAYS NORDIQUES	CHINE	INDE	JAPON	CORÉE DU SUD
Agroalimentaire													
Chimie													
Microélectronique													
Mines et métaux													
Sciences de la vie													
Technologies de l'information													
Transport terrestre et aérospatiale													

Légende : Les zones colorées représentent les secteurs clés désignés pour chaque territoire.

ACTIVITÉS DE DÉMARCHAGE

Tant au Québec qu'à l'étranger, la Société établit des contacts avec des entreprises afin de les encourager à réaliser leurs projets d'investissements au Québec. Ainsi, elle a pu rencontrer, au cours de l'exercice, les dirigeants de 485 filiales partout au Québec. De plus, elle a coordonné des rencontres avec des représentants de 100 sièges sociaux d'entreprises étrangères présentes au Québec.

Elle a aussi rencontré plus de 700 sociétés à l'extérieur du Québec, ciblées ou recommandées pour leur intérêt potentiel à l'égard de l'offre du Québec. Les activités de démarchage ont également conduit à l'accueil de 204 entreprises au Québec et à la production de 191 propositions d'intérêt destinées à des investisseurs étrangers.

Investissement Québec a attiré au Québec 65 projets d'investissements étrangers d'une valeur de 1,5 milliard de dollars.

RÉSULTATS GLOBAUX

Les activités de prospection menées cette année et au cours des années précédentes ont contribué à concrétiser, en 2016-2017, 65 projets de sociétés étrangères d'une valeur de 1,5 milliard de dollars, ce qui est supérieur à la cible fixée. Ces projets devraient créer ou sauvegarder 4 090 emplois, selon la planification des entreprises.

RÉSULTATS GLOBAUX DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ⁽¹⁾			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Nombre de projets	65	78	62
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾			
Immobilisations	1 000,7 M\$	866,0 M\$	712,6 M\$
Nouvelle masse salariale ⁽³⁾	505,2 M\$	391,3 M\$	333,0 M\$
TOTAL	1 505,9 M\$	1 257,3 M\$	1 045,6 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	4 090	4 972	3 472

(1) Pour éviter un double comptage, les données sur les emplois et les projets ne peuvent être additionnées aux résultats des activités de financement.

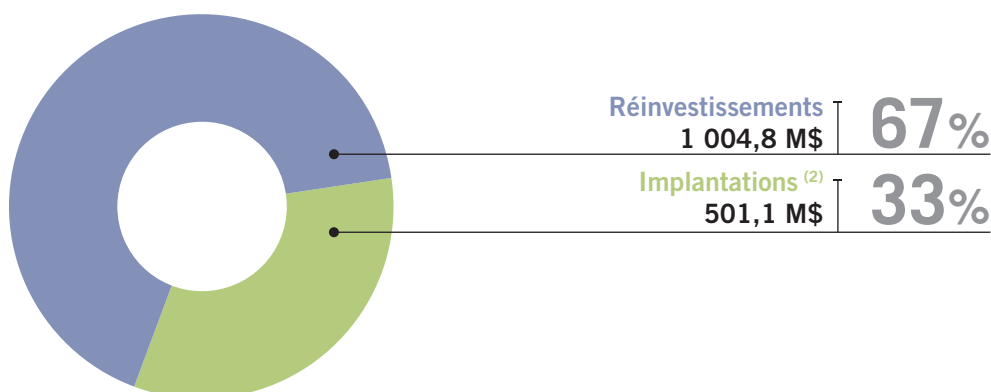
(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(3) Nouvelle masse salariale bénéficiant de crédits d'impôt pour des activités de recherche et développement ou de développement informatique, sur une période maximale de trois ans.

RÉSULTATS PAR TYPE

Au total, 36 filiales de sociétés étrangères déjà présentes au Québec prendront de l'expansion, 29 entreprises étrangères implanteront de nouvelles activités au Québec, dont une investira sous une autre forme. La valeur des réinvestissements de filiales totalise à elle seule un milliard de dollars.

VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR TYPE, 2016-2017 ⁽¹⁾



(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

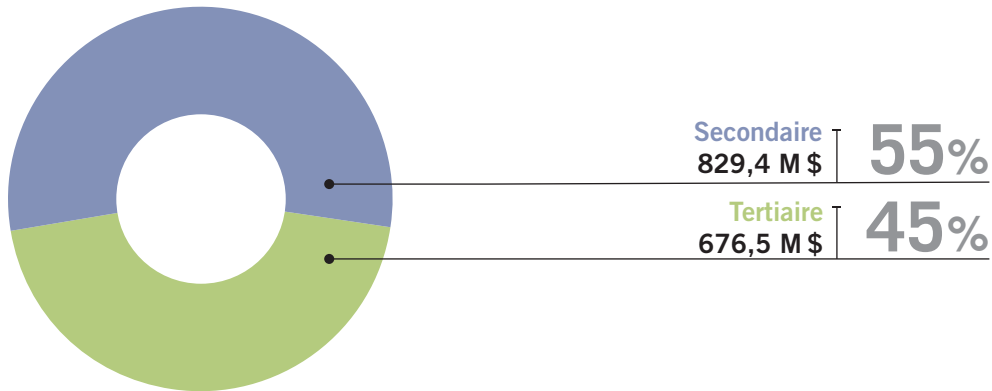
(2) Cette somme comprend un projet d'usine-pilote de 1,1 M\$ visant à tester la faisabilité d'une nouvelle technologie.

La Société dispose d'un indicateur de performance permettant de tenir compte de l'incidence de la concurrence internationale sur un projet. Des 36 projets de réinvestissements de filiales de sociétés étrangères qui se sont concrétisés en 2016-2017, 86 % étaient considérés comme étant en concurrence avec d'autres filiales du même groupe situées à l'extérieur du Québec. De même, 72 % des 29 projets de nouvelles implantations étaient en concurrence directe avec d'autres provinces, États ou pays.

RÉSULTATS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

La valeur des investissements étrangers se répartit comme suit dans les grands secteurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 : 55 % dans le secteur secondaire et 45 % dans le secteur tertiaire. Plusieurs projets dans le secteur des technologies de l'information ont vu leur aboutissement en 2016-2017 avec des investissements de 604,7 millions de dollars. Pour sa part, le secteur aérospatial a bénéficié d'investissements de 339,2 millions de dollars.

VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ, 2016-2017⁽¹⁾

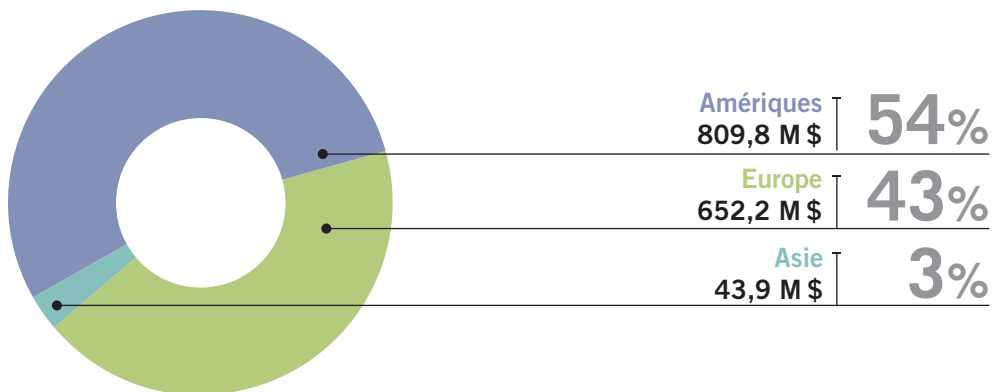


(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

RÉSULTATS PAR PROVENANCE DES INVESTISSEMENTS

Les investissements annoncés en 2016-2017 proviennent principalement des Amériques, qui représentent 54 % de la valeur des investissements étrangers. Au total, 16 pays ont investi au Québec, principalement les États-Unis et la France, qui ont généré respectivement 26 % et 25 % du nombre de projets d'investissements ainsi que 44 % et 13 % de la valeur des investissements qui y sont liés.

VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS SELON LA PROVENANCE, 2016-2017⁽¹⁾



(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Photo : Nawal Kallida, financement,
Stéphanie Legault, financement, et
Ronald Bédard, président-directeur
général de Bedco



PLACER LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE AU CŒUR D'UNE SAINTE GESTION

L'aspect social du développement durable touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission en tenant compte de ses relations avec ses parties prenantes et des règles de gouvernance. Ces relations sont balisées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. Même si, dans sa culture organisationnelle, la Société vise des résultats élevés, son offre de services financiers est conforme à

toutes les lois et aux normes relatives à la protection du travail et des droits de la personne en vigueur, et prend en compte les besoins des entreprises. De plus, afin d'assurer un milieu de travail sain et harmonieux favorisant la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique de ses employés, la Société dispose de politiques sur la santé des employés et sur le harcèlement psychologique en milieu de travail.

DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES

PARTIES PRENANTES

Investissement Québec détermine ses parties prenantes en ciblant les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Elle procède à un examen approfondi de ses parties prenantes par l'entremise des membres de son personnel qui sont en étroite relation avec ces dernières. Les principales parties prenantes de la Société sont l'Assemblée nationale et le gouvernement, les employés, les entreprises, les filiales, les fournisseurs, les médias, les partenaires et les syndicats.

ASSEMBLÉE NATIONALE ET GOUVERNEMENT

Le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation est responsable de l'application de la Loi sur Investissement Québec. Il dépose chaque année le rapport annuel d'activités et de développement durable de la Société à l'Assemblée nationale. Comme le prescrit la loi constitutive de la Société, les livres et les comptes sont vérifiés chaque année conjointement par le Vérificateur général du Québec et un auditeur externe nommé par le gouvernement.

Le Vérificateur général du Québec a le pouvoir de réaliser des mandats d'optimisation des ressources au sein de la Société; il a choisi d'exercer ce pouvoir en 2016-2017. Son rapport, qui portait sur la rentabilité financière et la performance économique de la Société, a été déposé à l'Assemblée nationale. Investissement Québec a accueilli favorablement ses recommandations et a élaboré un plan d'action afin d'y répondre rapidement. Les actions que la Société préconise dans ce plan s'ajoutent aux solutions qu'elle présente dans son plan stratégique 2016-2019 afin d'améliorer sa performance auprès de sa clientèle et de mieux appuyer le développement économique du Québec. La Direction de l'audit interne d'Investissement Québec assure le lien entre le Vérificateur général du Québec et la Société.

Investissement Québec collabore régulièrement avec des ministères et des organismes gouvernementaux à vocation économique, ainsi qu'avec d'autres organisations desquelles elle s'inspire pour modifier ses pratiques ou en élaborer de nouvelles. De plus, une personne au sein de la Société est désignée comme interlocutrice principale auprès d'autres cabinets, des élus, des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle agit à titre de porte-parole principale de la Société auprès de ces instances et prépare ou contribue à préparer les dossiers d'information pour répondre à leurs demandes selon les procédures mises en place par la directive sur les relations gouvernementales.

Dans le but d'améliorer ses mécanismes de gouvernance et de clarifier ses rôles et obligations, la Société a convenu d'un nouveau protocole de fonctionnement avec le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour optimiser la gestion des activités mandataires.

EMPLOYÉS

Il existe divers mécanismes de communication entre les employés de la Société et la direction. Le président-directeur général et les membres de la direction s'adressent régulièrement aux employés au moyen du site intranet de la Société ou par courriel. De leur côté, les employés peuvent soumettre des commentaires ou poser des questions de manière anonyme, et les réponses sont diffusées dans une rubrique de l'intranet.

Chaque année, la Société sonde ses employés afin de connaître leur opinion sur divers sujets ou leur degré de satisfaction à l'égard des services internes. En 2016-2017, la haute direction a rencontré tout le personnel à plusieurs reprises, notamment pour discuter des priorités et de la nouvelle structure de l'organisation.

ENTREPRISES

La clientèle d'Investissement Québec se compose de PME et de grandes entreprises québécoises, canadiennes et internationales. Les professionnels de la Société établissent une relation d'affaires avec les clients; ils sont ainsi à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations.

La Société a 17 bureaux au Québec et 12 à l'étranger. Elle organise différentes activités pour faire connaître son expertise et présenter son offre de services aux entrepreneurs. En 2016-2017, des rencontres ont eu lieu un peu partout au Québec dans le cadre de l'IMI. La Société a ainsi eu l'occasion d'expliquer à des dirigeants d'entreprises comment elle pouvait financer leurs projets d'innovation. Par ailleurs, le président-directeur général de la Société a prononcé plusieurs allocutions lors de rencontres avec les entrepreneurs et les partenaires.

La Société participe en outre à de nombreux événements internationaux à l'étranger et au Québec, ou les organise, afin de faire connaître les avantages d'investir au Québec et de se rapprocher de sa clientèle de filiales et de sociétés étrangères. Elle a notamment préparé les programmes des rencontres économiques entre dirigeants de sociétés étrangères et ministres du gouvernement lors de la Conférence internationale BIO à San Francisco, du Salon international de l'aéronautique de Farnborough et du Forum économique mondial de Davos.

La Société rejoint également les entreprises au moyen de ses publications, de ses sites Internet, de ses infolettres et des réseaux sociaux Twitter, LinkedIn et YouTube.

Investissement Québec a entamé une transformation organisationnelle dans le but de mieux répondre aux besoins de sa clientèle et d'optimiser les bénéfices que les entreprises peuvent tirer de leur relation d'affaires avec la Société. Elle a aussi revu sa structure interne afin de clarifier son offre de services et de placer la valeur ajoutée pour le client au cœur de ses actions.

FILIALES

La Société possède, en propriété exclusive, des filiales qui ont été mises sur pied afin de soutenir des produits et services particuliers ou qui exploitent des entreprises dans divers secteurs stratégiques de l'économie. Une description de ces filiales est présentée dans la section Renseignements supplémentaires du présent rapport. Le conseil d'administration de la plupart des filiales compte au moins un employé d'Investissement Québec.

FOURNISSEURS

Investissement Québec s'approvisionne en ressources matérielles principalement auprès de fournisseurs agréés par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), qui sert l'ensemble des ministères et des organismes publics du gouvernement du Québec. Elle traite avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) en ce qui concerne ses bureaux et leur aménagement. Le CSPQ et la SQI sont assujettis à la Loi sur le développement durable.

En 2016-2017, la Société a fait affaire avec plus de 650 fournisseurs provenant de différents secteurs, notamment ceux de l'audit et de l'information financière, des communications ainsi que des technologies de l'information. Le montant total des transactions s'est élevé à 25,2 millions de dollars. La Société privilégie les fournisseurs locaux, qui se partagent 92 % de ses dépenses.

La sélection des fournisseurs est assujettie à la Politique de gestion des achats et des contrats de la Société, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. La Société s'engage ainsi à faire preuve de transparence, d'intégrité et d'équité dans l'octroi des contrats. Elle doit suivre la procédure d'appel d'offres public pour tout contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental.

MÉDIAS

La Société communique avec les médias dans le cadre d'entrevues et de conférences de presse ou par voie de communiqués en suivant sa directive sur les relations avec les médias, qui fixe les paramètres des relations avec les médias et définit les responsabilités de ses divers intervenants. Le porte-parole médias répond annuellement à plus de 150 demandes provenant des membres de la presse. Il est également responsable du programme d'accueil de journalistes étrangers.

PARTENAIRES

Les partenaires de la Société proviennent des milieux financiers, des services professionnels, du secteur de l'économie sociale et des associations sectorielles et territoriales.

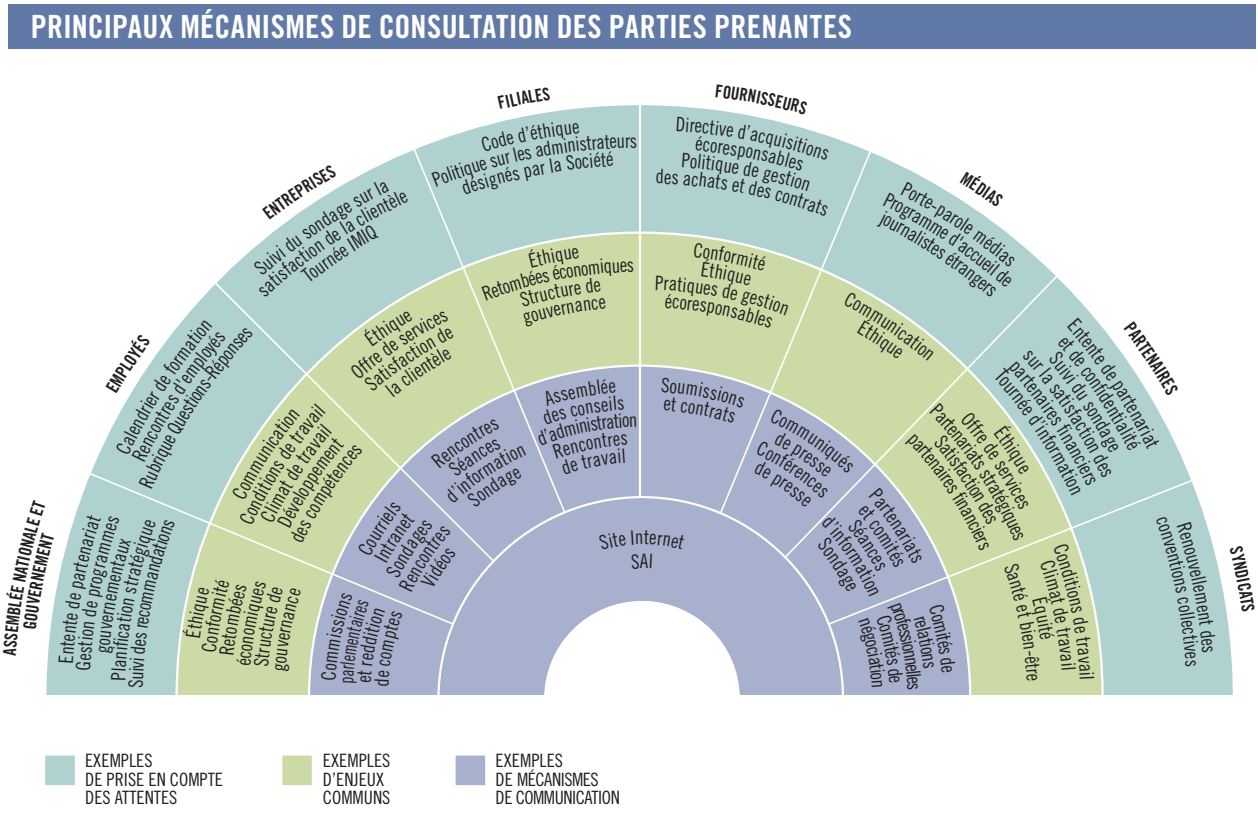
La Société maintient des liens de communication avec ces groupes par l'intermédiaire de conférences et de colloques, par l'organisation d'activités d'information, de formation ou de réseautage, lors de visites d'entreprises, de repas d'affaires, de rencontres et de groupes de travail, dans le cadre de partenariats événementiels, par la conclusion de contrats, à titre de membre de leur conseil d'administration ou d'observateur, ou lors d'autres rencontres portant sur les entreprises de son portefeuille.

Investissement Québec conclut également des ententes de partenariat avec des associations sectorielles et des groupes de professionnels du développement économique dans le but de se rapprocher de ses clients et de ses relayeurs. Ces ententes lui permettent de consolider ses relations avec ses partenaires, de renforcer sa notoriété, de mieux faire connaître ses produits et services et de faciliter le développement des affaires. Elle dispose notamment d'ententes avec l'Association des professionnels en développement économique du Québec, le Conseil des relations internationales de Montréal et Écotech Québec.

SYNDICATS

La Société collabore avec les trois syndicats qui représentent le personnel professionnel, le personnel technique et administratif, et les juristes, soit le Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 SEPBC-FTQ (SEPBC-571), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ), lors des réunions des comités de relations professionnelles et à l'occasion de la négociation des conventions collectives.

Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, les enjeux communs et la façon dont elle tient compte des attentes de ces dernières.



Les parties prenantes peuvent joindre la Société de plusieurs façons, le moyen le plus accessible étant le Service d'accueil et d'information (SAI), service centralisé de première ligne qui traite les demandes d'information téléphoniques et électroniques et accueille les clients. Au besoin, le personnel du SAI transfère les demandes qui lui sont adressées aux spécialistes de la Société.

RELATIONS ENTRE LES EMPLOYÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, SON CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES ÉLUS ET LES MEMBRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Investissement Québec a adopté une nouvelle politique interne qui établit les règles de conduite de ses employés en matière de référencement et de communications internes et externes, notamment avec les élus, les membres de la fonction publique et ses administrateurs.

Cette politique découle de la nouvelle structure organisationnelle implantée au cours de l'exercice et vise à assurer que les prises de décision de la Société demeurent à l'abri de toute influence indue, afin de protéger son intégrité et sa réputation en tant que société d'État. Bien que la politique soit approuvée depuis le 31 janvier, elle entrera en vigueur après la formation de tous les employés, qui aura lieu dès le début de son prochain exercice financier.

INVESTISSEMENT QUÉBEC DANS LA COMMUNAUTÉ

Fière de participer comme entreprise citoyenne au dynamisme et au rayonnement de la communauté d'affaires et des entreprises québécoises, Investissement Québec appuie aussi plusieurs œuvres philanthropiques qui visent l'éducation, le bien-être des collectivités, le développement social et le respect de l'environnement.

Ainsi, en 2016-2017, Investissement Québec s'est de nouveau investie dans la campagne Entraide, qui lui a permis de recueillir 40 000 \$ grâce à la générosité de ses employés. Elle a également amassé 44 591 \$ en participant au Grand défi Pierre Lavoie afin de parrainer quatre écoles et d'encourager l'adoption de saines habitudes de vie. Elle a de plus versé 51 600 \$ pour appuyer divers organismes sans but lucratif.

Par son engagement auprès de la communauté d'affaires et ses partenariats, Investissement Québec vise avant tout à créer des lieux de rencontre et de réflexion sur le développement économique. Fidèle à sa mission, elle soutient de multiples façons l'excellence des entreprises québécoises, notamment dans le secteur manufacturier. Chambres de commerce, associations et organismes partenaires de toutes les régions du Québec, et organismes internationaux triés sur le volet ont pu compter sur un appui financier de 650 000 \$ au cours de l'exercice.

Enfin, la Société œuvre à la promotion du développement durable, notamment grâce à son partenariat avec Écotech Québec et avec la Chaire de leadership en enseignement des sciences et développement durable de l'Université Laval. Elle est également membre de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable, qui a pour mission d'aider les entreprises québécoises à intégrer des pratiques favorisant le développement durable.

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ET DES PARTENAIRES FINANCIERS

L'expérience client est l'une des trois orientations présentées dans le plan stratégique 2016-2019 d'Investissement Québec. C'est pourquoi la Société a créé une nouvelle direction responsable de l'expérience client au cours de l'exercice afin d'établir le contenu de la promesse client, d'améliorer la relation avec la clientèle à chaque étape de financement et de mieux répondre aux besoins de celle-ci. Elle produit un nouveau sondage afin de mieux mesurer la satisfaction de sa clientèle et d'optimiser la qualité du service. Les résultats sont présentés au Comité de direction et au conseil d'administration trimestriellement.

L'évaluation porte sur l'expérience globale des clients et des partenaires financiers ainsi que sur quatre thèmes prioritaires, soit l'accessibilité, l'évaluation des besoins du client et le traitement de sa demande, l'offre de financement reçue, et la relation avec le directeur de portefeuille.

TAUX DE SATISFACTION, 2016-2017

	Entreprises clientes du réseau régional	Partenaires financiers
Expérience globale – très satisfaits	61 %	68 %
Expérience globale – satisfaits et très satisfaits	97 %	95 %

ÉTHIQUE ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive et la Déclaration d'engagement envers la clientèle guident la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires. Ces documents se trouvent sur le site Internet de la Société. Dans le cadre de ses activités courantes, la Société n'exprime aucune position publique officielle et n'exerce aucune activité de lobbying à quelque égard que ce soit.

Le code d'éthique définit les principes fondamentaux et les règles de conduite à respecter. Il contient notamment des dispositions ayant trait à la discrétion et à la confidentialité. Dans sa déclaration d'engagement, la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité et d'observer des normes de conduite élevées.

Investissement Québec dispose également d'une politique de traitement des plaintes et d'un système permettant d'y donner suite de façon simple, rapide et uniforme. Des renseignements sur les recours possibles et sur la marche à suivre en cas de plainte sont accessibles sur le site Internet de la Société. Au cours de l'exercice, elle a reçu une plainte d'un client portant sur l'atteinte à la vie privée et à la perte de données; cette plainte s'est toutefois avérée non fondée.

La Société utilise les services d'une agence agréée et membre de l'Association des agences de communication créative, qui est tenue de respecter le Code canadien des normes de la publicité administré par les Normes canadiennes de la publicité.

Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive¹⁸

Dans l'accomplissement de sa mission, Investissement Québec est soucieuse de maintenir des normes et des critères élevés à l'égard du comportement et des pratiques de toute personne prenant part à ses activités, y compris les membres de sa direction et de son personnel ainsi que les personnes occupant de telles fonctions au sein de ses filiales. La Société considère qu'il est fondamental, à titre d'institution, de se doter de normes et de dispositions d'ordre éthique et déontologique qui, par-delà les dispositions législatives et réglementaires ou contractuelles applicables, constituent des exigences à respecter par toute personne agissant pour Investissement Québec ou en son nom.

¹⁸ Le conseil d'administration de la Société a approuvé, le 24 mai 2011, le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive, lequel a été modifié à quatre reprises, dont la dernière fois le 25 octobre 2016.

Le code d'éthique ne constitue en rien un substitut à toute disposition autrement applicable. Il apparaît cependant légitime, compte tenu du rôle et de la mission d'Investissement Québec, que des exigences élevées d'honnêteté et de conduite soient codifiées, dans le respect des lois et règlements en vigueur, en vue de maintenir la réputation de confiance et d'intégrité de la Société à tous les niveaux de son organisation.

Le code d'éthique prévoit que tout dirigeant ou employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui. Il doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Pour ce qui est des principes et des procédures anticorruption, le code d'éthique prévoit que le dirigeant ou l'employé ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. De plus, il est interdit à un dirigeant ou à un employé d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

Il appartient à tout dirigeant ou employé qui a connaissance d'actes en dérogation au code d'éthique ou qui a connaissance d'opérations ou de pratiques de gestion qui ne sont pas conformes aux lois, règlements, politiques, directives ou autres, de les signaler. Il peut, pour ce faire, s'adresser par écrit au secrétaire de la Société ou au président-directeur général, ou utiliser la ligne téléphonique d'éthique confidentielle, gérée par une firme externe.

Tous les nouveaux employés reçoivent de l'information à ce sujet dans le cadre de leur programme d'accueil. Chaque employé a par ailleurs la responsabilité de prendre connaissance du code d'éthique et de s'y reporter au quotidien. Une section sur l'éthique au travail est accessible dans l'intranet et est mise à jour au besoin. Enfin, tous les membres du personnel doivent remplir, une fois l'an, la Déclaration annuelle des employés attestant qu'ils ont pris connaissance du code d'éthique d'Investissement Québec et qu'ils en respectent les dispositions, et la transmettre au secrétaire de la Société.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Le conseil d'administration a adopté, le 24 mai 2011, le Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive, lequel contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société ainsi que des principes généraux de gestion. Il est publié dans la section Renseignements supplémentaires du présent rapport. Aucune plainte n'a été formulée à l'endroit des administrateurs en 2016-2017.

Clauses relatives aux droits de la personne dans les contrats

Les contrats conclus avec les entreprises clientes et les fournisseurs contiennent des clauses spécifiant qu'ils doivent adopter en tout temps un comportement éthique et socialement responsable en plus de se conformer aux lois auxquelles ils sont assujettis au Québec et plus particulièrement aux normes en matière de protection de l'environnement, du travail et de droits de la personne.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique et de déontologie

L'adjudication des contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrées par une politique. En plus d'appuyer le respect des articles du code d'éthique, cette politique établit des règles de conduite en la matière et tient compte des orientations gouvernementales en ce qui a trait au développement durable.

Les règles de conduite édictées pour éviter les situations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts découlant de l'acceptation de cadeaux, de dons, de services, d'avantages et d'autres faveurs sont précisées dans une directive.

La politique de la Société visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail a pour objet d'appuyer le respect des dispositions sur le harcèlement psychologique de la Loi sur les normes du travail. À cet effet, une formation sur la civilité a notamment été offerte à tous les employés afin d'encourager des comportements respectueux et un esprit de collaboration. Investissement Québec dispose également d'une politique concernant la santé des personnes au travail qui, en plus d'assurer le respect des lois et règlements en vigueur, vise à garantir un milieu de travail sain et harmonieux ainsi qu'à promouvoir la santé psychologique et le mieux-être des employés.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées présente des mesures d'accommodement qui tiennent compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec, c'est-à-dire de sa mission, du contexte dans lequel elle réalise ses activités et du type de services offerts à sa clientèle d'affaires. Ce plan d'action est accessible sur les sites intranet et Internet de la Société.

APPLIQUER LES RÈGLES DE GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT

Le conseil d'administration d'Investissement Québec est imputable des décisions de la Société auprès du gouvernement et exerce son mandat en conformité avec les obligations imposées par la Loi sur Investissement Québec et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Le Conseil approuve les politiques qui régissent Investissement Québec. Il établit en outre les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en application et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Il adopte le plan stratégique et approuve les états financiers, le rapport annuel d'activités et de développement durable et le budget annuel de la Société. Il approuve également les règles de gouvernance de la Société, les codes d'éthique, les profils de compétences et d'expérience requis pour les nominations au Conseil ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et du président-directeur général. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement intérieur, il autorise certaines interventions financières liées aux fonds propres de la Société. Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil réunit des représentants du secteur industriel, des milieux financiers et juridiques, de l'industrie du capital de risque et du secteur de l'économie sociale.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte 14 membres, dont le président-directeur général de la Société, nommé membre d'office. Il comprend huit femmes et six hommes, tous indépendants, à l'exception du président-directeur général. Parmi les huit femmes, une appartient au groupe d'âge de 35 à 50 ans, et sept font partie du groupe de 51 ans ou plus. Parmi les six hommes, un appartient au groupe d'âge de 35 à 50 ans, et cinq font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Deux membres font partie d'un groupe minoritaire¹⁹. Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu 13 réunions. Le conseil d'administration d'Investissement Québec, dont un poste est vacant, se compose des membres suivants au 31 mars 2017²⁰ :



MONIQUE F. LEROUX
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nomination au Conseil :
27 avril 2016

Début du mandat :
2 mai 2016

Fin du mandat :
2 mai 2019

Statut : administratrice indépendante

Monique F. Leroux est administratrice de sociétés et présidente de l'Alliance coopérative internationale.

Elle a été présidente du Conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins de 2008 à 2016. Avant de se joindre au Mouvement Desjardins, en 2001, elle a occupé plusieurs postes de haute direction à Québecor, à la Banque Royale du Canada et chez Ernst & Young.

Elle est présidente du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation du gouvernement du Québec. Elle est également coprésidente du groupe de travail sur les petites et moyennes entreprises du B20 et fondatrice et présidente du Sommet international des coopératives.

M^{me} Leroux est membre de l'Ordre du Canada, officière de l'Ordre national du Québec et chevalier de la Légion d'honneur (France).

Elle est membre du Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprise et membre des conseils d'administration de BCE et Bell Canada, d'Alimentation Couche-Tard, du Groupe CÎC, du Groupe Michelin et de S&P Global.

M^{me} Leroux est diplômée du conservatoire de musique de Montréal (piano) et titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Chicoutimi. Elle détient les titres de Fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés, de Fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec et de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et de docteure *honoris causa* de huit universités canadiennes.

¹⁹ Membre d'une minorité visible ou personne handicapée selon la définition de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

²⁰ Isabelle Boillat a été membre du conseil d'administration jusqu'au 17 août 2016.



PIERRE GABRIEL CÔTÉ
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nomination au Conseil :
17 décembre 2014

Début du mandat :
12 janvier 2015

Fin du mandat :
12 janvier 2020

Avant sa nomination à titre de président-directeur général d'Investissement Québec, Pierre Gabriel Côté a été consultant en gestion et a dirigé plusieurs grandes entreprises nord-américaines et internationales. Il a été président et chef de la direction de Fibrek, président de Bombardier Aéronautique, division des avions d'affaires, et président et chef de la direction de Sucre Lantic. En outre,

pendant près de vingt ans, il a occupé divers postes de gestion dans l'industrie forestière.

M. Côté est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université Laval et possède une formation de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'Université McGill.



ANNE BOURHIS

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice indépendante

Anne Bourhis est professeure spécialisée en recrutement et sélection du personnel au département de la gestion des ressources humaines de HEC Montréal depuis 1999. Auparavant, elle a été professeure à l'Université Laval.

M^{me} Bourhis possède une maîtrise ès sciences en gestion des ressources humaines de HEC

Montréal ainsi qu'un doctorat en administration des affaires (comportement organisationnel) de l'Université de l'Illinois à Urbana-Champaign, aux États-Unis. Elle est également titulaire d'un diplôme en commerce de l'EDHEC Business School, en France.



MICHEL BRÛLÉ

Nomination au Conseil :
25 février 2015

Membre depuis le
1^{er} janvier 2011

Fin du mandat :
25 février 2019

Statut : administrateur indépendant

Michel Brûlé est président fondateur des Investissements M&M. Il a cofondé plusieurs entreprises technologiques, dont Inno Media Logic (IML) et OvalSys International. Il a également participé au démarrage du FIER Longueuil. Auparavant, il a été professeur, chercheur et coordonnateur institutionnel de la recherche à l'École de technologie supérieure.

M. Brûlé est président du conseil d'administration de l'entreprise québécoise LeddarTech et du réseau Anges Québec. Il est aussi administrateur de la société montréalaise Octasic ainsi que du fonds de capital de risque Anges Québec Capital.

De plus, il est membre du Comité consultatif de la société de capital de risque torontoise OMERS Venture Capital.

Titulaire d'une maîtrise en génie électrique et d'un baccalauréat ès sciences en génie électrique de l'Université d'Ottawa, il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il détient la désignation d'administrateur de sociétés certifié (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés (CAS) de l'Université Laval ainsi qu'un doctorat honorifique de l'Université d'Ottawa.



LUC DUPONT

Nomination au Conseil :
12 juin 2013

Fin du mandat :
12 juin 2017

Statut : administrateur indépendant

Luc Dupont est cofondateur et président et chef de la direction d'Immanence Intégrale Dermo Correction depuis 2008. Auparavant, il était président et chef de la direction et cofondateur d'Atrium Innovations et d'Unipex Innovations. Il a également cofondé Æterna Zentaris et Les Biotechnologies Océanova (devenue innoVactiv).

M. Dupont est membre du conseil d'administration du Fonds Innovexport, de Chocolats Favoris et de Ressources Québec inc.

Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval.



MADELEINE FÉQUIÈRE

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice
indépendante

Madeleine Féquière est directrice et chef du crédit d'entreprise de Domtar à l'échelle mondiale depuis 2008. Auparavant, elle a été directrice principale du crédit global d'AbitibiBowater et vice-présidente adjointe, crédit global à Téléglobe Canada.

M^{me} Féquière est présidente du conseil d'administration de l'École supérieure de ballet du Québec et membre du conseil d'administration du Fonds Capital Culture Québec, de l'Université

de Montréal et du Conseil des arts de Montréal.

Elle est titulaire d'un diplôme du programme court de maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, d'un certificat en finance et crédit de HEC Montréal et de l'Institut canadien du crédit, et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Concordia. M^{me} Féquière a également terminé le Programme de perfectionnement des administrateurs (PPA IAS-Rotman).



NADINE GIRAULT

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

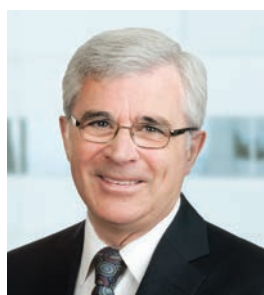
Fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice
indépendante

Nadine Girault est administratrice de sociétés. Auparavant, elle a occupé divers postes de direction au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), à l'organisation internationale ONE DROP, à Boutique Jacob, à BMO Groupe financier, chez Desjardins Sécurité financière et à la Banque Royale du Canada.

M^{me} Girault est membre du conseil d'administration de l'École supérieure de ballet du Québec.

Elle est titulaire d'un MBA, volet services financiers, de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal. Elle détient aussi le titre d'ASC, décerné par le CAS de l'Université Laval.



JEAN LANDRY

Nomination au Conseil :
11 mars 2015

Fin du mandat :
11 mars 2019

Statut : administrateur
indépendant

Jean Landry a occupé plusieurs postes de direction aux Assurances générales des Caisses Desjardins ainsi que la présidence de la Fiducie Desjardins de 1981 à 2004. Ayant commencé sa carrière comme vérificateur au sein de grands cabinets d'experts-comptables, il a également enseigné à HEC Montréal, à l'Institut d'assurance du Canada et à l'Université Laval.

M. Landry est membre du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité

professionnelle de la Chambre des notaires du Québec et de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA, CA), il est diplômé du programme avancé en gestion de la Harvard Business School et titulaire d'une maîtrise en sciences commerciales de l'Université de Sherbrooke. Il détient aussi la désignation d'ASC du CAS de l'Université Laval.



MONETTE MALEWSKI

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice
indépendante

Monette Malewski est propriétaire et présidente-directrice générale du Groupe M Bacal depuis 1998.

M^{me} Malewski est présidente du conseil d'administration d'IQ Immigrants Investisseurs inc. et membre de plusieurs conseils d'administration : les Amis canadiens de l'Université hébraïque de Jérusalem, Montréal Relève, Anges Québec Capital et l'International Women's Forum (IWF Canada).

Elle est titulaire d'un certificat de l'Institute of Family Enterprise Advisors et d'un certificat en assurance de personnes et en assurance collective de personnes de l'Autorité des marchés financiers. Elle possède également un diplôme en enseignement de l'Université McGill.



GENEVIÈVE MORIN

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Membre depuis le
1^{er} janvier 2011

Fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice
indépendante

Geneviève Morin est chef de l'investissement de Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi depuis 2011. Elle y a auparavant occupé les postes de chef de la direction financière et de développement corporatif et de coordonnatrice à l'administration et aux finances. Elle a également occupé différents postes au sein du Mouvement Desjardins.

M^{me} Morin est gouverneure de Réseau Capital et membre du conseil d'administration de Filaction, d'Ange Québec ainsi que de la Canadian Venture Capital Association.

Elle est titulaire d'un MBA en finance de HEC Montréal et d'un baccalauréat spécialisé en sciences économiques de l'Université Concordia. Elle a également terminé la formation de courtier en valeurs mobilières.



CLAUDINE ROY

Nomination au Conseil :
25 février 2015

Membre depuis le
9 février 2011

Fin du mandat :
25 février 2019

Statut : administratrice
indépendante

Claudine Roy est présidente-directrice générale de Gestion immobilière Gaspé depuis 1990 et propriétaire de l'Auberge sous les arbres depuis 2014. Elle est également fondatrice et présidente des Traversées de la Gaspésie. Jusqu'en 2015, elle était propriétaire du bistro le Brise-Bise de Gaspé, qu'elle avait fondé en 1986.

M^{me} Roy est membre du Conseil de l'Ordre national du Québec et membre du conseil d'administration

de Ressources Québec inc., d'IQ FIER inc., de l'Association des restaurateurs du Québec et de la Caisse populaire Desjardins Baie-de-Gaspé.

Titulaire d'un baccalauréat spécialisé en éducation physique de l'Université d'Ottawa et d'un certificat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski, elle détient également la désignation d'ASC du CAS de l'Université Laval.



RENÉ ROY

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Membre depuis le
1^{er} janvier 2011

Fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administrateur
indépendant

René Roy est administrateur de sociétés depuis 2010. Auparavant, il a occupé le poste de secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et de vice-président québécois du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier.

M. Roy est président du conseil d'administration de Jomar Mentora et administrateur du Fonds immobilier de solidarité FTQ.

Il est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec et est titulaire d'un diplôme de technicien en électricité de l'Institut de technologie de Trois-Rivières.



LOUISE SANSCARTIER

Nomination au Conseil :
1^{er} janvier 2013

Fin du mandat :
1^{er} janvier 2017 ⁽¹⁾

Statut : administratrice
indépendante

Louise Sanscartier est administratrice de sociétés et consultante en gouvernance. Elle est également formatrice au programme en gouvernance du CAS de l'Université Laval. De 2006 à 2015, elle était associée chez BDO Canada (fusion en février 2013 avec Interis Conseils). Elle a également occupé divers postes de direction au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.).

M^{me} Sanscartier est présidente du conseil d'administration de Femmessor Québec, administratrice et présidente du Comité de régie d'entreprise et de ressources humaines du Fonds

d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec, administratrice de la Coopérative d'alimentation de Rivière-à-Pierre. Elle est également membre du Comité d'examen indépendant des Fonds FÉRIQUE et membre du Comité de retraite des cadres du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.).

Elle a fait une postmaîtrise en gestion stratégique et gestion du changement et est titulaire d'une maîtrise en gestion de projet de l'UQAM. Elle détient la désignation d'ASC du CAS de l'Université Laval.



MICHEL TREMBLAY

Nomination au Conseil :
12 juin 2013

Membre depuis le
1^{er} janvier 2011

Fin du mandat :
12 juin 2017

Statut : administrateur
indépendant

Michel Tremblay est vice-président exécutif et chef des placements à l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers depuis 2008. Auparavant, il a occupé divers postes de direction à la Banque Nationale du Canada, à La Solidarité, compagnie d'assurance vie, à ING, Gestion de placements et au Groupe Optimum.

M. Tremblay est président du conseil d'administration de la Fondation de l'Université Laval et

membre du Comité de placement de la caisse de retraite des employés d'Hydro-Québec.

Il est diplômé en actuariat de l'Université Laval. Il a également le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Society of Actuaries de Chicago et celui d'analyste financier agréé (CFA).

(1) En vertu de la Loi sur Investissement Québec, les administrateurs demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil a utilisé, tout au long de l'exercice, ses pouvoirs décisionnels quant aux interventions financières importantes de la Société et a passé en revue périodiquement les interventions financières autorisées par le Comité de financement.

Dans le contexte de l'approbation par le gouvernement du Québec du plan stratégique 2016-2019 de la Société, en avril 2016, et du dépôt à l'Assemblée nationale, en juin 2016, du rapport du Vérificateur général du Québec relatif à l'information sur la rentabilité financière et la performance économique d'Investissement Québec, le Conseil a procédé à la création du Comité spécial chargé de l'optimisation de l'évolution et de la gouvernance d'Investissement Québec (le « Comité spécial »), afin qu'il lui fasse des recommandations ainsi qu'à ses comités sur des sujets variés.

Sur la recommandation du Comité de vérification, le Conseil a par ailleurs approuvé la mise sur pied d'un Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements d'Investissement Québec, une politique d'évaluation et, aussi sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, la charte et la nomination des membres initiaux de ce comité. Il a également approuvé les états financiers consolidés et audités de la Société au 31 mars 2016 et, chaque trimestre, a examiné l'état d'avancement du plan d'action découlant du plan stratégique 2016-2019, de même que les résultats financiers de la Société, du FDE et du fonds CMH.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil a approuvé la nouvelle structure organisationnelle de la Société, la nomination de nouveaux dirigeants et de filiales en exploitation et les ajustements salariaux pour 2017-2018 à l'endroit des employés non syndiqués et de ceux de ses filiales en exploitation. Il a aussi donné son aval à l'enveloppe de rémunération variable payable pour 2015-2016 aux employés et aux objectifs de performance à cette fin pour 2016-2017.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil a approuvé diverses modifications à certains documents de gouvernance, dont le règlement intérieur, y compris, sur recommandation du Comité de gestion des risques, une refonte des paliers d'autorisation relatifs aux interventions financières, et a approuvé, dans cette foulée, une politique relative à la Classe de l'intervention financière.

Sur la recommandation du Comité de gestion des risques, le Conseil a approuvé des modifications à certaines des politiques de gestion des risques en vigueur au sein de la Société et, sur recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, une politique en investissement responsable et finance durable.

Le Conseil a approuvé le rapport annuel d'activités et de développement durable 2015-2016 d'Investissement Québec.

Le Conseil a également donné son aval au plan d'action élaboré par le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société suite à son évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil, prescrit par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conformité avec la loi constitutive de la Société et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants, qui sont constitués uniquement de membres indépendants : le Comité exécutif, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification, le Comité de gestion des risques et le Comité des ressources humaines. Comme il est mentionné précédemment, le Conseil a mis sur pied, en cours d'exercice, un comité spécial chargé de l'optimisation de l'évolution et de la gouvernance de la Société.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif est composé de Jean Landry, René Roy, Louise Sanscartier, Michel Tremblay et Monique F. Leroux, qui en est la présidente. Le comité peut exercer tous les pouvoirs du conseil d'administration, à l'exception de ceux qui, en vertu de dispositions expresses de la Loi sur Investissement Québec, doivent être exercés par le conseil d'administration lui-même ou de ceux qui ne relèvent pas de sa compétence aux termes du règlement intérieur de la Société.

En 2016-2017, le Comité exécutif a tenu trois réunions, toutes consacrées au rapport (2016-2017) du Vérificateur général du Québec traitant de l'information sur la rentabilité financière et la performance économique de la Société. Le président-directeur général a pris part à deux de ces réunions.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé de Michel Brûlé, Claudine Roy et Louise Sanscartier, qui en est la présidente. Il a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Il est également chargé d'établir le profil de compétences et d'expérience des administrateurs et de déterminer les critères d'évaluation de ces derniers, à l'exception du président du Conseil et du président-directeur général de la Société. Il définit aussi le mode d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

En 2016-2017, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni neuf fois. Au cours de ces assemblées, il a recommandé, pour approbation par le conseil d'administration, des modifications au règlement intérieur de la Société, notamment une refonte des paliers d'autorisation de ses interventions financières, de même que des changements à la charte du Comité de vérification, au Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive ainsi qu'à la Politique de gestion des achats et des contrats.

Conformément à la Politique d'Investissement Québec sur les administrateurs désignés, le comité a approuvé la désignation de personnes pour siéger au conseil d'administration d'entreprises faisant partie du portefeuille de la Société, la reconduction de leur mandat ou leur remplacement. Il a, de concert avec le Comité de vérification, recommandé au Conseil la nomination des premiers membres externes du nouveau Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements d'Investissement Québec.

Avec le Comité spécial, le comité a recommandé, pour approbation par le Conseil, un nouveau protocole de fonctionnement entre Investissement Québec et la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et une politique relative au fonctionnement des relations entre les employés d'Investissement Québec, son conseil d'administration, les élus et les membres de la fonction publique. De concert avec le Comité de gestion des risques, il a recommandé au Conseil d'approuver une politique en investissement responsable et finance durable et, avec le Comité de vérification, il a recommandé la charte du nouveau Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements d'Investissement Québec.

Le comité a également recommandé au Conseil d'approuver des changements au profil de compétences et d'expérience pour les fins des prochaines nominations des membres du Conseil ainsi que des ajouts et des modifications aux critères d'évaluation du fonctionnement du Conseil.

En conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité a procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration en soumettant un questionnaire aux administrateurs. Après analyse des réponses présentées aux membres du Conseil, le comité a élaboré un plan d'action qui a reçu l'aval du Conseil.

Le comité a également mené une revue des pratiques en matière de gouvernance au sein de la Société et de diverses politiques en cette matière.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification est composé de Madeleine Féquière, Monette Malewski, Geneviève Morin et Jean Landry, qui en est le président. Le comité doit notamment remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; approuver le plan annuel d'audit interne; s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est mis en place et en assurer le suivi; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par l'auditeur interne ou un dirigeant; examiner les états financiers avec le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe nommé par le gouvernement et recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice. Il a examiné et recommandé, pour approbation par le Conseil, les états financiers consolidés audités d'Investissement Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les honoraires afférents, ainsi que ceux versés pour l'exercice 2016-2017. Il a également reçu du Vérificateur général du Québec, pour information, les états financiers audités du FDE pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 et le plan d'audit 2016-2017.

Dans le cadre de ces examens et pour faire le suivi des différentes recommandations, les membres du comité ont rencontré, parfois à huis clos, les représentants des coauditeurs externes de la Société, soit le Vérificateur général du Québec et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Le comité a par ailleurs approuvé le plan d'audit interne de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 et a suivi l'état d'avancement des mandats qui en découlaient, dont l'examen du respect des paliers d'autorisation, de la conformité en matière de gestion des achats et des contrats de même que du suivi des recommandations quant à la gestion de la trésorerie. Il a aussi reçu de l'information et la reddition de comptes sur la gouvernance financière de la part de la direction. Enfin, il a passé en revue trimestriellement les frais de déplacement et de représentation du président-directeur général et de la présidente du conseil d'administration.

Le comité a également approuvé le plan d'audit des états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 et a procédé à l'évaluation des coauditeurs externes de la Société. Il a recommandé, pour approbation par le Conseil, des modifications à sa propre charte et à la Politique de gestion des achats et des contrats, la Politique d'évaluation d'Investissement Québec, la mise sur pied, avec l'appui du Comité spécial, d'un Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements d'Investissement Québec, la charte de celui-ci et la nomination de ses membres.

COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Le Comité de gestion des risques est composé de Luc Dupont, Jean Landry et Michel Tremblay, qui en est le président. Le comité doit notamment veiller à la mise en place d'un processus de gestion des risques, recommander au Conseil l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assurer du respect de ces politiques. Le comité a tenu six réunions au cours de l'exercice.

Il a reçu périodiquement la reddition de comptes aux termes des diverses politiques relevant de sa compétence et a recommandé au Conseil des modifications à celles-ci ainsi que certaines opérations de couverture. De concert avec le Comité de gouvernance et d'éthique, il a recommandé des modifications au règlement intérieur de la Société (volet « paliers d'autorisation ») et l'adoption d'une politique en investissement responsable et finance durable. Il a également recommandé au Conseil l'adoption d'une politique relative à la Classe de l'intervention financière. Il a examiné l'état d'avancement du programme de gestion des risques, le profil des portefeuilles sous gestion, notamment celui consacré aux entreprises en redressement ou en réalisation, le résultat de l'application des stratégies de couverture mises en place, le traitement des risques non financiers, les rapports de conformité quant au respect des paliers d'autorisation, différents renseignements financiers, notamment des analyses de sensibilité ainsi que des paramètres et des modèles d'évaluation du risque de crédit.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité des ressources humaines est composé d'Anne Bourhis, Nadine Girault et René Roy, qui en est le président. Il remplit notamment les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines; élaborer et proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président-directeur général; élaborer et proposer les critères d'évaluation du président-directeur général et faire des recommandations au Conseil sur la rémunération de celui-ci; contribuer à la sélection des dirigeants et établir un programme de planification de leur relève.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu neuf réunions. Il a notamment revu et recommandé au conseil d'administration, pour approbation, les divers barèmes de rémunération des employés non syndiqués de la Société et de ses filiales en exploitation pour l'exercice 2017-2018, le montant de l'enveloppe de rémunération variable de ceux-ci pour l'exercice 2015-2016, les objectifs de performance de la Société et de ses filiales en exploitation aux fins de la rémunération variable pour la période 2016-2017, et des mandats de négociation pour le renouvellement des conventions collectives de certaines des filiales en exploitation de la Société. Avec le Comité spécial, le comité a aussi recommandé au Conseil une nouvelle structure organisationnelle pour Investissement Québec et la nomination de nouveaux dirigeants et de deux filiales en exploitation. Il a de plus examiné des propositions de la direction en matière de structure salariale.

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ DE L'OPTIMISATION DE L'ÉVOLUTION ET DE LA GOUVERNANCE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

Le Comité spécial chargé de l'optimisation de l'évolution et de la gouvernance d'Investissement Québec est composé de Monique F. Leroux, Pierre Gabriel Côté, Jean Landry et Louise Sanscartier. Les membres du comité sont assistés dans leurs travaux des conseillers chevronnés Jean-René Halde, Normand Provost et Sylvain Vincent ainsi que du conseiller juridique Robert Paré.

Le comité a le mandat de superviser les travaux menant à l'optimisation de l'évolution et de la gouvernance de la Société. Son rôle consiste à formuler des recommandations au Conseil sur plusieurs aspects, dont l'implantation du plan stratégique 2016-2019, la gouvernance, l'élaboration du plan d'action en réponse aux recommandations du Vérificateur général du Québec, l'imputabilité organisationnelle, les responsabilités de surveillance des différentes parties prenantes et les processus de reddition de comptes, les cadres de performance et de gestion des risques, les processus reliés à la communication avec les parties prenantes et toutes questions touchant les ressources humaines.

Dans le cadre de ses travaux, le comité a recommandé l'implantation de deux nouveaux outils visant à mieux encadrer les activités de la Société, soit le nouveau protocole de fonctionnement entre Investissement Québec et la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et la Politique relative au fonctionnement des relations entre les employés d'Investissement Québec, son conseil d'administration, les élus et les membres de la fonction publique. À cet égard, il a recommandé que le suivi de l'application de ces nouveaux outils relève du Comité exécutif. Il a aussi recommandé la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle visant à mieux distinguer les activités menées par la Société à partir de ses fonds propres de celles menées aux termes de mandats ou de programmes gouvernementaux. Au cours de l'exercice, le comité a tenu douze réunions.

COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ CONSULTATIF D'ÉVALUATION DES PRÊTS ET DES INVESTISSEMENTS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

Le Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements d'Investissement Québec est composé des experts externes suivants : Daniel Cadoret, Alain Dugal, L.-Daniel Gauvin et Reneta Eva Milczarek. Depuis sa mise en place le 21 mars 2017, le comité a tenu une rencontre.

Relevant du Comité de vérification, il a le mandat de donner son avis à ce dernier sur les pratiques de détermination des provisions pour pertes et d'évaluation d'actifs financiers de la Société et de formuler, à la direction, les recommandations qu'il juge à propos pour améliorer les pratiques.

COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE

Le Comité de capital de risque est composé de deux membres indépendants du conseil d'administration, soit Michel Brûlé et Luc Dupont, et d'un membre externe, Serge Beauchemin. La présidente du conseil d'administration et le président-directeur général peuvent assister à toutes les séances du comité. Il a pour rôle de donner son avis et des conseils sur l'optimisation de la participation de la Société à l'écosystème des fonds de capital de risque et de croissance et sur la stratégie d'investissement direct en capital de risque et de recommander l'autorisation des propositions d'investissement en capital de risque dans des fonds ou directement dans des projets d'entreprises, ainsi que dans les fonds de croissance. Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à 10 reprises.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres indépendants du conseil d'administration d'Investissement Québec, à l'exception de la présidente du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 9 283 \$;
- une rémunération annuelle de 3 481 \$ pour le président d'un comité du Conseil;
- un jeton de présence de 581 \$ par réunion du Conseil ou d'un comité;
- un jeton de présence de 290,50 \$ par réunion extraordinaire du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

La présidente du Conseil est admissible, pour sa part, à une rémunération annuelle forfaitaire de 38 080 \$ ainsi qu'à un jeton de présence de 870 \$ chaque fois qu'elle assiste à une réunion du Conseil ou à une réunion des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 435 \$ par réunion extraordinaire de courte durée du Conseil ou par réunion d'un comité tenue par conférence téléphonique. La présidente du Conseil peut assister à toutes les réunions des comités du Conseil.

RELEVÉ DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION TOTALE DES ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, 2016-2017								
	NOMBRE DE RÉUNIONS							RÉMUNÉRATION
	Conseil d'administration ⁽¹⁾	Comité exécutif	Comité de gouvernance et d'éthique ⁽¹⁾	Comité de vérification ⁽²⁾	Comité de gestion des risques ⁽³⁾	Comité des ressources humaines ⁽¹⁾	Comité spécial ⁽⁴⁾	(\\$)
TOTAL	13	3	9	7	6	9	12	357 093

ADMINISTRATEURS

Monique F. Leroux ⁽⁵⁾	12/12	1	6/8	5	3	7	12	73 117
Pierre Gabriel Côté	13	2	8	7	4	9	12	–
Anne Bourhis	11					8		19 450
Michel Brûlé	11		9					20 612
Luc Dupont	11				6			18 579
Madeleine Féquière	11			6				18 288
Nadine Girault	13					9		21 194
Jean Landry ⁽⁶⁾	12	3	1/1	7	6		12	35 714
Monette Malewski	8			5				16 546
Geneviève Morin	12			7				19 451
Claudine Roy	13		9					21 194
René Roy	12	2				9		25 255
Louise Sanscartier	13	3	9				12	33 389
Michel Tremblay ⁽⁶⁾	10	2	1/1		5			22 641

ADMINISTRATEURS SORTANTS

Louis L. Roquet ⁽⁷⁾	1/1		1/1					4 645
Isabelle Boillat ⁽⁸⁾	7/7				0/1			7 018

(1) Y compris cinq réunions hors calendrier.

(2) Y compris trois réunions hors calendrier.

(3) Y compris deux réunions hors calendrier.

(4) Comité spécial chargé de l'optimisation de l'évolution et de la gouvernance d'Investissement Québec.

(5) M^{me} Leroux a commencé son mandat le 2 mai 2016.

(6) Exceptionnellement, M. Tremblay et M. Landry ont assisté à la réunion du Comité de gouvernance et d'éthique du 11 avril 2016.

(7) M. Roquet a quitté le Conseil le 1^{er} mai 2016; il avait une rémunération réduite puisqu'il est retraité du secteur public.

(8) M^{me} Boillat a quitté le Conseil le 17 août 2016.

RÉMUNÉRATION DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, AU 31 MARS 2017 ⁽¹⁾

	Salaire (\$)	Rémunération variable (\$)	Avantages imposables et accessoires (\$) ⁽²⁾	Total (\$)
Pierre Gabriel Côté Président-directeur général	403 142	58 710	39 940	501 792
Yves Lafrance Premier vice-président à la gestion des mandats et aux programmes gouvernementaux	310 500	83 400	31 670	425 570
Jean-Jacques Carrier ⁽³⁾ Vice-président et chef de la direction financière	293 588	77 801	36 181	407 570
Yves Bourque Vice-président à la gestion des risques	284 625	76 450	37 827	398 902
Michèle Perryman ⁽⁴⁾ Vice-présidente à l'administration	253 575	68 110	32 857	354 542

(1) Versée en 2016-2017.

(2) Les avantages imposables comprennent, entre autres, le coût des assurances collectives, l'allocation pour frais d'automobile et l'utilisation d'un stationnement, s'il y a lieu. Les avantages accessoires comprennent, entre autres, le coût d'un bilan de santé, les honoraires d'un planificateur financier, le coût d'un programme d'activité physique et la cotisation à une association professionnelle, s'il y a lieu.

(3) Départ à la retraite. Christian Settano a été nommé premier vice-président à la direction financière et aux affaires de la Société le 20 février 2017.

(4) Départ à la retraite. Marie Zakaïb a été nommée vice-présidente aux talents, à la culture et aux communications organisationnelles le 13 mars 2017.

RÉGIME DE RETRAITE ET PROGRAMME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Régime de retraite de base

Tous les employés d'Investissement Québec participent à l'un des régimes de retraite actifs au sein de la Société. Les membres de la direction contribuent, selon le cas, au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Les employés de la Société générale de financement du Québec (fusionnée avec Investissement Québec en 2011) participent au régime complémentaire de retraite des ex-employés de la SGF. Investissement Québec verse des cotisations à ces régimes à titre d'employeur.

Régime de rentes d'appoint (RSR)

Le président-directeur général participe au régime de prestations supplémentaires défini par les décrets 960-2003 et 961-2003 du 17 septembre 2003, modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement.

Les vice-présidents membres de la direction participent au régime de rentes d'appoint pour les vice-présidents d'Investissement Québec, qui prévoit une rente selon les modalités du régime de base avec un taux d'accumulation de la rente de 3 %. Ce taux passe à 2,7 % après l'âge de 65 ans en raison des sommes alors versées par le Régime de rentes du Québec (RRQ). Cette rente d'appoint est réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DES FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, AU 31 MARS 2017⁽¹⁾

	Salaire (\$)	Rémunération variable (\$)	Avantages imposables et accessoires (\$) ⁽²⁾	Total (\$)
Denis Huard , président-directeur général ⁽³⁾ C.D.M.V. inc.	237 746	86 239	18 340	342 325
Pierre Boisvert , directeur général Albecour inc.	207 294	29 525	23 691	260 510
Ronald Drapeau , directeur général Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	135 956	41 058	753	177 767
Michel Lafontaine , directeur Mine Arnaud inc.	172 102	–	5 247	177 349
Marc Lamontagne , directeur général Rexforêt inc.	142 482	14 022	20 815	177 319
Richard Caissy , directeur général, Gestion forestière Lacroix inc., et directeur de l'exploitation, Gestion La Madeleine inc.	120 708	31 119	14 752	166 579
Michel Bigaouette , directeur général Produits forestiers Temrex, s.e.c.	147 841	–	6 888	154 729
Jean-Pierre Tremblay , directeur général Gestion forestière Saint-Maurice inc.	108 987	27 273	14 713	150 973
Olivier Grondin , président-directeur général ⁽⁴⁾ SOQUEM inc.	119 503	–	12 469	131 972

(1) Versée en 2016-2017. Les dirigeants des filiales IQ FIER inc., IQ Immigrants Investisseurs inc. et Ressources Québec inc. étant des employés d'Investissement Québec, ne figurent pas dans ce tableau, car ils ne touchent pas de rémunération additionnelle.

(2) Les avantages imposables comprennent, entre autres, le coût des assurances collectives, l'allocation pour frais d'automobile et l'utilisation d'un stationnement, s'il y a lieu. Les avantages accessoires comprennent, entre autres, les coûts d'un bilan de santé, le coût d'un programme d'activité physique et la cotisation à une association professionnelle, s'il y a lieu.

(3) Départ à la retraite. Lucia Pollice a été nommée en remplacement de M. Huard le 20 février 2017.

(4) Nommé le 30 juin 2016. Pierre Bertrand occupait auparavant cette fonction.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS DES FILIALES

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a versé une rémunération totale de 228 709 \$ aux administrateurs externes siégeant aux conseils et aux comités de ses filiales en propriété exclusive.

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE

Les livres et les comptes d'Investissement Québec sont audités par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe. Les honoraires relatifs à cet auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 se détaillent comme suit :

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE, 2016-2017

	(\$)
Honoraires pour services d'audit	365 000
Honoraires pour services reliés à l'audit	33 185
Honoraires pour services en matière de fiscalité	29 500
Honoraires pour autres services	174 792
TOTAL	602 477

OPTIMISER LA STRUCTURE DE GESTION

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a le mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption du plan stratégique et l'approbation du plan d'action, de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les directives de la Société, de recommander, pour approbation, les politiques au conseil d'administration, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

Le comité compte trois femmes et cinq hommes. Parmi les trois femmes, une appartient au groupe d'âge de 35 à 50 ans, et deux au groupe de 51 ans ou plus. Parmi les cinq hommes, deux appartiennent au groupe d'âge de 35 à 50 ans, et trois font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire²¹. Le Comité de direction s'est réuni 13 fois au cours de l'exercice. Il est constitué ainsi :



PIERRE GABRIEL CÔTÉ
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



YVES BOURQUE
VICE-PRÉSIDENT À LA GESTION DES RISQUES



YVES LAFRANCE
PREMIER VICE-PRÉSIDENT À LA GESTION DES MANDATS ET AUX PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX



MIRABEL PAQUETTE
VICE-PRÉSIDENTE AUX AFFAIRES PUBLIQUES ET AU MARKETING



SYLVIE PINSONNAULT
VICE-PRÉSIDENTE AU CAPITAL DE RISQUE, À L'INNOVATION ET AU MANUFACTURIER INNOVANT



CHRISTIAN SETTANO
PREMIER VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION FINANCIÈRE ET AUX AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ



ALEXANDRE SIEBER
PREMIER VICE-PRÉSIDENT AUX SERVICES FINANCIERS AUX ENTREPRISES ET AUX STRATÉGIES CLIENTS



MARIE ZAKAÏB
VICE-PRÉSIDENTE AUX TALENTS, À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS ORGANISATIONNELLES

²¹ Membre d'une minorité visible ou personne handicapée selon la définition de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

COMITÉ DE FINANCEMENT

Le Comité de financement encadre l'ensemble du processus d'investissement et de financement. Il a notamment pour mandat d'analyser, d'approuver ou de recommander les dossiers, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur de la Société. Il s'assure que les analyses effectuées définissent clairement les risques inhérents à l'investissement ou au financement proposé en conformité avec les politiques, y compris les balises du portefeuille d'investissement et les normes en vigueur à la Société. Tous les trimestres, le président du comité communique au Comité de gestion des risques et au conseil d'administration les décisions du Comité de financement concernant les autorisations et les réalisations.

Le comité est composé de cinq membres : Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président à la gestion des risques et président du comité, Yves LaFrance, premier vice-président à la gestion des mandats et aux programmes gouvernementaux, Mirabel Paquette, vice-présidente aux affaires publiques et au marketing, et Christian Settano, premier vice-président à la direction financière et aux affaires de la Société. Sylvie Pinsonnault, vice-présidente au capital de risque, à l'innovation et au manufacturier innovant, est membre suppléante et Johanne Proulx, directrice des affaires juridiques, agit comme secrétaire du comité. Le comité tient une rencontre statutaire par semaine. Le comité a tenu 47 réunions statutaires et 9 réunions additionnelles non prévues en 2016-2017.

GÉRER LES RISQUES

Investissement Québec agit à la fois comme un agent contribuant au développement économique du Québec et comme un gestionnaire de risques, c'est-à-dire qu'elle assume généralement un niveau de risque plus élevé que ne le ferait un prêteur traditionnel, tout en veillant à obtenir une rentabilité durable.

Comme le requiert la Loi sur Investissement Québec, le conseil d'administration de la Société a créé le Comité de gestion des risques, qui a notamment pour fonction de s'assurer que soient mis en place un processus de gestion des risques et une culture générale de gestion des risques. Il doit également comprendre et suivre l'évolution des risques importants auxquels la Société est exposée, recommander au conseil d'administration l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques et s'assurer du respect de ces politiques. Par ailleurs, le règlement intérieur de la Société prévoit la délégation de certains pouvoirs, notamment pour l'autorisation des interventions financières et la signature de documents.

Investissement Québec cherche à promouvoir une culture générale de gestion des risques et à responsabiliser tous les niveaux de l'organisation.

CADRE DE LA GESTION DES RISQUES

Le cadre de la gestion des risques se veut systématique, proactif et continu, selon les meilleures pratiques du marché et les objectifs de la Société. Il permet à cette dernière de repérer et d'analyser les risques liés à ses activités.

Les risques ne peuvent être éliminés en totalité. Ils sont donc priorisés en fonction du degré d'appétit pour les risques et des seuils de tolérance aux risques fixés par la direction, le Comité de gestion des risques et le conseil d'administration. Ils sont ensuite prioritairement atténués à l'aide de mesures de gestion des risques, pour les ramener à un niveau acceptable. Un suivi régulier du profil de risque de la Société est effectué, afin d'assurer le dynamisme du cadre en fonction des objectifs stratégiques et financiers d'Investissement Québec.

Un des principes de base de la gestion des risques est que le risque est l'affaire de tous. Investissement Québec applique le concept des trois lignes de défense, selon les bonnes pratiques de gestion.

PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE LES FONCTIONS OPÉRATIONNELLES DE GESTION ET DE CONTRÔLE	DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE LES FONCTIONS DE SURVEILLANCE	TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE L'AUDIT INTERNE
<ul style="list-style-type: none"> • Endosser et gérer les risques inhérents aux activités de la Société • Veiller à la conception et à la mise en place de mesures d'atténuation des risques • Appliquer les mesures d'atténuation au quotidien 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir le cadre de la gestion des risques • Surveiller les pratiques de gestion de la première ligne de défense • Assister la première ligne lors de l'élaboration des mesures d'atténuation des risques • Suivre les risques et en rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une assurance indépendante au conseil d'administration quant à l'efficacité de la gouvernance, des mesures d'atténuation et de la gestion des risques

La mise en œuvre du cadre de la gestion des risques s'illustre en quatre étapes, qui sont appliquées, selon les rôles et responsabilités, par chacune des lignes de défense :



IDENTIFICATION DES RISQUES

Cette étape, qui est prise en compte dans le processus de planification stratégique, consiste à recenser l'univers des risques auxquels la Société est exposée. Ainsi, tous les risques susceptibles de l'atteindre sont répertoriés. Cet univers des risques est consigné dans un registre. Des liens clairs sont établis entre les objectifs d'affaires de la Société et les risques qui y sont rattachés.

ÉVALUATION DES RISQUES

Investissement Québec évalue ensuite son exposition aux risques à l'aide d'une grille de quantification. Les critères d'évaluation pour chaque risque sont les répercussions potentielles, la probabilité d'occurrence et la vélocité. Le risque inhérent est évalué à l'aide de ces critères.

Les mesures de gestion qui viennent atténuer le risque inhérent sont ensuite recensées et évaluées, ce qui établit le risque résiduel. Lorsque ce dernier est jugé trop élevé par rapport à l'appétit de la Société pour le risque, les plans d'action requis sont mis en place.

GESTION ET SURVEILLANCE

La Société valide, en alternance, la conception et l'efficacité opérationnelle de ses mesures de gestion des risques pour s'assurer qu'elles permettent d'atténuer les risques. Elle établit, le cas échéant, des plans d'action afin de maintenir les risques à un niveau qu'elle juge acceptable.

SUIVI ET COMMUNICATION

La gestion des risques est un processus dynamique dans le cadre duquel la Société effectue annuellement la mise à jour de son profil de risque et de ses mesures de gestion. Elle s'assure également que l'évaluation des risques demeure adéquate en fonction des résultats obtenus par ses activités de surveillance, de ses orientations stratégiques, de ses seuils de tolérance aux risques, du contexte économique, etc. Les résultats découlant de l'application du cadre de la gestion des risques sont communiqués de façon régulière au Comité de gestion des risques et au Comité de direction. En tenant compte des éléments ci-dessus, les domaines de risques de la Société, ainsi que les principales mesures de gestion qui y sont associées, sont présentés dans le tableau suivant.

IDENTIFICATION DES RISQUES		ÉVALUATION DES RISQUES
DOMAINE	DESCRIPTION	MESURES DE GESTION
Risque stratégique	Regroupe les risques attribuables à des choix inadéquats et à des orientations inadaptées aux besoins et à l'évolution du marché. Il regroupe également le risque lié à l'incapacité d'assurer la rentabilité financière annuelle de la Société et le risque lié à un ralentissement économique et à un changement démographique.	Le plan stratégique de la Société, qui comprend l'énoncé de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, ses enjeux, ses orientations stratégiques, ses objectifs, ses indicateurs de performance et ses cibles, a été adopté par le conseil d'administration. Lorsque le plan est approuvé par le gouvernement, il est communiqué à tous les employés. Afin d'assurer la mise en œuvre de son plan stratégique, la Société élabore chaque année un plan d'action établissant les actions à entreprendre pour atteindre ses objectifs. Pour leur part, le conseil d'administration et le Comité de direction veillent à la bonne marche d'Investissement Québec; un suivi trimestriel résumant les résultats des principaux indicateurs de performance annuels de la Société leur est présenté, avec une analyse des résultats. Les principes de saine gestion sont, entre autres, étayés par l'analyse des retombées économiques des interventions de la Société et par des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers.
Risque de réputation	Représente le risque que l'image et la crédibilité de la Société soient entachées.	<p>La Société a mis en place plusieurs mesures de contrôle pour gérer ce risque, notamment une directive sur les relations gouvernementales et une directive sur les relations avec les médias.</p> <p>Par sa déclaration d'engagement envers la clientèle, la Société veille à maintenir de bonnes relations avec ses clients et ses partenaires. De plus, elle dispose d'une politique de divulgation financière, de codes d'éthique, d'une politique de traitement des plaintes et d'une ligne téléphonique d'éthique pour les employés, gérée à l'externe.</p> <p>Elle possède également une politique d'investissement responsable et de finance durable, qui témoigne de son engagement à prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse de ses interventions financières. Cette politique vise également à encourager les entreprises à adopter un comportement responsable et à mettre en place des pratiques de développement durable.</p> <p>Enfin, le financement de projets ou d'entreprises liés à des activités pouvant porter atteinte à la réputation de la Société est soumis au Comité de financement pour examen.</p>

IDENTIFICATION DES RISQUES		ÉVALUATION DES RISQUES
DOMAINE	DESCRIPTION	MESURES DE GESTION
Risques financiers	RISQUE DE CRÉDIT	
	Représente le risque de pertes que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers.	La Société dispose d'une politique d'investissement et d'une politique de crédit pour gérer ce risque. Elle suit un processus rigoureux d'octroi de crédit comportant notamment des étapes d'analyse et de contrôle diligent, d'autorisation, de déboursement et de suivi. De plus, elle utilise un système de notation d'entreprise et de notation de l'instrument qui est fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Dans le but d'atténuer le risque de crédit, la Société peut avoir recours à la prise de sûretés, à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, à la syndication ou à d'autres mesures. Dans un objectif de saine gestion de son portefeuille, elle effectue un suivi périodique des entreprises et des instruments afin de s'assurer que les notations et les provisions demeurent adéquates et de connaître dans quelle mesure les contreparties pourront honorer leurs engagements financiers.
	RISQUE DE MARCHÉ	
	Représente le risque auquel la Société est exposée si certains facteurs de marché, tels que les taux d'intérêt et de change et les cours boursiers, fluctuent de façon défavorable.	La Société dispose de politiques (politique de gestion du risque de change, politique de gestion du risque de taux d'intérêt, politique de gestion du risque du prix de l'aluminium, politique de gestion du risque lié aux marchés boursiers et politique de placement) décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion des risques inhérents aux facteurs de marché. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés afin d'atténuer les effets de la variation de ces facteurs en deçà des limites prévues dans les politiques. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de marché, se reporter à la note complémentaire des états financiers consolidés intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».
RISQUE DE LIQUIDITÉ		
	Représente le risque que la Société soit incapable d'obtenir les fonds nécessaires à un coût raisonnable pour respecter ses engagements.	La Société dispose d'une politique de gestion du risque de liquidité pour gérer ce risque. En outre, elle conserve les liquidités nécessaires et dispose de facilités de crédit irrévocables pour faire face à toute éventualité. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de liquidité, se reporter à la note complémentaire des états financiers consolidés intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».

IDENTIFICATION DES RISQUES		ÉVALUATION DES RISQUES
DOMAINE	DESCRIPTION	MESURES DE GESTION
Risque opérationnel	Représente le risque lié, notamment, à des erreurs non détectées dans les systèmes d'information, à l'inefficacité organisationnelle et opérationnelle, à l'incapacité à conserver un personnel qualifié et mobilisé, à des insuffisances ou à des défaillances de systèmes ou à des brèches dans la sécurité de l'information.	<p>Pour gérer ce risque, la Société dispose de divers mécanismes, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la validation, par les fonctions opérationnelles, des données dans les systèmes pour refléter les ententes avec les clients et partenaires; • la collaboration entre la gouvernance financière et la première ligne de défense pour déterminer et évaluer les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles de divulgation financière; • l'embauche d'un personnel compétent et la mise à jour des connaissances de celui-ci par la formation appropriée; • la mise en place d'un réseau informatique fiable avec des outils de gestion de la sécurité; • la communication et la mise à jour des politiques relatives à la sécurité de l'information papier et électronique; • le suivi et la mise à jour des indicateurs de performance; • la production de rapports de gestion, tels les tableaux de bord et le suivi du plan stratégique.
Risque de conformité	Représente le risque lié au non-respect des lois, des règlements, des politiques et des directives.	La Société encadre ses employés de manière à respecter les lois et les règlements, notamment à l'aide de formations, d'outils de diffusion de l'information, de comités, du code d'éthique, de la ligne téléphonique d'éthique et de mises à jour des politiques et directives.

GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF

Au 31 mars 2017, Investissement Québec compte 464 employés permanents²². Au cours de l'exercice, la Société a embauché 40 employés²³ et 11 remplaçants. Le taux de roulement²⁴ du personnel s'établit à 6,9 %, soit 32 départs²⁵, dont 6 départs à la retraite.

Le taux d'absentéisme²⁶ se situe à 8,9 %. À cet égard, 24 personnes se sont absentes pour cause d'invalidité prolongée²⁷, pour une moyenne de 108 jours par absence. Par ailleurs, 18 employés ont bénéficié d'un congé parental dont 5 femmes et 13 hommes²⁸. Aucun accident relié au travail n'a été signalé à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) durant l'exercice.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF ⁽¹⁾					
	AU 31 MARS 2017			AU 31 MARS 2016	AU 31 MARS 2015
CATÉGORIE D'EMPLOIS	Femmes	Hommes	Total	Total	Total
Gestionnaires	18	33	51	51	58
Professionnelles et professionnels	106	140	246	241	248
Juristes	8	3	11	11	11
Techniciennes et techniciens	60	24	84	80	80
Personnel administratif	70	2	72	73	76
TOTAL	262	202	464	456	473

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

La Société embauche ses employés localement dans tous ses bureaux au Québec. Cependant, pour ses bureaux à l'étranger, elle peut embaucher une personne au Québec et la détacher à l'étranger, ou encore recruter à l'étranger une personne qui travaillera au sein d'une délégation du Québec ou d'un bureau diplomatique du Canada à l'étranger, mais qui relèvera d'elle.

Dans les deux cas, les critères d'embauche sont les mêmes et dépendent des qualifications demandées pour le poste. Les raisons qui déterminent l'embauche d'un Québécois ou d'une personne recrutée à l'étranger sont liées à la sécurité, au réseau d'affaires établi dans le pays et à l'intégration à la culture du pays.

Les détachements à l'étranger sont soumis à des règles particulières qui sont édictées et gérées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) dans les pays où le Québec est présent, ou par Affaires mondiales Canada (AMC) lorsque le Québec n'a pas de délégation ou de bureau dans ce pays. Enfin, tous les gestionnaires de la Société sont embauchés localement et travaillent au Québec.

22 Y compris quatre employés à temps partiel.

23 17 femmes et 23 hommes.

24 Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est pas présenté par région ni par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement le personnel permanent.

25 17 femmes et 15 hommes.

26 Le taux d'absentéisme est calculé en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour responsabilité parentale et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

27 Absences de plus de 10 jours consécutifs sur présentation d'un rapport médical.

28 Tous les employés dont le congé a pris fin avant le 31 mars 2017 sont revenus au travail et ont continué d'occuper les mêmes fonctions à leur retour.

RÉPARTITION DE L'FFECTIF PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, AU 31 MARS 2017

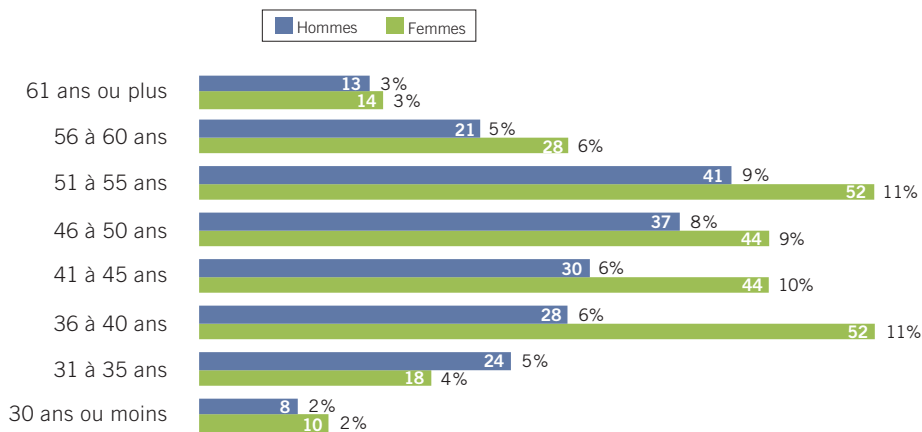
RÉGION ADMINISTRATIVE	Nombre d'employés ⁽¹⁾
01 – Bas-Saint-Laurent	8
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	7
03 – Capitale-Nationale	117
04 – Mauricie	3
05 – Estrie	5
06 – Montréal ⁽²⁾	258
07 – Outaouais	3
08 – Abitibi-Témiscamingue	1
09 – Côte-Nord	2
12 – Chaudière-Appalaches	4
13 – Laval	17
16 – Montérégie	23
17 – Centre-du-Québec	9
Hors Québec ⁽³⁾	7
TOTAL	464

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

(2) Comprend les deux bureaux du centre-ville de Montréal et ceux des arrondissements d'Anjou et de Saint-Laurent.

(3) Exclut 14 personnes recrutées à l'étranger.

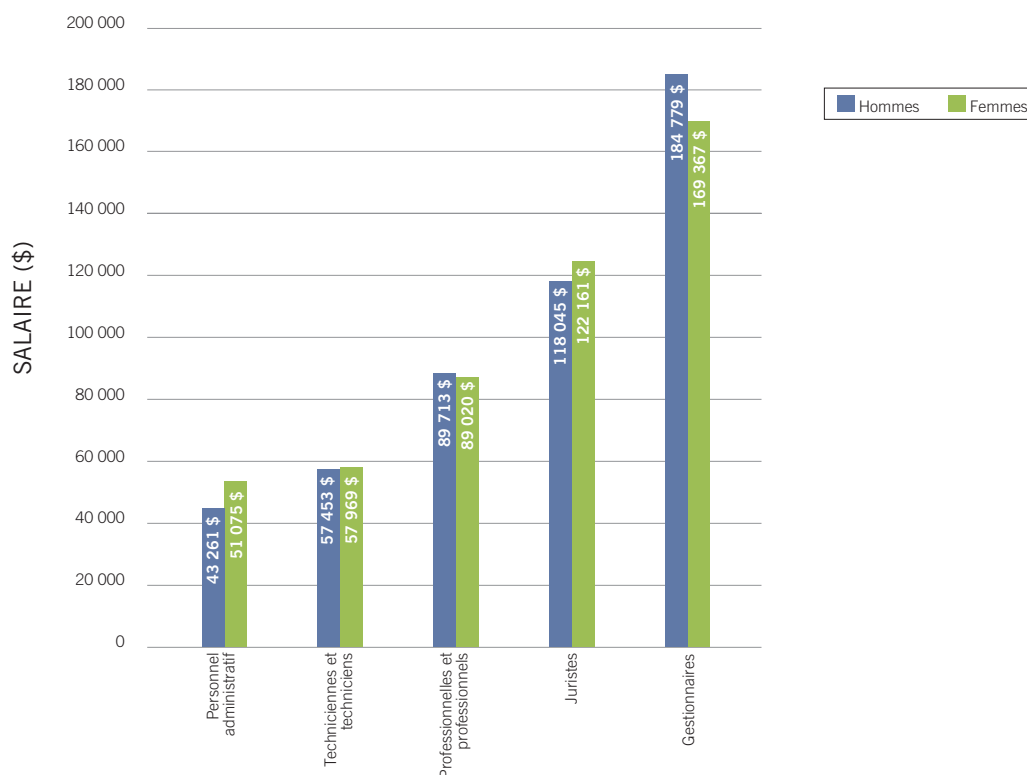
RÉPARTITION DE L'FFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE, AU 31 MARS 2017



La Société dispose d'une politique visant l'accès à l'égalité en emploi, laquelle a pour but d'assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. Au 31 mars 2017, 9,1 % des employés de la Société sont membres d'une minorité visible et 1,1 % sont des personnes handicapées.

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, AU 31 MARS 2017



Le salaire médian des employés d'Investissement Québec, à l'exclusion du salaire du président-directeur général, est de 86 940 \$. L'augmentation salariale annuelle moyenne, à l'exclusion du salaire du président-directeur général, est de 2,2 %.

En 2002, conformément à la Loi sur l'équité salariale, la Société a mis en place un programme qui visait à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'est par ailleurs engagée à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle crée de nouveaux emplois ou qu'elle modifie l'organisation du travail. Tous les cinq ans, les organisations québécoises soumises à la loi doivent évaluer le maintien de l'équité salariale au moyen de données à jour. La dernière évaluation a eu lieu en 2015.

RELATIONS DE TRAVAIL

La majorité des employés, soit 87 %, sont représentés par trois syndicats : le SEPB-571, le SFPQ et LANEQ. Chaque syndicat possède sa propre convention collective dans laquelle sont définies les conditions de travail de ses membres²⁹. Ces conventions sont disponibles sur le site Internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il faut toutefois noter qu'au 31 mars 2017, toutes les conventions collectives sont échues et sont en voie de renouvellement.

Trois comités de relations professionnelles collaborent à une culture de saines relations de travail. Les membres de chacun de ces comités sont désignés à parts égales par le syndicat et la partie patronale. Les porte-paroles patronal et syndical s'assurent d'établir l'ordre du jour en fonction des besoins et voient à ce que chaque membre du comité puisse faire les interventions appropriées de manière constructive et respectueuse. Pendant l'exercice financier 2016-2017, deux griefs ont été déposés.

²⁹ Chacune des conventions collectives prescrit des délais, notamment pour les affichages de postes, les demandes de congés, les périodes d'essai et le surplus d'effectif. L'exercice du droit d'association et la liberté de négociation de conventions collectives ont été respectés au cours de l'exercice financier 2016-2017.

GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Investissement Québec compte 38 secouristes parmi ses employés ainsi qu'une brigade d'incendie, qui regroupe 35 personnes.

AIDE AUX EMPLOYÉS

Investissement Québec offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le Programme d'aide aux employés (PAE) est un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille qui sont aux prises avec des problèmes personnels, professionnels ou de santé.

RECONNAISSANCE AU TRAVAIL

Afin d'encourager une culture de reconnaissance et de favoriser le travail en équipe de même que le succès de ses employés, Investissement Québec dispose d'une politique de reconnaissance qui fait partie intégrante de sa philosophie de gestion des ressources humaines.

ENCOURAGEMENT À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Convaincue qu'il existe un lien entre la santé et la performance au travail, Investissement Québec, par l'entremise de son Programme d'encouragement à l'activité physique, rembourse à ses employés une partie de leurs frais d'inscription à une activité physique. La Société est également partenaire du Grand défi Pierre Lavoie et participe au Défi Entreprises.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Conformément à sa politique de développement des compétences, Investissement Québec offre à son personnel des formations qui tiennent compte des besoins de chaque direction. En collaboration avec les vice-présidences, la Société établit annuellement un plan de développement des compétences basé sur les orientations qu'elle a définies et les priorités qu'elle a établies.

En 2016-2017, les employés en contact avec la clientèle ont suivi une formation en ligne visant l'approfondissement de leurs connaissances des produits et des services offerts par Investissement Québec, de même qu'un cours sur le développement des affaires. Ils pourront ainsi baser leurs relations avec les clients de la Société sur une approche intégrée du service à la clientèle. Les autres formations proposées au cours de l'exercice portaient notamment sur la rédaction d'affaires, l'analyse financière, les processus d'affaires, les nouvelles fonctionnalités des systèmes informatiques, l'anglais des affaires, l'efficacité personnelle et les pratiques de gestion.

En outre, plusieurs employés se sont inscrits à des programmes collégiaux ou universitaires, notamment en administration, en gestion financière, en comptabilité et en droit, et d'autres ont suivi le cours de préparation à la retraite offert par Retraite Québec. La Société a également soutenu les employés dans la formation offerte par les ordres professionnels. En effet, ils sont, pour la plupart, tenus de suivre des cours pour approfondir et diversifier leurs connaissances et pour maintenir à jour leurs compétences.

En 2016-2017, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 1,8 % de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 19,8 heures de formation.

FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2016-2017

CATÉGORIE D'EMPLOIS	Nombre d'heures de formation	Nombre d'heures moyen par employé
Gestionnaires	1 048	21
Professionnelles, professionnels et juristes	6 076	24
Techniciennes, techniciens et personnel administratif	1 951	13

MÉTHODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

Afin d'assurer la réalisation de son plan stratégique et de stimuler une culture de performance, Investissement Québec procède chaque année à l'évaluation du rendement de tous les membres de son personnel selon des objectifs fixés en début d'année. La totalité des employés ayant travaillé le nombre de jours requis a pris part au processus d'évaluation.

RÉALISER LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Société poursuit son plan d'action de développement durable 2015-2018, approuvé par le conseil d'administration en novembre 2015. Ce plan s'aligne sur l'Agenda 21 de la culture du Québec, la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) 2011-2016 et la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société rend compte de ses actions dans son rapport annuel d'activités et de développement durable.

SUIVI ANNUEL DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2018

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : FAVORISER DES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ.



<p>Promouvoir l'organisation d'événements écoresponsables.</p> <p>ACTION</p> 	<p>Organisation de 100% des événements d'envergure de façon écoresponsable.</p> <p>CIBLE 2018</p> 	<p>L'action est en cours. La Société dispose d'une directive sur les événements écoresponsables. Les employés utilisent l'aide-mémoire mis à leur disposition afin de rendre les événements qu'ils organisent le plus écoresponsables possible.</p> <p>RÉSULTAT 2017</p> 
---	--	--

<p>Améliorer les pratiques écoresponsables dans l'acquisition de biens ou de services.</p> <p>ACTION</p> 	<p>Réalisation d'au moins trois gestes améliorant les pratiques d'acquisitions écoresponsables.</p> <p>CIBLE 2018</p> 	<p>L'action est en cours. La Société a ajouté une clause liée aux bonnes pratiques de développement durable dans les contrats avec ses fournisseurs.</p> <p>RÉSULTAT 2017</p> 
---	--	---

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : INTÉGRER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ACTIVITÉS STRUCTURANTES DE LA SOCIÉTÉ.

<p>Définir une stratégie favorisant la prise en compte des principes de développement durable.</p> <p>ACTION</p> 	<p>Évaluation d'au moins trois activités structurantes par la prise en compte des principes de développement durable.</p> <p>CIBLE 2018</p> 	<p>À venir. Bien que la Société intègre le développement durable dans ses activités depuis plusieurs années, elle désire mieux structurer sa démarche en prenant en compte les 16 principes de développement durable. Pour y parvenir, elle formera un groupe de réflexion afin d'établir une stratégie à cet effet.</p> <p>RÉSULTAT 2017</p> 
---	--	---

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES DES EMPLOYÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

<p>Accroître la sensibilisation des employés au développement durable.</p> <p>ACTION</p> 	<p>Réalisation d'au moins cinq activités de sensibilisation sur différents enjeux de développement durable.</p> <p>CIBLE 2018</p> 	<p>L'action est terminée. La Société a réalisé plusieurs activités de sensibilisation au développement durable, dont une formation sur l'éthique. Elle poursuit ses présentations sur le sujet aux nouveaux employés et diffuse, de façon continue, plusieurs actualités sur différents enjeux en la matière.</p> <p>RÉSULTAT 2017</p> 
---	--	--

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : ANCRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CENTRE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : METTRE EN VALEUR LA CRÉATIVITÉ DES ENTREPRISES DU QUÉBEC COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : PROMOUVOIR LES PRATIQUES RESPONSABLES AUPRÈS DES ENTREPRISES.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : METTRE EN VALEUR LA FILIÈRE DES TECHNOLOGIES PROPRES AU QUÉBEC.



GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.

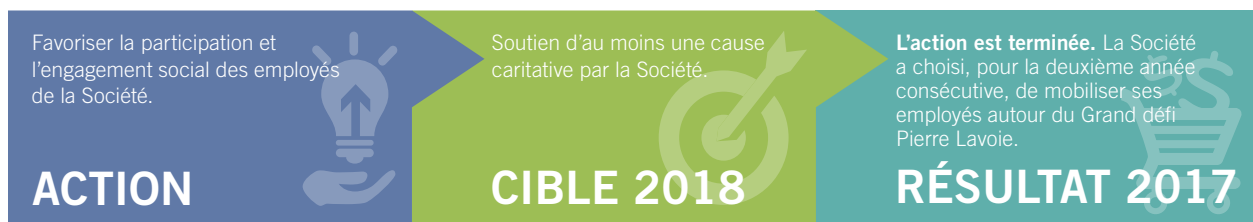
OBJECTIF ORGANISATIONNEL : DÉMONTRER L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DE FINANCE DURABLE.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : METTRE EN VALEUR LA CONTRIBUTION PARTICULIÈRE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : AGIR EN SYNERGIE AVEC D'AUTRES INTERVENANTS DU MILIEU AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.

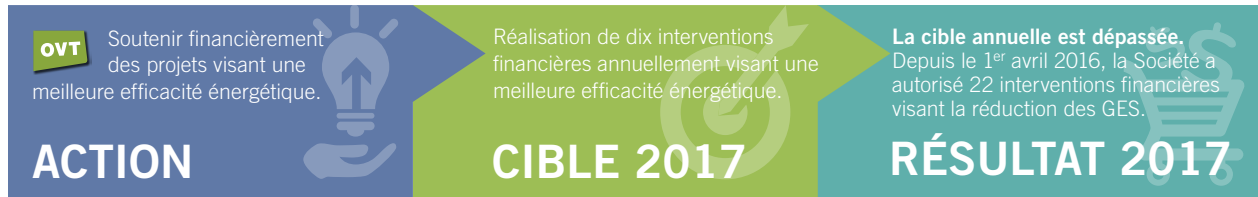
OBJECTIF ORGANISATIONNEL : CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES GES EN SOUTENANT LE SECTEUR DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Améliorer l'efficacité énergétique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES GES EN SOUTENANT DES PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.



La Société, par ses activités de financement, contribue indirectement aux indicateurs visés par la Stratégie OVT. En effet, la concrétisation des projets soutenus par la Société en 2016-2017 engendrera un effet positif sur le taux de croissance du PIB de toutes les régions du Québec ainsi que sur le taux de croissance annuel des investissements privés.

D'autre part, l'Initiative manufacturière Investissement Québec cadre avec plusieurs objectifs de la Stratégie OVT. En effet, elle vise à stimuler les innovations, la croissance des PME et le potentiel d'exportation des entreprises. L'innovation manufacturière permettra au Québec industriel de devenir plus productif, plus compétitif, et plus prospère.

Photo : Vanessa Tremblay, gestion
financière, Philippe Nicolas Dupuis,
technologies de l'information, et Nadia
Breton, financement



RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Investissement Québec s'inspire des meilleures approches en vigueur et met en place des pratiques de gestion écoresponsables qui favorisent la réduction de son empreinte environnementale. Grâce à ses directives internes, elle gère de manière écoresponsable ses acquisitions, l'organisation d'événements et l'impression de documents.

Pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable, elle sensibilise ses employés aux questions écologiques et les invite à adopter des comportements responsables, tant au travail que dans leur vie personnelle.

MATIÈRES CONSOMMÉES, MATIÈRES RECYCLÉES ET DÉCHETS

En collaboration avec les sociétés immobilières qui sont propriétaires des locaux qu'elle occupe, Investissement Québec récupère plusieurs matières recyclables, dont le papier, le carton, le plastique, le métal, le verre, les piles, les ampoules et les tapis. Lorsqu'elle procède à des réaménagements, la Société offre gratuitement son mobilier désuet à des organismes à but non lucratif afin de lui donner une deuxième vie. Elle expédie tout l'équipement informatique désuet à OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec), organisme à but non lucratif qui se charge de remettre les ordinateurs à neuf et qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique. Enfin, elle dispose d'une « Papeterie verte », qui favorise le réemploi des fournitures de bureau.

En toute fin d'exercice, Investissement Québec a déménagé son siège social. Elle a profité du fait que le nouvel emplacement offre un espace de classement et d'archivage restreint pour prendre un important virage vers le bureau sans papier. Enfin, toujours dans le but de réduire sa consommation de papier, elle a poursuivi la conversion électronique de plusieurs formulaires.

MATIÈRES CONSOMMÉES, MATIÈRES RECYCLÉES ET DÉCHETS			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015
MATIÈRES CONSOMMÉES			
Eau embouteillée	911 l	713 l	474 l
Papier	21,4 t	19,6 t	21,3 t
Enveloppes	65 000	73 000	120 000
Boîtes de carton	2 097	905	1 101
Téléphones IP, analogues, cellulaires ou intelligents	95	26	158
Ordinateurs ou portables	159	17	30
Moniteurs	347	33	21
Tablettes numériques	6	25	–
Cartouches d'encre ⁽¹⁾	65	151	160
MATIÈRES RECYCLÉES ET DÉCHETS			
Téléphones IP, analogues, cellulaires ou intelligents	–	356	–
Ordinateurs ou portables	12	18	225
Moniteurs	14	33	48
Claviers	–	90	401
Imprimantes	–	14	15
Serveurs	–	10	–
Disques durs d'ordinateurs	7	53	–
Bandes de sauvegarde	–	480	840
Déchets ⁽²⁾	110 t	27 t	25 t

(1) Les cartouches vides sont retournées au fournisseur, qui les recycle.

(2) Les déchets sont comptabilisés pour les deux bureaux du centre-ville de Montréal : 87 % ont été récupérés ou transformés en 2016-2017; le pourcentage était de 43 % en 2015-2016 et de 36 % en 2014-2015.

ÉNERGIE ET ÉMISSIONS

Investissement Québec utilise surtout l'électricité comme source d'énergie. Le chauffage, la climatisation et l'éclairage des bureaux constituent ses principaux besoins en la matière.

Les déplacements d'affaires représentent, quant à eux, la principale source de dépense d'énergie indirecte d'Investissement Québec, qui procédera, dans le cadre de son plan d'action de développement durable 2015-2018, à une mise à niveau de ses indicateurs afin de calculer plus adéquatement les gaz à effet de serre (GES) liés à ces déplacements. À cet effet, elle introduira un nouveau système de comptabilisation propre à ce type d'information, qui lui permettra d'observer l'évolution de ses émissions à la lumière des gestes qu'elle posera conformément à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. La Société comptabilise également l'incidence environnementale du voyage quotidien de ses employés entre leur domicile et leur lieu de travail³⁰.

Investissement Québec encourage ses employés à réduire les émissions de GES et d'autres polluants atmosphériques au moyen du covoiturage, du transport en commun ou du transport actif, tant pour les déplacements d'affaires que pour le voyage quotidien entre leur domicile et leur lieu de travail. De plus, pour diminuer le nombre de déplacements lors de réunions, elle invite son personnel à utiliser les salles ou les postes de vidéoconférence dans ses centres d'affaires. Au cours de l'exercice, 395 vidéoconférences ont été tenues. La Société est convaincue que l'utilisation de ces services de conférence a permis de limiter ses émissions de GES, mais il lui est difficile de quantifier cette réduction. Au chapitre des déplacements pour le travail, la Société mise sur l'entente de service qu'elle a conclue avec Taxelco, favorisant l'usage de taxis électriques dans la région de Montréal, ainsi que sur la location de voitures électriques de Communauto. Elle sensibilise ses employés à l'utilisation du vélo grâce à un programme de location de vélos BIXI, en vigueur pour une sixième année. Au cours de l'exercice 2016-2017, les employés des bureaux de Montréal ont parcouru plus de 1 200 km à vélo.

ÉNERGIE ET ÉMISSIONS ⁽¹⁾			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015
ÉLECTRICITÉ			
Consommation d'électricité ⁽²⁾	2 717 800 kWh	3 113 557 kWh	3 253 363 kWh
Émissions de GES liées à la consommation d'électricité ⁽³⁾	1,1 t éq. CO₂	5,0 t éq. CO ₂	5,2 t éq. CO ₂
DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES			
Émissions de GES liées aux déplacements d'affaires	264,6 t éq. CO₂	307,7 t éq. CO ₂	n. d.
DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS			
Émissions de GES liées au transport des employés	503,0 t éq. CO₂	637,4 t éq. CO ₂	636,6 t éq. CO ₂
ÉMISSIONS TOTALES DE GES⁽⁴⁾	768,7 t éq. CO₂	950,1 t éq. CO ₂	s.o.

(1) Les coefficients d'émission de GES utilisés pour estimer l'incidence des déplacements proviennent d'Environnement et Changement climatique Canada, du World Resources Institute, de l'Agence européenne pour l'environnement et de Transport Canada. Les changements des résultats pour 2014-2015 s'expliquent par la mise à jour des coefficients d'émission de GES liés à la consommation d'électricité ainsi que par les hypothèses utilisées pour les déplacements en avion.

(2) L'estimation est basée sur la consommation totale d'électricité de l'immeuble du Centre de commerce mondial de Montréal, de l'immeuble situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest, à Montréal, et de l'édifice Louis-Philippe-Pigeon, situé à Québec, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec. Les données sur la consommation d'électricité des autres bureaux d'Investissement Québec ne sont pas disponibles. La consommation d'électricité du bureau de Québec est calculée sur 11 mois dans l'édifice Louis-Philippe-Pigeon; elle exclut le mois de consommation dans l'édifice Iberville I.

(3) Puisque l'électricité au Québec est une énergie renouvelable dont la production est à 99 % d'origine hydraulique, les GES ont été calculés selon les taux estimés associés à la production d'hydroélectricité fournis par Hydro-Québec. Source : Statistique Canada, Tableau 127-0002 – Production de l'énergie électrique, selon la classe de producteur d'électricité, mensuel (mégawattheure).

(4) Comprennent les émissions de GES liées à la consommation d'électricité, aux déplacements d'affaires et aux voyages quotidiens des employés.

30 L'incidence des voyages quotidiens des employés est calculée à l'aide d'une moyenne de 227 jours travaillés par employé par année. Ces données ont été recueillies par sondage interne au cours du mois de mars 2017, sondage qui a obtenu un taux de réponse de 69 %.

PERFORMANCE FINANCIERE



RAPPORT DE GESTION

MISSION

Investissement Québec (la « Société ») a pour mission de contribuer au développement économique du Québec, conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

- Résultat net de 217 millions de dollars, en hausse de 214 % par rapport à l'année précédente.
- Rendement des capitaux propres de 7,2 %, soit une hausse appréciable de 200 % par rapport à l'année précédente, et ce, avec peu d'effet de levier.
- Rendement moyen des capitaux propres sur trois ans de 4,4 %.
- Croissance continue des placements de 3,3 % en 2017.
- Accroissement du portefeuille de prêts de 13,4 % en 2017.
- Amélioration continue de la qualité du portefeuille de prêts, soit 92 % de prêts productifs.

(en millions de dollars)	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015
Résultat net	217	69	96
Rendement des capitaux propres	7,2 %	2,4 %	3,5 %
Placements	3 355	3 248	2 954
Prêts	1 481	1 306	1 008
Pourcentage du portefeuille de prêts productifs	92 %	90 %	85 %

La Société, pour effectuer sa mission, soutient les entreprises principalement au moyen de d'investissements en capitaux propres, de prêts et de garanties. En plus de ses revenus de placement, la Société est responsable de l'administration et de la gestion du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises et agit à titre de mandataire pour le compte du Fonds du développement économique (« FDE ») ainsi que pour le compte du fonds Capital Mines Hydrocarbures (« CMH »), rôle pour lequel elle tire un revenu d'honoraires de gestion.

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 mars 2017, le résultat net de la Société inclut quelques éléments exceptionnels. En effet, en anticipation de la mise en application de la nouvelle norme IFRS 9 à compter du 1^{er} avril 2018, la Société a décidé de vendre certains actifs disponibles à la vente afin de réduire la volatilité sur ses résultats dans le futur. Ces ventes vont se réaliser sur deux ans, soit au cours de l'exercice 2016-2017 et de l'exercice 2017-2018. C'est dans ce contexte que la Société a réalisé des gains de l'ordre de 77 millions de dollars en 2016-2017. Sans ces gains exceptionnels, la Société aurait obtenu un bénéfice net de 140 millions de dollars, bénéfice plus représentatif de sa performance opérationnelle en 2016-2017 qui, somme toute, demeure une année remarquable avec un rendement de 4,7 % et avec peu d'effet de levier sur son capital.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le résultat net de 217 millions de dollars dépasse de 180 millions de dollars l'objectif du plan stratégique établi à 37 millions pour l'exercice 2016-2017. Des provisions pour pertes moindres sur le portefeuille en général, une meilleure performance des placements en capital de risque et des gains sur réalisation de placements expliquent essentiellement cet écart nettement favorable. Cette performance est exceptionnelle considérant les gains importants et les pertes sur prêts excessivement faibles. Un fait important à noter est l'amélioration continue du portefeuille sous gestion de la Société.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

La croissance du portefeuille sous gestion s'établit à 3,5 %, ce qui est inférieur à l'objectif de 5,8 %. La Société a remboursé la somme de 100 millions de dollars à son actionnaire en mars 2017, somme qui permettra au gouvernement d'économiser des intérêts dans le futur. N'eût été ce remboursement, la croissance du portefeuille sous gestion aurait été de 6,2 %. Cette croissance s'explique par des investissements accrus, principalement dans les prêts et par la performance du portefeuille. Le rendement des capitaux propres est de 7,2 %, ce qui est supérieur à l'objectif de 1,2 %.

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés au 31 mars 2017 de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et sont présentés en dollars canadiens.

Dans le rapport de gestion, les filiales sont présentées sur une base non consolidée, ce qui n'est pas conforme aux IFRS. Toutefois, cette présentation est utile au lecteur puisqu'elle permet de présenter les résultats et les actifs nets de la Société par activité d'investissement.

Les états financiers d'Investissement Québec sont consolidés avec ceux de ses filiales (se référer à la note 4. A) i) des états financiers pour plus de détails). Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et de ses filiales comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique. Ils présentent également les résultats financiers d'Investissement Québec (la société mère), de ses filiales et d'autres entités sous son contrôle après l'élimination des soldes et des transactions interentreprises.

Investissement Québec compte 13 filiales qui exercent des activités dans différents secteurs. Ces filiales, qui sont détenues en propriété exclusive, sont de deux types, soit les filiales exploitantes et les filiales de gestion. Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées de la Société, selon le type d'activité, sont les suivantes :

FILIALES EXPLOITANTES

- Albecour inc.
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion forestière Lacroix inc.
- Gestion La Madeleine inc.
- Produits forestiers Temrex, société en commandite
- Rexforêt inc.
- C.D.M.V. inc.
- Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.

FILIALES DE GESTION

- IQ FIER inc.
- Ressources Québec inc.⁽¹⁾
- IQ Immigrants Investisseurs inc.

COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

- 9106-7645 Québec inc.
- 9305-0383 Québec inc.
- 9327-2615 Québec inc.
- Attraction Média inc.
- Chimie ParaChem, s.e.c.
- Congébec Logistique inc.
- Gaz Métro GNL, s.e.c.
- GCL Équipement inc.
- Gestion ACCEO inc.
- Groupe AGF inc.
- Groupe Alithya inc.
- Groupe DCM inc.
- Groupe Le Massif inc.
- Groupe Solotech inc.
- Groupe Varitron inc.
- Hibernum Créations inc.
- Corporation Développement Knowlton inc.
- Kruger Wayagamack inc.
- Les équipements Power Survey Itée
- Pétromont s.e.c.
- Plastique Micron inc.
- Société d'investissement ALT Canada, s.e.c.
- Stornoway Diamond Corporation
- Varitron Technologies USA inc.

(1) Comprend les filiales SOQUEM inc. et Mine Arnaud inc. Ces deux filiales sont des filiales exploitantes.

FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

Les filiales exploitantes sont des sociétés qui ont été mises sur pied afin de soutenir des produits et services comportant des enjeux particuliers pour l'économie du Québec. Dans les états financiers d'Investissement Québec, 100 % du résultat des activités opérationnelles, à l'état consolidé des résultats, sont attribuables à ces filiales et aux placements dans des entreprises mises en équivalence. Bien que ces filiales soient susceptibles d'avoir des revenus financiers et des charges financières, ces revenus et dépenses sont négligeables comparativement aux résultats des activités opérationnelles.

Dans le rapport de gestion, la Société utilise un mode de présentation non consolidé pour présenter et analyser ses résultats et sa situation financière. À ce titre, l'ensemble des revenus et des dépenses des filiales exploitantes est présenté dans les résultats de participation et autres, sans égard à la nature de ces revenus ou dépenses, exception faite des investissements appartenant à SOQUEM inc., dont les revenus et provisions sont présentés selon leur nature.

En ce qui a trait à la situation financière, plutôt que d'opter pour une présentation consolidée, le rapport de gestion présente les actifs et passifs de ces filiales exploitantes comme placement. À cet effet, l'ensemble des actifs et passifs de ces filiales est présenté comme investissement au titre de capitaux propres sous la rubrique « filiales », exception faite des investissements faits par SOQUEM inc., qui sont présentés selon leur nature comme placement sous les rubriques « prêts », « coentreprises et entreprises associées » et « autres investissements en capitaux propres ».

Les filiales de gestion, quant à elles, ont été mises sur pied principalement pour encadrer certains programmes gouvernementaux et ont chacune leurs particularités.

Ressources Québec inc. a pour objectif premier de contribuer au développement des secteurs des mines et des hydrocarbures au Québec, notamment par des interventions financières dans les projets présentant un potentiel de rendement intéressant. Bien que la mission de cette filiale soit de répondre aux besoins d'un secteur spécifique de l'économie québécoise, de façon générale, sa mission et son fonctionnement s'apparentent à ceux d'Investissement Québec, soit de contribuer au développement économique du Québec, conformément à la politique économique du gouvernement. Leurs missions visent à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec. Les activités de cette filiale sont donc présentées, tant au niveau des états financiers que du rapport de gestion, comme si elles avaient été faites directement par Investissement Québec.

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., quant à elle, a pour mission de coordonner la collecte, la gestion et le placement de sommes d'argent provenant du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises. Les résultats de cette filiale, tout comme ceux des filiales exploitantes, sont présentés à titre de résultats des participations et autres sous la rubrique « quote-part des résultats des participations et autres » et ses actifs et passifs sont présentés comme placement en titres de capitaux propres sous la rubrique « filiales » à la situation financière.

La filiale IQ FIER inc. a pour objectif d'investir dans différents fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional, lesquels investissent dans des entreprises sous forme de capitaux propres et de quasi-capital, aux étapes de démarrage et de développement. Aux fins du rapport de gestion, les activités ainsi que l'ensemble des actifs et passifs de ces fonds sont présentés avec les autres activités d'investissement en capital de risque effectuées par l'entremise des fonds d'investissement ainsi que par des prises de participation directes dans des entreprises au stade de démarrage. Les résultats attribuables à ces activités d'investissement, ainsi que les actifs nets, sont présentés sous la rubrique « capital de risque ».

COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Dans les états financiers de la Société, les coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. La quote-part des résultats de ces participations est présentée à l'État consolidé des résultats sous la rubrique « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence ».

Dans le rapport de gestion, la quote-part du résultat net de ces placements exclut les profits et pertes résultant des transactions conclues avec la société mère et incorpore les plus ou moins-value des contrats de couverture contractés par celle-ci.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

RÉSULTATS CONDENSÉS

(en millions de dollars)	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015
Revenus			
Intérêts sur prêts	90	83	72
Revenus nets d'honoraires de garantie	11	13	16
Résultat des participations et autres	135	30	74
Capital de risque	34	(1)	7
Honoraires de gestion FDE	16	26	26
Autres	10	14	14
	296	165	209
Provisions			
Provision sur les prêts	8	(32)	(41)
Provision sur les garanties	5	6	1
Provision pour pertes sur les actions et autres	(16)	4	3
	(3)	(22)	(37)
Frais d'administration de la société mère	(76)	(74)	(76)
	(79)	(96)	(113)
RÉSULTAT NET	217	69	96

Le rendement des capitaux propres, qui correspond à une mesure de rentabilité représentée par le résultat net en pourcentage des capitaux propres moyens, est le suivant :

(en millions de dollars)	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015
Résultat net	217	69	96
Capitaux propres moyens	2 993	2 829	2 746
Rendement des capitaux propres	7,2%	2,4%	3,5%

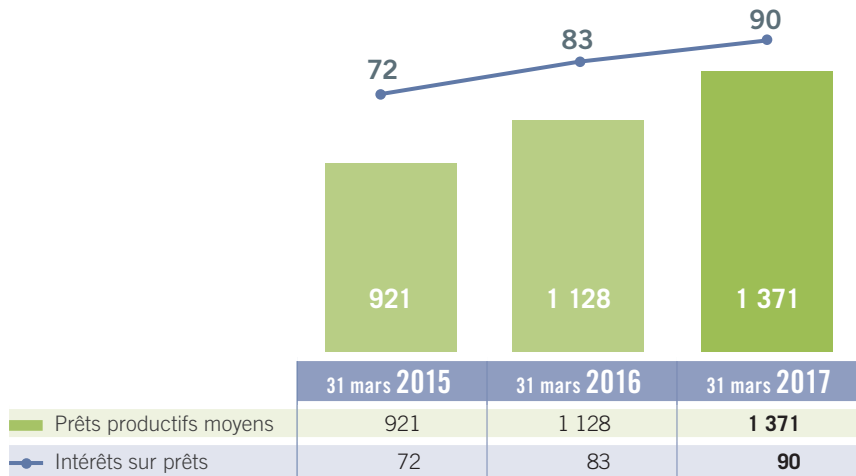
Investissement Québec a réalisé un résultat net de 217 millions de dollars en 2016-2017 par rapport au résultat net de 69 millions de l'exercice précédent. Cette performance exceptionnelle procure un rendement de 7,2 % sur les capitaux propres par rapport à 2,4 % l'année précédente, soit une augmentation de 200 %. Cette augmentation s'explique par d'importants gains réalisés sur la vente de certaines participations, une performance exceptionnelle dans les rendements des placements en capital de risque et des résultats des participations et des provisions nettement moins élevées, qui reflètent la bonne santé financière du portefeuille de la Société.

PRÊTS

INTÉRÊTS SUR PRÊTS

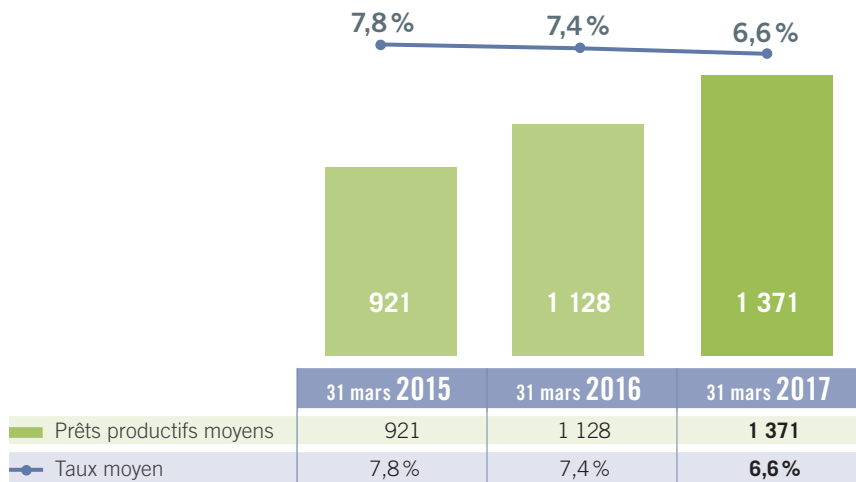
Les revenus d'intérêts se sont élevés à 90 millions de dollars en 2016-2017, une augmentation de 7 millions représentant une croissance de 8,4 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation résulte de l'accroissement du portefeuille de prêts pour répondre aux besoins de la clientèle. Il est à noter que ces prêts sont faits directement par Investissement Québec, par l'entremise de ses fonds propres, ainsi que par l'entremise de sa filiale Ressources Québec inc.

REVENUS D'INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS PRODUCTIFS MOYENS (M\$)



Malgré la croissance du portefeuille et des revenus d'intérêts, le taux d'intérêt moyen des prêts productifs a connu une légère baisse au cours des dernières années, passant de 7,8 % en 2015 à 6,6 % au 31 mars 2017. Ceci s'explique par la baisse des taux d'intérêt sur le marché ainsi que par la compétition accrue, qui se reflète dans la grande disponibilité des capitaux.

TAUX MOYEN SUR LES PRÊTS PRODUCTIFS MOYENS (M\$)



PERFORMANCE FINANCIÈRE

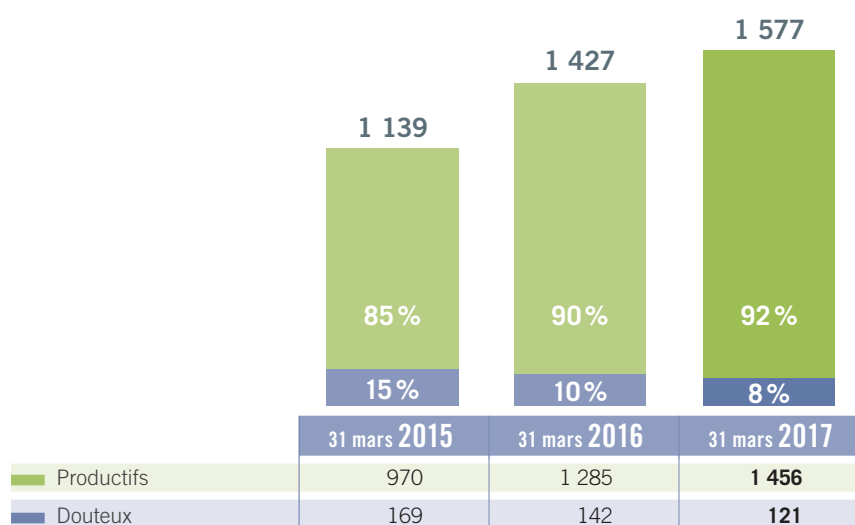
PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Au 31 mars 2017, le portefeuille de prêts poursuit sa progression pour atteindre 1 481 millions de dollars, une augmentation de 175 millions, soit une croissance de 13,4 % par rapport au 31 mars 2016. Ceci s'explique par une combinaison de facteurs, notamment le virage client, tel qu'il est décrit dans le plan stratégique 2016-2019, ainsi qu'un environnement économique favorable.

En raison des taux d'intérêt relativement bas dans le marché actuel, certains clients se sont prévalus de leur clause contractuelle de remboursement anticipé. Malgré cette décroissance importante du portefeuille attribuable aux remboursements anticipés, l'octroi de nouveaux prêts s'élevant à 507 millions de dollars a permis de clore l'exercice financier avec un portefeuille en croissance.

En plus de la croissance soutenue du portefeuille de prêts au cours des dernières années, on note une amélioration de la qualité du crédit. Ainsi, le portefeuille de prêts productifs est passé de 85 % au 31 mars 2015 à 92 % au 31 mars 2017, soit une progression de 7 % en deux ans.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS BRUTS (M\$)



PROVISION SUR LES PRÊTS

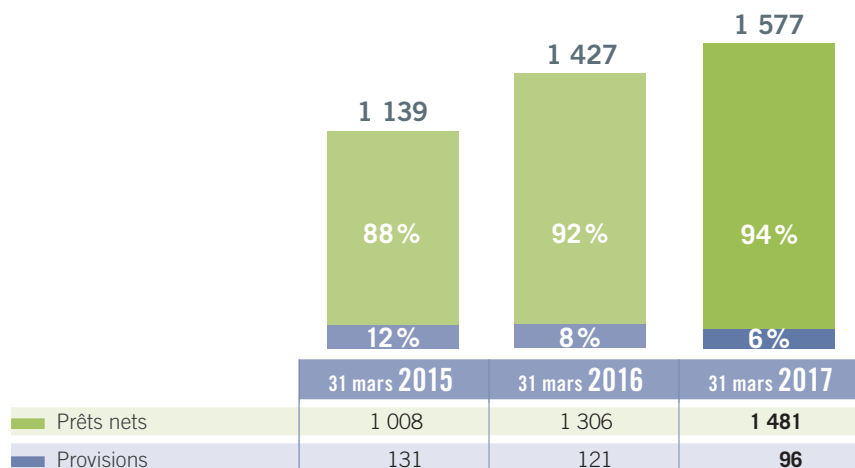
Les provisions sur prêts correspondent au montant imputé aux revenus pour amener le total de la provision cumulée pour pertes sur prêts à un niveau qui représente la meilleure estimation de la direction des pertes subies dans le portefeuille de prêts à la date de l'état de la situation financière. Ces provisions sont essentiellement tributaires de l'évolution de la situation financière des sociétés clientes et de la mise à jour, au minimum annuellement, de la notation de crédit (se référer à la note 38. A) ii) des états financiers pour plus de détails sur le processus de suivi des interventions de prêts et garanties).

Un facteur qui influe fortement sur la provision pour pertes est le nombre de prêts qui est passé au statut de prêts douteux. Lorsque des prêts sont en défaut, la Société les classe comme des prêts douteux et un montant correspondant au risque net est inscrit à titre de provision individuelle. Les prêts en défaut augmentent lorsque les conditions financières se détériorent.

Pour l'exercice 2017, Investissement Québec a comptabilisé une reprise de provision sur les prêts de 8,1 millions de dollars, comparativement à une constitution de provision de 31,9 millions en 2015-2016. Cet important revirement positif témoigne, entre autres, des efforts déployés pour obtenir une nette amélioration du portefeuille productif par rapport à l'année précédente et maintenir la qualité du crédit du portefeuille. Dans une moindre mesure, cette amélioration découle aussi de l'incidence favorable de l'examen régulier du portefeuille et d'une amélioration continue des modèles de provisions collectives durant l'exercice courant.

L'amélioration de la qualité du portefeuille de prêts se reflète dans la provision sur les prêts. Au 31 mars 2017, la provision sur les prêts représente 6 % de la valeur totale des prêts alors qu'elle représentait 12 % au 31 mars 2015. Ces résultats reflètent les efforts continus investis par la Société pour améliorer la qualité de son portefeuille.

PROVISION SUR LE PORTEFEUILLE DE PRÊTS (M\$)



Le total de la provision cumulée pour pertes sur prêts était de 96 millions de dollars au 31 mars 2017, une baisse de 25 millions de dollars par rapport au 31 mars 2016, alors que le portefeuille connaît une croissance continue.

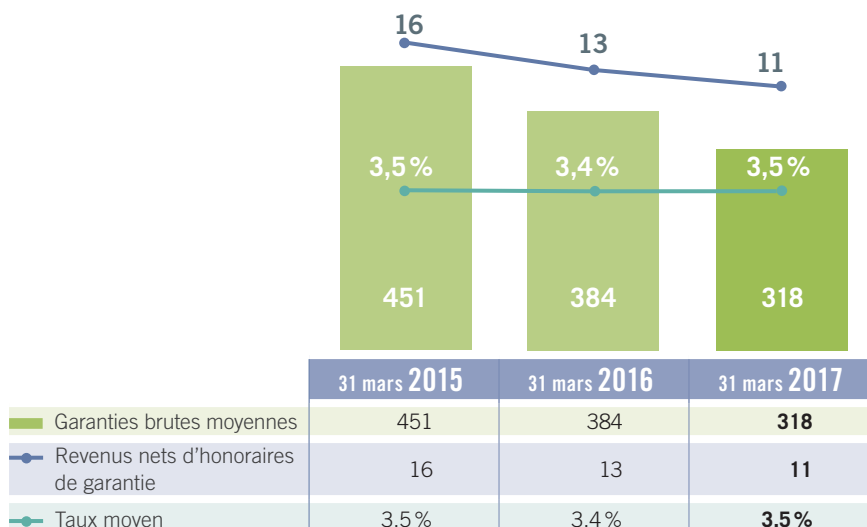
GARANTIES

REVENUS NETS D'HONORAIRES DE GARANTIE

Les revenus nets d'honoraires de garantie s'élèvent à 11 millions de dollars en 2016-2017, en diminution de 2 millions par rapport à l'exercice 2015-2016. Cette diminution s'explique principalement par une décroissance continue du portefeuille de garanties. Il est à noter que les garanties sont faites directement par Investissement Québec, par l'entremise de ses fonds propres.

Malgré la décroissance du portefeuille, le taux des honoraires de garantie sur le portefeuille moyen reste stable à 3,5%.

REVENUS NETS D'HONORAIRES DE GARANTIE ET TAUX MOYEN SUR LES GARANTIES (M\$)

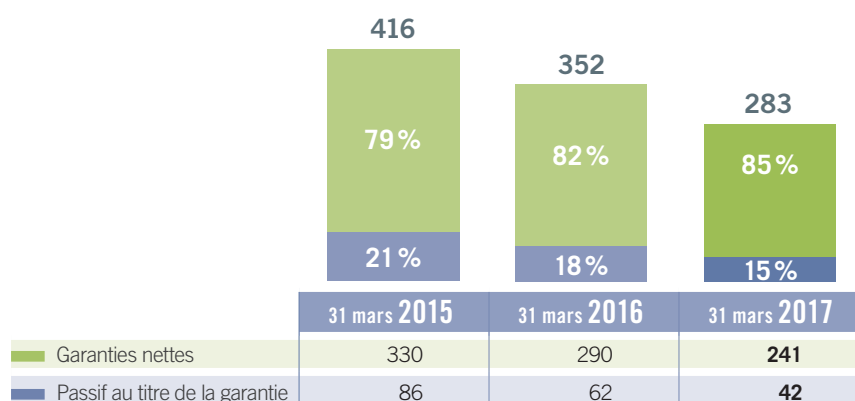


PROVISIONS SUR LES GARANTIES

Les provisions sur les garanties correspondent au montant imputé aux résultats pour amener le total de la provision cumulée pour honoraires de garantie à un niveau qui représente la meilleure estimation de la direction des pertes subies dans le portefeuille d'honoraires de garantie à la date de l'état de la situation financière. Ces provisions sont tributaires de l'évolution de la situation financière des sociétés clientes, mise à jour au minimum annuellement (se référer à la note 38. A) ii) des états financiers pour plus de détails sur le processus de suivi des interventions de prêts et garanties).

Pour l'exercice 2016-2017, Investissement Québec a comptabilisé une reprise de provision de 5 millions de dollars, comparativement à une reprise de 6 millions en 2015-2016. La provision pour pertes a résulté, pour une deuxième année de suite, en une reprise qui s'explique principalement par la réduction globale du portefeuille de garantie et, dans une moindre mesure, par des changements relatifs au niveau de risque des interventions et de la variation de valeur des sûretés et cautions. Le pourcentage du passif au titre de la garantie est passé de 18 % en 2015-2016 à 15 % au 31 mars 2017, soit une baisse de 3 %.

PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE ET GARANTIES NETTES (M\$)



RÉSULTATS DES PARTICIPATIONS ET AUTRES

Les résultats des participations et autres se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015
Quote-part des résultats des participations et autres	65	(29)	19
Dividendes	13	12	18
Gain sur disposition de placements	57	47	37
Résultat des participations et autres	135	30	74
Provision pour pertes sur les actions et autres	(16)	4	3
	119	34	77

QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES PARTICIPATIONS ET AUTRES

La quote-part des résultats des participations et autres représente la quote-part revenant à Investissement Québec dans le résultat net de ses participations dans des coentreprises, des entreprises associées ainsi que dans les filiales exploitantes (voir la section Mode de présentation). Ce poste inclut également les résultats de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc.

La quote-part des résultats des participations et autres de la Société représente un revenu de 65 millions de dollars en 2016-2017, comparativement à une perte de 29 millions en 2015-2016.

Le revenu de quote-part des participations et autres se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015
Filiales	16	(29)	22
Coentreprises et entreprises associées	9	(16)	(28)
IQ Immigrants Investisseurs inc.	44	20	27
Autres	(4)	(4)	(2)
	65	(29)	19

FILIALES

Les filiales exploitantes œuvrent dans des secteurs variés dont la volatilité importante influe sur leur résultat net. La volatilité des résultats est principalement attribuable aux filiales dans les secteurs d'activité des mines et hydrocarbures, de l'aluminerie et de la foresterie. Ces secteurs sont tributaires de l'offre, de la demande et de la volatilité du prix des ressources.

Les revenus des filiales exploitantes sont passés d'une perte de 29 millions de dollars en 2015-2016 à un revenu de 16 millions en 2016-2017, soit une augmentation appréciable de 45 millions. Le revirement important des résultats d'une année à l'autre illustre très bien la volatilité des prix relatifs aux activités de ces filiales. En 2015-2016, des dépréciations importantes se chiffrant à 40 millions de dollars ont été constatées sur les actifs de deux filiales exploitantes en raison de retards dans l'atteinte des objectifs de production, de l'instabilité des marchés du bois d'œuvre ainsi que de l'incertitude relativement au potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. En plus de ces pertes non récurrentes, l'accroissement des revenus en 2016-2017 s'explique par une hausse du prix de l'aluminium qui a permis à une filiale exploitante de générer un rendement appréciable par rapport à l'année 2015-2016.

Les frais généraux des filiales exploitantes représentent les charges d'exploitation reliées aux activités commerciales. Les frais généraux aux états financiers incluent aussi les dépréciations ou reprises de valeur sur les actifs, prises lorsque les critères de dépréciation sont satisfaits (se référer à la note 4. M) des états financiers consolidés). En excluant les dépréciations, les frais généraux sont passés de 48 millions de dollars en 2015-2016 à 53 millions en 2016-2017. Cette hausse de 5 millions de dollars reflète tout simplement une augmentation des frais généraux en adéquation avec la croissance des chiffres d'affaires des filiales exploitantes. N'eût été les dépréciations d'actifs, le ratio des frais généraux sur le chiffre d'affaires aurait été constant à 9 %.

Le tableau ci-dessous vient illustrer l'évolution des frais généraux des filiales exploitantes :

(en millions de dollars)	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015
Chiffre d'affaires	613	562	536
Frais généraux	53	48	45
Dépréciations ou reprises de valeur	3	25	11
Ratio des frais généraux sur le chiffre d'affaires	9%	9%	8%

COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans des coentreprises et entreprises associées ont généré un revenu de 9 millions de dollars en 2016-2017 comparativement à une perte de 16 millions en 2015-2016, soit une hausse appréciable de 25 millions de dollars.

Ces coentreprises et entreprises associées œuvrent dans des secteurs variés dont la volatilité influe sur leur résultat net. Le secteur de la pétrochimie est particulièrement touché et est tributaire à la fois de la volatilité du prix en fonction du cours du pétrole et d'un marché cyclique. Au cours de 2015-2016, la chute du cours du pétrole jumelée avec le bas de son cycle de marché ont mis une pression importante sur les marges d'une participation dans une entreprise de ce secteur. Ceci a résulté en une perte de 14 millions de dollars, alors que la hausse des prix de vente a permis une nette amélioration des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2017. Dans une moindre mesure, les résultats des autres participations ont permis de terminer l'année avec une performance supérieure à l'année précédente.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

En 2016-2017, la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. a disposé de certains investissements classés comme disponibles à la vente. Ces ventes ont résulté d'une décision de la direction d'adopter une politique visant à équilibrer les risques de change. La disposition de ces investissements a donné lieu à un gain de 33 millions de dollars, qui était préalablement constaté dans les autres éléments du résultat étendu. Les sommes obtenues par la vente d'investissements ont été réinvesties par la filiale et, par conséquent, ces transactions n'ont aucune incidence sur la situation financière de la filiale.

DIVIDENDES

Les dividendes proviennent de placements dans des titres de capitaux propres, classés comme des actifs disponibles à la vente.

La Société a reçu 13 millions de dollars en dividendes en 2016-2017, comparativement à 12 millions en 2015-2016. Cette hausse s'explique principalement par une majoration générale, en cours d'année, du taux de dividende.

GAINS SUR DISPOSITION DE PLACEMENTS

Les gains sur disposition de placements sont composés essentiellement des gains ou pertes sur les ventes de placements. Dans une moindre mesure, les gains et pertes sur dilution y sont aussi présentés.

Les gains sur disposition de placements totalisent 57 millions de dollars, en hausse de 10 millions par rapport aux 47 millions de l'an dernier. En 2015-2016, ces gains provenaient essentiellement du profit sur la disposition des actions d'une coentreprise. Les gains de 2016-2017 sont principalement attribuables à la disposition d'investissements en actions classées comme disponibles à la vente.

PROVISION POUR PERTES SUR LES ACTIONS

La provision pour pertes sur les actions se compose de deux grandes catégories. La première est composée du portefeuille de participations dans des coentreprises et entreprises associées. Sont aussi classés dans cette catégorie, les frais de fermeture et de remise en état des sites des activités abandonnées, ainsi que les frais d'entretien des actifs détenus en vue de la vente. La deuxième est composée de placements dans des instruments de capitaux propres ne donnant ni le contrôle, ni une influence notable et qui sont classés selon les normes IFRS comme étant disponibles à la vente.

Pour les coentreprises et les entreprises associées, les provisions et reprises sont comptabilisées lorsque les critères de dépréciation ou de reprise sont satisfaits. Les principaux facteurs observés ayant donné lieu à des provisions pour pertes sur ces instruments d'équité au fil des ans sont les difficultés financières importantes de l'émetteur ou une situation économique nationale ou locale dans le marché dans lequel la coentreprise ou l'entreprise associée évolue.

Pour les instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, la norme comptable exige qu'une dépréciation soit prise lorsque la juste valeur est en deçà de son coût moyen et que cette baisse de valeur est considérée comme importante ou prolongée. Ainsi, une dépréciation est enregistrée lorsque le premier des deux critères suivants est satisfait :

- La juste valeur est en deçà de son coût moyen pendant au moins neuf mois de suite;
- La juste valeur est en deçà de 20 % de son coût moyen.

Pour l'exercice 2016-2017, Investissement Québec a comptabilisé une provision de 16 millions de dollars, comparativement à une reprise de provision de 4 millions en 2015-2016. Les provisions pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 sont principalement composées de trois éléments :

- Dépréciation des actions cotées classées comme disponibles à la vente et variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés. Au 31 mars 2017, les cours des minerais ont amorcé une faible remontée expliquant une légère perte de 5,8 millions de dollars. Une perte s'élevant à 22,3 millions de dollars a été enregistrée au cours de l'exercice précédent. La baisse du cours boursier des placements en actions cotées en Bourse, principalement dans le secteur minier, a été assez importante pour que les critères de dépréciation soient satisfaits.

- Dépréciation des actions détenues dans des participations mises en équivalence et autres actifs. Une reprise nette de valeur de 0,7 million de dollars a été constatée au 31 mars 2017 par rapport à 27,9 millions de dollars l'année précédente. Le revirement positif de la situation financière de deux participations a permis l'atteinte des critères de reprises et compose essentiellement la reprise enregistrée durant l'année précédente. Malgré un montant moindre de reprise de valeur pour l'exercice courant, l'absence de pertes importantes reflète la bonne situation financière, en général, du portefeuille des placements comptabilisés en mise en équivalence de la Société.
- Les frais de fermeture, nets des renversements de provision, s'élevaient à 10,5 millions de dollars au 31 mars 2017 par rapport à 1,5 million de dollars l'année précédente. Les frais de l'exercice terminé le 31 mars 2017 comprennent les frais de maintien engagés pour les actifs acquis en vue de la vente de la filiale Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire totalisant 12,7 millions de dollars. Le 27 mars 2017, la Société a vendu sa filiale à la Société du Plan Nord. Le gain résultant de cette vente est inclus dans le poste « Gains sur disposition de placements ». À cet effet, un gain de 15,1 millions a été enregistré aux livres.

PLACEMENTS EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars)	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015
Titres de capitaux propres			
Filiales	641	671	641
Coentreprises et entreprises associées	349	308	397
Autres investissements en capitaux propres	367	390	419
	1 357	1 369	1 457

Les titres de capitaux propres comprennent les actifs nets des filiales exploitantes, y compris la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., en plus de la valeur comptable des investissements dans des coentreprises et entreprises associées ainsi que les autres investissements en capitaux propres.

Au 31 mars 2017, les actifs nets des filiales exploitantes s'élevaient à 641 millions de dollars, soit une baisse de 30 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Deux événements expliquent cette diminution. Au 31 mars 2016, la Société avait acquis les actifs, par l'entremise de la filiale constituée à cet effet, de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire en vue de la vente. La vente a été réalisée le 27 mars 2017 et la décomptabilisation du placement a eu pour effet de diminuer la valeur du portefeuille des filiales. Par ailleurs, la plus-value des placements de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. a créé une augmentation de ses actifs nets, compensant ainsi la baisse.

Le portefeuille de placements de coentreprises et d'entreprises associées s'élève à 349 millions de dollars au 31 mars 2017 par rapport à 308 millions de dollars l'année antérieure, soit un accroissement de 41 millions de dollars. Une meilleure rentabilité de ces placements ainsi que de nouvelles acquisitions expliquent essentiellement cette hausse.

Les placements en actions non cotées s'établissent à 168 millions de dollars, en augmentation de 12 millions par rapport au 31 mars 2016. Une plus-value constatée au 31 mars 2017 explique essentiellement cette hausse de valeur.

La valeur des actions cotées s'établit à 199 millions de dollars, en baisse de 35 millions par rapport aux 234 millions de l'exercice précédent, suite à la vente de certains placements.

CAPITAL DE RISQUE

(en millions de dollars)	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015
Fonds d'investissement	22	7	11
Investissements directs	4	(3)	-
Placements en capital de risque d'IQ FIER inc.	10	(3)	(2)
Frais d'administration	(2)	(2)	(2)
	34	(1)	7

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Les résultats des investissements en capital de risque proviennent de la variation de la juste valeur des placements, nette des frais de gestion. Une plus-value latente de 36 millions de dollars avant les frais d'administration a été enregistrée en 2016-2017, comparativement à 1 million en 2015-2016. Cette nette amélioration s'explique par un rendement plus élevé des placements en capital de risque dû à un marché plus favorable, notamment en ce qui a trait à ses fonds d'investissement et aux placements en capital de risque d'IQ FIER inc. On peut également noter la bonne performance des investissements directs, et ce, malgré le fait que cette activité est très récente comme le démontre le tableau Placement en capital de risque ci-dessous.

Le revenu de capital de risque et fonds d'investissement inclut les frais administratifs engagés par la filiale de gestion IQ FIER inc. Pour plus d'information sur ces frais administratifs, se référer à la section Frais d'administration.

PLACEMENT EN CAPITAL DE RISQUE

Le capital de risque est composé des activités d'IQ FIER inc., des fonds d'investissement et des investissements directs.

Les actifs nets se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015
Encaisse et autres actifs nets d'IQ FIER inc.	26	112	89
Placements en capital de risque d'IQ FIER inc.	99	105	132
Fonds d'investissement	309	296	265
Investissements directs	83	60	3
	517	573	489

Les placements en capital de risque d'IQ FIER inc. sont en décroissance depuis quelques années. Les fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional ont des durées de vie limitées dont l'échéance varie entre 2017 et 2021. Néanmoins, la filiale a enregistré des gains latents totalisant 10 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017. Le processus de liquidation des investissements est entamé pour l'ensemble de ces fonds et l'encaisse est distribuée graduellement à IQ FIER inc. À cet effet, la société mère a remboursé à son actionnaire une somme de 100 millions de dollars au 31 mars 2017.

Les fonds d'investissement et les investissements directs totalisent 392 millions de dollars, en hausse de 36 millions par rapport aux 356 millions de l'an dernier, en raison d'une activité accrue de la Société dans ce secteur. Les activités en capital de risque reflètent la mise en place de la stratégie d'investissement de la Société.

FRAIS D'ADMINISTRATION

(en millions de dollars)	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015
Frais d'administration des filiales de gestion	11	11	10
Frais d'administration de la société mère	76	74	76
	87	85	86

Les frais d'administration de la société mère se chiffrent à 76 millions de dollars, une hausse par rapport aux 74 millions de l'an dernier. Cette hausse de 2,7 % s'explique principalement par la hausse de ses honoraires pour des projets de transformation de la Société.

Les frais d'administration des filiales de gestion se retrouvent dans le poste « Résultats des participations et autres » et « Capital de risque et fonds d'investissement ». Ces frais sont restés constants au cours des trois dernières années.

La Société utilise le ratio d'efficacité comme mesure de la productivité. Ce ratio est exprimé comme un pourcentage des frais d'administration sur les revenus bruts, soit les revenus excluant les frais d'administration des filiales de gestion. Le ratio d'efficacité connaît une grande variabilité d'une année à l'autre en raison de la volatilité importante des résultats attribuables aux placements en titres de capitaux propres :

	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015
Ratio d'efficacité (frais d'administration sur le revenu brut)	28,3%	48,3%	39,3%

HONORAIRES DE GESTION DU FDE ET DU FONDS CMH

Parmi les mandats qui lui sont confiés par l'actionnaire, la Société a celui d'administrer des programmes et d'exécuter des mandats que lui confie ce dernier, dont la gestion des activités d'opération du FDE et du fonds CMH.

La dépense d'honoraires de gestion attribuable à la gestion du FDE, du fonds CMH et des mandats qui sont confiés par le gouvernement à Investissement Québec est basée sur une répartition des coûts engagés pour remplir son mandat. Ces frais comprennent des frais directement attribuables et des frais dont un pourcentage est alloué à ces activités, auquel cas des hypothèses telles le nombre d'interventions sous gestion et le pourcentage de temps alloué sont utilisées. Les règles et les hypothèses sont mises à jour annuellement.

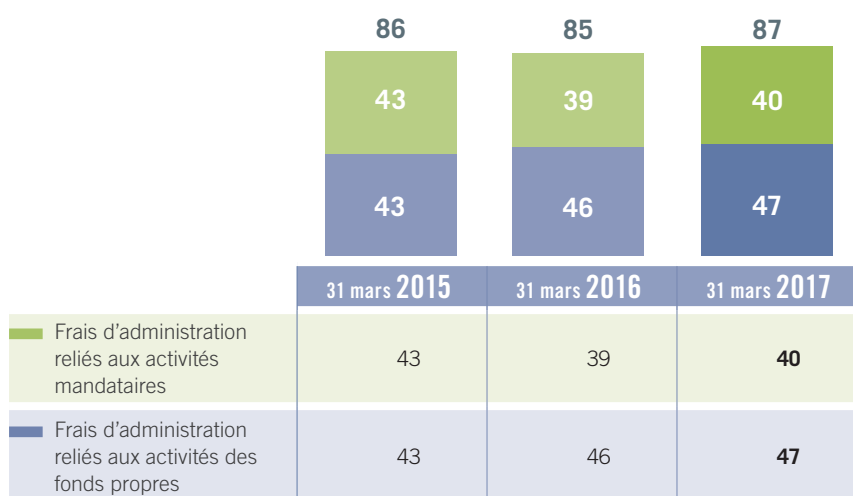
Pour couvrir une portion de ces frais, la Société reçoit du FDE des honoraires de gestion. Ces honoraires sont déterminés par un décret gouvernemental. Les honoraires connaissent une décroissance pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 en comparaison avec l'année précédente, avec des honoraires de 16 millions de dollars et 26 millions respectivement.

Par ailleurs, les services dévolus par la Société dans les activités mandataires connaissent une croissance depuis plusieurs années.

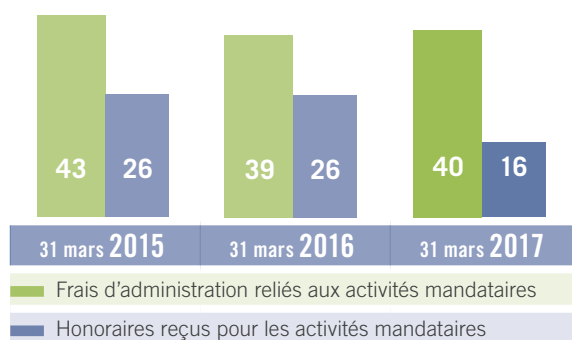
Les honoraires de gestion de 16 millions de dollars pour l'exercice 2016-2017 représentent les montants versés par le FDE à la Société pour les services de gestion rendus à ce fonds. Ce montant représente 40% des frais engagés pour mener à bien les activités mandataires confiées par son actionnaire, tel qu'estimé par la direction. De plus, ces frais ne tiennent pas compte des résultats d'IQ Immigrants Investisseurs inc.

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE et le fonds CMH. La Société prend cette rémunération. En vertu du décret 308-2017, daté du 29 mars 2017, il a été établi que pour l'exercice financier 2016-2017, la rémunération d'Investissement Québec est de 16 millions de dollars pour le FDE et de valeur nulle pour le fonds CMH.

FRAIS D'ADMINISTRATION DES ACTIVITÉS MANDATAIRES ET DES ACTIVITÉS DES FONDS PROPRES (M\$)



FRAIS D'ADMINISTRATION ET HONORAIRES DE GESTION RELIÉS AUX ACTIVITÉS MANDATAIRES (M\$)



SITUATION FINANCIÈRE

SITUATION FINANCIÈRE CONDENSÉE

(en millions de dollars)	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	292	182	459
Prêts	1 481	1 306	1 008
Titres de capitaux propres	1 357	1369	1457
Capital de risque	517	573	489
Autres éléments d'actif	48	82	95
TOTAL DE L'ACTIF	3 695	3 512	3 508
Passif et capitaux propres			
Avances du gouvernement du Québec	430	527	523
Passif au titre de la garantie	42	62	86
Autres éléments du passif	80	80	85
	552	669	694
Capitaux propres			
Capital social	3 173	3 073	3 073
Déficit	(258)	(475)	(545)
Cumul des autres éléments du résultat global	228	245	286
	3 143	2 843	2 814
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	3 695	3 512	3 508

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres d'Investissement Québec se chiffrent à 3 143 millions de dollars au 31 mars 2017, en hausse de 300 millions depuis le 31 mars 2016. Au cours de l'année, la Société a émis 100 000 actions ordinaires au ministre des Finances pour un montant de 100 millions de dollars afin de financer la participation de la Société à la capitalisation de sa filiale Ressources Québec inc. Les autres éléments qui expliquent cette hausse sont le résultat net de 217 millions de dollars et une diminution du cumul des autres éléments du résultat global de 17 millions de dollars.

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015
Actifs financiers disponibles à la vente	188	190	196
Couverture de flux de trésorerie	(21)	1	0
Écart de conversion	61	54	90
	228	245	286

Les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont reflétées dans le cumul des autres éléments du résultat global à moins d'avoir subi une perte de valeur significative ou prolongée, et ce, jusqu'au moment de la disposition.

Au 1^{er} avril 2018, date de la première application de l'IFRS 9 par Investissement Québec, les catégories d'actifs financiers existantes seront éliminées et remplacées. Les actifs financiers seront donc classés dans l'une des trois catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ou les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments de capitaux propres, à moins de faire l'objet d'une désignation afin de présenter les variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global et ce, sans possibilité de reclasser ultérieurement au résultat net, seront classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, au moment de la transition, les montants figurant au cumul des autres éléments du résultat global résultant de la variation de juste valeur seront reclassés au déficit de la Société.

Les écarts de conversions proviennent de la conversion des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société.

Les variations provenant de la couverture de flux de trésorerie proviennent de la couverture établie pour le contrat d'électricité d'une de ses filiales.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONDENSÉS

Investissement Québec est une société détenant des filiales exploitantes, des filiales de gestion et diverses participations. Par conséquent, ses flux de trésorerie proviennent principalement de ses filiales, de ses participations et de ses placements.

Les états non consolidés et condensés des flux de trésorerie présentés ci-dessous, qui ne sont pas présentés conformément aux IFRS, ont été préparés afin d'aider le lecteur puisqu'ils permettent d'isoler les flux de trésorerie d'Investissement Québec, la société mère.

FLUX DE TRÉSORERIE CONDENSÉS

(en millions de dollars)	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2015
Sources de fonds			
Encaissements sur les prêts	377	342	245
Disposition de placements	187	195	187
Encaissements des avances à une filiale	100	–	–
Intérêts, dividendes et honoraires	195	169	149
Avances et recouvrement du gouvernement	2	5	53
	861	711	634
Utilisation de fonds			
Mises de fonds – placements (incluant les prêts)	(658)	(900)	(627)
Frais d'administration	(76)	(74)	(76)
Remboursement des avances du gouvernement	(100)	–	–
Autres	(17)	(14)	(4)
	(851)	(988)	(707)
Émission de capital-actions	100	–	–
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	110	(277)	(73)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début	182	459	532
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – À LA FIN	292	182	459

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'est accrue de 110 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017 pour se chiffrer à 292 millions en fin d'exercice. Les principales sources de fonds proviennent des encaissements sur prêts pour 377 millions de dollars et de la disposition de placements pour 187 millions de dollars. Ces sources de fonds ont permis à la Société de soutenir la croissance de ses placements en effectuant des mises de fonds de 658 millions de dollars et de financer ses frais d'administration de 76 millions de dollars. Il est à noter que l'exercice 2015-2016 a été particulièrement favorable en matière d'investissements, notamment dans le secteur des mines et hydrocarbures, la Société ayant réalisé un nombre considérable de prêts et acquis, par l'entremise d'une filiale, des actifs d'installations portuaires et ferroviaires.

La Société a entamé le processus de remboursement des sommes avancées par son actionnaire compte tenu du processus de liquidation de sa filiale IQ FIER inc. Au 31 mars 2017, la somme de 100 millions de dollars a été remise à son actionnaire, réduisant ainsi du même montant la dette de la Société envers son actionnaire.

GESTION DU CAPITAL

Le détail de la politique de gestion du capital de la Société se trouve à la note 33 afférente aux états financiers consolidés de 2017.

PORTEFEUILLE GLOBAL DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 mars 2017, la Société possède un portefeuille constitué d'entreprises de toute taille réparties sur tout le territoire du Québec et actives dans plusieurs secteurs de l'économie. Ce portefeuille représente 3,9 milliards de dollars.

PORTEFEUILLE GLOBAL DE LA SOCIÉTÉ

	31 mars 2017		31 mars 2016	
	(M\$)	(%)	(M\$)	(%)
Prêts	1 481	38	1 306	34
Garanties ⁽¹⁾	241	6	290	8
Capital de risque	517	13	573	15
Participations et IQ Immigrants Investisseurs inc.	990	25	979	26
Actions et autres instruments	367	9	389	10
Trésorerie et autres actifs	340	9	265	7
	3 936	100	3 802	100

(1) Les garanties constituent une information présentée hors bilan.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE DE LA SOCIÉTÉ SELON LES SECTEURS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2017

	(M\$)	(%)
Manufacturier		
Fabrication de produits du bois et de papier	203	5
Fabrication de produits du pétrole et du charbon, de produits chimiques ou de produits en plastique et en caoutchouc	232	6
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques	254	6
Fabrication d'aliments et de boissons	237	6
Autres types de fabrication	278	7
	1 204	30
Ressources naturelles		
Foresterie et exploitation forestière	141	4
Extraction de pétrole et de gaz	5	0
Extraction minière et exploitation en carrière	316	8
Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière	98	2
Production d'électricité	80	2
	640	16
Services		
Commerce, transport et entreposage	440	11
Télécommunications, médias et services professionnels	331	9
Tourisme et autres services	119	3
Construction, travaux de génie civil et entrepreneurs spécialisés	48	1
	938	24
Cultures agricoles et activités de soutien à l'agriculture	21	1
Autres éléments		
Capital de risque	517	13
IQ Immigrants Investisseurs inc.	276	7
Trésorerie et autres actifs	340	9
	1 133	29
PORTEFEUILLE TOTAL	3 936	100

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Au ministre des Finances

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Le premier vice-président à la direction financière et
aux affaires de la Société,



Pierre Gabriel Côté

Québec, le 30 mai 2017



Christian Settano, CPA, CA

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 30 mai 2017



Montréal, le 30 mai 2017

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique
n° A118581

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
Chiffre d'affaires	613 337	561 979
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	541 566	526 737
Frais généraux	56 213	72 650
	597 779	599 387
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	10 680	(9 776)
Résultat des activités opérationnelles	26 238	(47 184)
Revenus financiers		
Revenus de placements (note 6)	219 434	216 819
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	77 403	81 586
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	22 605	(7 088)
Gains nets sur les placements et autres	90 184	62 214
Autres revenus financiers (note 6)	23 154	24 388
	432 780	377 919
Charges financières (note 7)		
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	164 199	173 023
Perte nette de valeur sur les placements	(8 172)	18 785
Autres charges financières	5 892	9 191
	161 919	200 999
Résultat du portefeuille	270 861	176 920
Honoraires de gestion — Fonds du développement économique (note 8)	15 705	25 705
Frais d'administration	(87 297)	(85 398)
Résultat des activités poursuivies	225 507	70 043
Résultat des activités abandonnées (note 9)	(8 957)	(1 479)
RÉSULTAT NET	216 550	68 564

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
RÉSULTAT NET	216 550	68 564
Autres éléments du résultat global		
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net :		
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies (note 30)	80	1 919
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net :		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	96 213	(10 022)
Reclassement au résultat net des (pertes nettes) gains nets réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	(97 767)	4 767
	(1 554)	(5 255)
Couvertures des flux de trésorerie		
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(21 720)	(1 191)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net	453	1 075
Quote-part des couvertures de flux de trésorerie d'entreprises mises en équivalence (note 20)	(753)	470
	(22 020)	354
Écarts de conversion		
Écart de conversion d'une filiale	3 816	3 937
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 20)	2 086	1 651
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 20)	649	(41 846)
	6 551	(36 258)
Total des autres éléments du résultat global	(16 943)	(39 240)
RÉSULTAT GLOBAL	199 607	29 324

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2017
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	231 375	152 993
Placements temporaires (note 11)	193 308	215 410
Débiteurs (note 12)	104 837	90 791
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	4 605	5 003
Stocks (note 14)	80 218	59 791
Frais payés d'avance	3 763	4 332
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	1 144 164	868 013
Prêts (note 16)	461 667	335 704
Placements (note 18)	226 153	51 144
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 39)	796	17 942
Actifs détenus en vue de la vente (note 19)	–	73 792
	2 450 886	1 874 915
Actif non courant		
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	2 873	5 924
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	4 115 501	3 794 135
Prêts (note 16)	1 022 130	969 092
Placements (note 18)	1 060 682	1 225 625
Participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	349 356	308 097
Immobilisations corporelles (note 21)	150 214	153 330
Actifs biologiques (note 22)	82 026	81 279
Immobilisations incorporelles (note 23)	58 933	52 484
Autres actifs	1 151	1 899
	6 842 866	6 591 865
TOTAL DE L'ACTIF	9 293 752	8 466 780
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Créditeurs et charges à payer (note 25)	106 074	72 941
Passif au titre des avantages du personnel	11 772	11 930
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 26)	1 139 253	859 920
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 39)	399 701	499 701
Provisions (note 28)	2 483	962
Passifs destinés à être cédés (note 19)	–	5 434
Instruments financiers dérivés	11 109	25 683
Autres passifs (note 31)	1 825	–
	1 672 217	1 476 571
Passif non courant		
Dette à long terme (note 26)	4 144 147	3 820 895
Subventions différées (note 27)	13 063	13 727
Provisions (note 28)	3 668	11 255
Passif au titre de la garantie (note 29)	41 837	61 650
Passif au titre des prestations définies (note 30)	44 100	41 353
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	206 426	176 692
Instruments financiers dérivés	15 356	14 570
Autres passifs (note 31)	9 767	6 503
	6 150 581	5 623 216
Capitaux propres		
Capital social (note 32)	3 173 340	3 073 340
Déficit	(258 128)	(474 758)
Cumul des autres éléments du résultat global	227 959	244 982
	3 143 171	2 843 564
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	9 293 752	8 466 780

Pour le conseil d'administration,



Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente du conseil d'administration



Jean Landry, CPA, CA, ASC
Président du Comité de vérification

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

			CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			Total des capitaux propres
	Capital social	Déficit	Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Écart de conversion	
Solde au 1^{er} avril 2015	3 073 340	(545 241)	195 368	406	90 367	2 814 240
Résultat net de l'exercice	–	68 564	–	–	–	68 564
Autres éléments du résultat global	–	1 919	(5 255)	354	(36 258)	(39 240)
Solde au 31 mars 2016	3 073 340	(474 758)	190 113	760	54 109	2 843 564
Résultat net de l'exercice	–	216 550	–	–	–	216 550
Émission de capital social (note 32)	100 000	–	–	–	–	100 000
Autres éléments du résultat global	–	80	(1 554)	(22 020)	6 551	(16 943)
Solde au 31 mars 2017	3 173 340	(258 128)	188 559	(21 260)	60 660	3 143 171

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat des activités poursuivies	225 507	70 043
Ajustements pour :		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	(10 680)	9 776
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	17 081	19 666
Perte de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	3 372	40 105
Revenus de placements (note 6)	(219 434)	(216 819)
Revenus financiers	(10 428)	(12 468)
Charges financières	6 164	4 995
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(77 403)	(81 586)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(22 605)	7 088
Gains nets sur les placements et autres	(90 184)	(62 214)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs (note 7)	90 921	95 854
Perte nette de valeur sur les placements (note 7)	(8 172)	18 785
Avantages du personnel	2 669	2 154
Variation nette de la juste valeur des actifs biologiques (note 22)	(656)	(2 106)
Règlement d'instruments financiers dérivés	(4 791)	34
Autres éléments, montant net	379	476
	(98 260)	(106 217)
Dividendes encaissés	76 424	49 184
Intérêts encaissés	183 637	202 873
Variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation (note 34)	(1 130)	15 073
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	160 671	160 913
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation abandonnées	(12 841)	(858)
	147 830	160 055
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution nette des placements temporaires	21 070	129 810
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir	355 757	278 656
Augmentation des prêts	(507 086)	(607 813)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	785 264	732 745
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(1 383 662)	(832 640)
Acquisition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	(348 873)	(336 100)
Disposition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	320 763	388 724
Disposition d'une filiale	86 082	-
Diminution des montants recouvrables du gouvernement	17 942	5 156
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24 968)	(86 454)
Autres activités d'investissement	(128)	295
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(677 839)	(327 621)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(2 115)	(3 159)
	(679 954)	(330 780)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	1 493 584	889 494
Remboursement de la dette à long terme	(875 824)	(849 415)
Variation des avances du gouvernement du Québec	(100 000)	(6 616)
Déboursements de garantie	(9 277)	(11 491)
Émission de capital social	100 000	-
Intérêts payés	(55)	(59)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	608 428	21 913
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	239	759
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	76 543	(148 053)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	152 993	302 885
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début – classée dans les actifs détenus en vue de la vente (note 19)	1 839	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin – classée dans les actifs détenus en vue de la vente (note 19)	-	(1 839)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	231 375	152 993
La trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies comprend ce qui suit :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	231 375	152 993

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec (la « Société ») a été constituée en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, c.I-16.0.1) et est une compagnie à fonds social qui a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le Fonds du développement économique (FDE) et le fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH), ainsi que des revenus et des pertes de ces derniers. Les comptes du FDE et du fonds CMH sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé dans l'Édifice Iberville I, au 1195, avenue Lavigerie, bureau 060, Québec (Québec) G1V 4N3.

Étant une société d'État, Investissement Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

2. BASE DE PRÉPARATION

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 30 mai 2017.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, qui sont évalués à la juste valeur;
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- le passif au titre des prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les estimations et hypothèses dont les impacts sont les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

i) Dépréciation d'actifs

Tel que décrit aux notes 20, 21 et 23, la Société a évalué la valeur recouvrable d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de participations dans des entreprises mises en équivalence qui présentaient des indications objectives de dépréciation. La valeur recouvrable de ces actifs a été déterminée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses significatives incluant notamment le montant des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation applicables. La juste valeur moins les coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, diminué des coûts de sortie.

Tel que présenté aux notes 7 et 20, des pertes de valeur totalisant 2 551 000 \$ au 31 mars 2017 (2 644 000 \$ au 31 mars 2016) ainsi que des reprises de valeur de 5 169 000 \$ (32 050 000 \$ au 31 mars 2016) ont été comptabilisées au résultat net relativement aux participations dans des entreprises mises en équivalence.

Tel que présenté aux notes 21 et 23, des pertes de valeur totalisant 3 377 000 \$ au 31 mars 2017 (40 105 000 \$ au 31 mars 2016) ont été comptabilisées au résultat net relativement aux immobilisations corporelles et incorporelles.

ii) Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ne peut être fondée sur le cours d'un marché actif, elle repose sur des techniques d'évaluation basées sur des données non observables sur le marché (niveau 3).

Au 31 mars 2017, la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur évalués selon le niveau 3 s'élève à 645 085 000 \$ (608 140 000 \$ au 31 mars 2016). La note 37 indique l'effet qu'aurait le changement des données utilisées dans l'évaluation pour les instruments financiers de niveau 3.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

La provision pour pertes sur prêts et garanties est estimée à partir de la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte, entre autres, de la notation de crédit attribuée à l'emprunteur et du recouvrement prévu des sûretés sous-jacentes. Au 31 mars 2017, la provision cumulée pour pertes sur prêts s'élève à 96 350 000 \$ (120 930 000 \$ au 31 mars 2016).

Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée.

E) JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

i) Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente

Afin de déterminer si un actif financier disponible à la vente présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de facteurs tels que la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport au coût du placement ainsi que de la situation financière de l'émetteur, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

Si toutes les baisses de valeur en dessous du coût d'un placement avaient été considérées comme étant significatives ou prolongées, la Société aurait comptabilisé des pertes de valeur additionnelles de 328 000 \$ au résultat net au 31 mars 2017 (1 898 000 \$ au 31 mars 2016), montant qui aurait été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global.

ii) Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, la direction détermine si les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans des entreprises mises en équivalence présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

À chaque date de clôture, la direction détermine si les prêts dont le solde cumulatif est élevé présentent, sur une base individuelle, des indications objectives de dépréciation en se basant sur des facteurs indiquant que la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée incluant, entre autres, un défaut de paiement des intérêts ou du principal du prêt, une restructuration financière ou un changement défavorable de la solvabilité de l'emprunteur.

La direction évalue également une provision collective en regroupant les prêts en fonction de la similitude de la qualité du crédit et du risque qu'ils présentent, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

La provision pour perte sur garanties est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

A) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

i) Modifications à l'IFRS 11, Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes

La Société a appliqué les modifications à l'IFRS 11, *Partenariat (Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes)* à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2016. Les modifications à l'IFRS 11 exigent que les principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises s'appliquent aux acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise.

L'application des modifications à l'IFRS 11 n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

ii) Modifications à l'IAS 1, Présentation des états financiers

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers (Initiative concernant les informations à fournir)* à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2016. Ces modifications ont été publiées dans le cadre d'une initiative majeure visant à améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers. Ces modifications n'entraînent pas de changements importants par rapport à la pratique actuelle, mais elles ont pour objectif de faciliter une présentation améliorée des informations à fournir dans les états financiers.

L'application des modifications à l'IAS 1 n'a eu aucune incidence sur la présentation de ses états financiers consolidés.

iii) Modifications à l'IAS 16, Immobilisations corporelles, et à l'IAS 38, Immobilisations incorporelles (Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables)

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles (Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables)* à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2016. Les modifications apportées à l'IAS 16 mentionnent explicitement que les modes d'amortissement fondés sur les produits ne peuvent pas être utilisés pour les immobilisations corporelles. La raison étant que ces modes d'amortissement reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques représentatifs de l'actif.

Les modifications à l'IAS 38 introduisent une présomption réfutable selon laquelle l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits est inappropriée dans le cas des actifs incorporels. Cette présomption ne pourrait être écartée que lorsque les produits et la consommation des avantages économiques de l'actif incorporel présentent une « corrélation élevée », ou lorsque l'actif incorporel est exprimé comme une mesure des produits.

Comme la Société n'utilise pas de mode d'amortissement fondé sur les produits, l'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

iv) Modifications à l'IAS 16, Immobilisations corporelles, et à l'IAS 41, Agriculture (Modifications pour la comptabilisation des coûts pour les plantes productrices)

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 41, *Agriculture* (Modifications pour la comptabilisation des coûts pour les plantes productrices) à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2016. Les modifications font passer les plantes productrices dans le champ d'application de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, de sorte qu'une entité peut maintenant choisir, après la comptabilisation initiale, d'évaluer les plantes productrices selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation par le biais des autres éléments du résultat global. Toutefois, les produits découlant des plantes productrices continueront d'être évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente, en vertu de l'IAS 41, *Agriculture*. Une plante productrice est une plante qui est utilisée dans la production ou la fourniture de produits agricoles, qui est susceptible de produire sur plus d'une période, et qui est peu susceptible d'être vendue comme produit agricole.

Comme la Société n'a pas de plantes productrices, l'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2017, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

NORMES ET INTERPRÉTATIONS

APPLICABLE AUX EXERCICES DÉBUTANT LE

IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} avril 2018
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	1 ^{er} avril 2018
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	1 ^{er} avril 2019
Modifications à l'IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>	1 ^{er} avril 2017

i) IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des trois catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ou les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement devra être fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués au coût amorti (déduction faite de toute perte de valeur).

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois en percevant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les actifs financiers, et ii) dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Tous les autres actifs financiers doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Cependant, lors de la comptabilisation initiale, l'entité peut faire le choix irrévocable de présenter, dans les autres éléments du résultat global, les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Nonobstant ce qui précède, un actif financier peut, lors de la comptabilisation initiale, être désigné irrévocablement comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes.

L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Ces directives sont conformes à celles de l'IAS 39, à l'exception de certains éléments, notamment dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur selon l'option de la juste valeur. Les variations de la juste valeur imputables aux changements du risque de crédit doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et le reste des variations, au résultat net. Toutefois, si cette exigence devait avoir comme effet de créer ou d'accroître une non-concordance comptable dans le résultat net, l'intégralité des variations de la juste valeur devrait être comptabilisée au résultat net. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être reclassés dans le résultat net par la suite.

L'IFRS 9 comprend aussi un nouveau modèle de pertes attendues pour déterminer quand il faut comptabiliser une dépréciation à l'égard des instruments financiers. Le modèle actuel des pertes encourues exige qu'un événement générateur de pertes se produise avant qu'une provision ne puisse être constituée. Le nouveau modèle des pertes de crédit attendues vise à comptabiliser les pertes sur créances plus rapidement. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir seraient ainsi comptabilisées à l'égard de tous les instruments financiers comptabilisés au coût amorti lors de leur date d'achat ou de création. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie seraient quant à elles comptabilisées lorsque la qualité de crédit d'un instrument financier se détériore significativement. Il s'agit d'un seuil de comptabilisation beaucoup moins élevé que celui du modèle des pertes encourues actuel qui, en pratique, donne lieu à la création d'une provision uniquement lorsque l'actif financier est près d'être en défaut.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. L'évaluation rétrospective de l'efficacité d'une couverture n'est dorénavant plus requise.

L'IFRS 9 contient également beaucoup plus d'exigences en matière d'informations à fournir sur les activités de gestion des risques de l'entité.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés. Elle n'a pas l'intention d'appliquer cette norme par anticipation.

ii) IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 remplace les directives de l'IAS 11, *Contrats de construction*, de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, de l'IFRIC 13, *Programme de fidélisation de la clientèle*, de l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, de l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et de la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité*. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment.

Plus particulièrement, le modèle proposé pour comptabiliser les produits des activités ordinaires prévoit les étapes suivantes :

- Étape 1 : Identifier le(s) contrat(s) conclu(s) avec le client;
- Étape 2 : Identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 3 : Déterminer le prix de transaction;
- Étape 4 : Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 5 : Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ni aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés. Elle n'a pas l'intention d'appliquer cette norme par anticipation.

iii) IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16 remplace les directives de l'IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. La norme instaure un modèle unique de comptabilisation des contrats de location par le preneur en éliminant la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. L'IFRS 16 exige que le preneur comptabilise un actif et un passif pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Selon l'IFRS 16, le preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent qui est traité de manière similaire à ses autres actifs non financiers et amorti en conséquence. Le preneur comptabilise également un passif correspondant à son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Ce passif est traité de façon similaire à ses autres passifs financiers et entraînera la comptabilisation d'une charge d'intérêts. Pour le bailleur, cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation qui sont énoncées dans l'IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure.

L'application anticipée est permise uniquement pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Modifications à l'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié l'*Initiative concernant les informations à fournir* (modifications de l'IAS 7).

Les modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie. L'un des moyens de satisfaire à ces nouvelles obligations d'information consiste à effectuer un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs découlant d'activités de financement.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers de la Société.

A) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et partenariats.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Au 31 mars 2017, les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

-
- | | |
|--|--|
| • Albecour inc. ⁽¹⁾ | • Produits forestiers Temrex, société en commandite |
| • Gestion forestière du Saint-Maurice inc. | • Rexforêt inc. |
| • Gestion forestière Lacroix inc. | • C.D.M.V. inc. |
| • Gestion La Madeleine inc. | • Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. |
| • IQ FIER inc. | • IQ Immigrants Investisseurs inc. |
| • Ressources Québec inc. ⁽²⁾ | |
-

(1) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre, afin de s'aligner sur ses partenaires d'Aluminerie Alouette.

(2) Comprend les filiales SOQUEM inc. et Mine Arnaud inc.

Au cours de l'exercice, la société a disposé de sa filiale Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, société en commandite, tel que décrit à la note 19.

ii) Participation dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de ces entreprises en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci, de la représentation qu'elle a sur les conseils d'administration et autres comités ou du pouvoir légal accordé en vertu d'ententes contractuelles avec d'autres organisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les participations dans des entreprises associées, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

iii) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- **Entreprise commune** : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

La Société détient deux participations dans des entreprises communes significatives qui œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais et dont le principal établissement est au Québec, Canada.

Au 31 mars 2017, la Société détient 6,67 % et 60,89 % (6,67 % et 60,89 % au 31 mars 2016) des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à ces partenariats.

- **Coentreprise** : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite au point ii). Les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation et qui sont structurées sous la forme d'un véhicule distinct sont toutes considérées comme des coentreprises.

iv) Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement, soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date; et
- les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de la période.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net, à l'exception des gains et pertes de change sur les titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

i) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou un partenariat, dont les activités sont présentées dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin de période.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions ou au taux de change moyen de la période.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques selon l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de leur classement.

La Société a effectué les classements suivants :

TYPE D'INSTRUMENT FINANCIER	CATÉGORIE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Découverts bancaires	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Dettes à long terme	Autres passifs financiers
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers
Instruments financiers dérivés	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances, tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les prêts sont évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les revenus liés aux prêts et aux créances sont comptabilisés sous les rubriques « Revenus de placements » et « Autres revenus financiers » au résultat net.

Prêts

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage de prêts pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument.

Annuellement, la Société revoit la qualité du crédit et, lorsque celle-ci s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent, en outre, les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou de réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés, attestées par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélés avec les défauts de paiement. La constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés au moyen de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de celle-ci est reprise au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes au résultat net. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée au résultat net. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants adéquats pour couvrir les pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit prenant en compte des considérations sectorielles et économiques. La catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Les prêts considérés comme douteux font l'objet d'une provision pour pertes qui correspond au solde du prêt diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés. Lorsqu'une entreprise est en liquidation, lorsqu'elle a cessé tout remboursement à la Société et lorsque son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres prêts font l'objet d'une provision collective, pour tenir compte des pertes encourues mais non identifiées, qui sont calculées par l'application d'un taux de provision au solde des prêts.

Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique basée sur des données du marché. Ces pertes sont ensuite ajustées en fonction de facteurs qualitatifs, tels que le jugement de la direction concernant la qualité du crédit, et ce, étant donné les conditions sectorielles macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles, des facteurs relevant des modèles et du niveau des prêts douteux à l'égard desquels aucune provision spécifique n'a encore été établie.

Les entreprises pour lesquelles les prêts affichent un solde cumulatif élevé ou qui présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier détenu à des fins de transaction est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Par contre, il peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de sa comptabilisation initiale, s'il satisfait à l'un des critères suivants : 1) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément, 2) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou 3) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée. Cette désignation est irrévocable.

La Société a désigné les actifs financiers suivants comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Les équivalents de trésorerie et les placements temporaires qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) étant donné qu'ils contiennent plusieurs dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément;
- Les placements détenus par des organismes de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements détenus par ces organismes, incluant les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- Les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, incluant les revenus de dividendes ou d'intérêts tirés de ces actifs, sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Les placements dans des titres de capitaux propres et certains titres de créance (c.-à-d. obligations cotées sur un marché) sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux titres de créance disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition d'un placement, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, déterminé selon le coût moyen, est transféré au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la fin de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ainsi que la situation financière et les perspectives de l'émetteur. De façon générale, une baisse de plus de 20 % de la juste valeur est considérée comme importante alors qu'une baisse de valeur sur une période ininterrompue d'au moins neuf mois est considérée comme prolongée. Une perte de valeur est comptabilisée en transférant au résultat net, sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements », le cumul des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peut faire l'objet d'une reprise. Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doit être reprise au résultat net si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Découverts bancaires, emprunts bancaires, créiteurs et charges à payer, avances du gouvernement du Québec et dette à long terme

Après leur comptabilisation initiale, les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créiteurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » au résultat net.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts bancaires et de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets à payer aux immigrants investisseurs

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Garanties

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Après leur comptabilisation initiale, la créance et le passif initial au titre de la garantie sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net. Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus de placements », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société considère les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

La provision pour pertes relative aux honoraires de garantie à recevoir est établie de la même façon que celle sur les prêts.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture, cumulée aux autres éléments du résultat global, est transférée au résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture est constatée au résultat net sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

iii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : 1) les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, 2) le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et 3) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés incorporés comptabilisés séparément d'un contrat d'approvisionnement sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Crédoiteurs et charges à payer ». Les autres dérivés incorporés comptabilisés séparément, tels que les options de conversion et les bons de souscription, sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Placements ». Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net sous les rubriques « Coût des ventes » et « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

E) REVENUS

i) Chiffre d'affaires des activités opérationnelles

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et remises. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, soit habituellement lorsque les marchandises ont été livrées, que les coûts engagés ou à engager associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable. Le moment du transfert des risques et avantages varie selon la nature des activités poursuivies. Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière et lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés tels que décrits à la note 4C). Les autres revenus financiers comprennent des frais d'étude et des intérêts sur la trésorerie et les placements temporaires.

F) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

G) PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois et douze mois suivant la date d'acquisition.

H) STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments	15 à 30 ans
Matériel et équipements	4 à 25 ans
Routes et ponts	14 à 20 ans
Autres	1 an à 20 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

J) ACTIFS BIOLOGIQUES

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

K) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Licences et autres	3 à 20 ans
Contrat d'approvisionnement en électricité	15 à 25 ans

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité, dont la valeur est inférieure au coût du marché, est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 15 ans à compter de 2002. Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des *claims* de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces *claims*.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur et ne sont pas amortis.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone. Elle effectue alors un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation capitalisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L) AIDE GOUVERNEMENTALE

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est systématiquement comptabilisée au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est également admissible à une aide gouvernementale pour compenser les charges engagées pour les pertes et les manques à gagner de certains programmes. Cette aide gouvernementale est initialement comptabilisée à la juste valeur et présentée sous la rubrique « Montants recouvrables du gouvernement du Québec ». Annuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de ces montants et comptabilise les variations au résultat net au cours de la période au cours de laquelle les charges sont engagées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

M) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et des participations dans des entreprises mises en équivalence est examinée à chaque date de fin de période afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill attribuable à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes précédentes sont évaluées à la date de fin de période, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier. Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations dans des entreprises mises en équivalence sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net.

N) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classement. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ». Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

O) ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat global comparatif et l'état des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

P) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

i) Provision pour remise en état de sites

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable des immobilisations corporelles et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

ii) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus importants ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

Q) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Salaires et avantages à court terme

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

ii) Régimes à cotisations définies

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chaque date de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime, ainsi que les effets du plafonnement de l'actif des régimes, doivent être déduits.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : 1) la date de modification ou de réduction du régime ou 2) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs du régime, en excluant les intérêts, sont comptabilisées immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice au cours duquel elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement au déficit et ne seront pas reclassées au résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tels que déterminés au début de l'exercice et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de la période.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans le déficit à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iv) Autres passifs à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

R) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont classés à titre de contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

S) CHANGEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, la Société a reclassé certaines dépenses des frais généraux dans les frais d'administration.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, les frais engagés par les filiales de gestion (IQ FIER inc., IQ Immigrants Investisseurs inc. et Ressources Québec inc.) sont présentés dans les frais d'administration plutôt que dans les frais généraux. Les frais généraux comprennent seulement les frais engagés par les filiales exploitantes, dont les revenus sont présentés à l'état consolidé des résultats à titre de chiffres d'affaires. L'effet de ce reclassement au 31 mars 2016 est le suivant :

	2016
Frais généraux	(10 845)
Frais d'administration	10 845
Effet sur le résultat net	-

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONCTION

	2017	2016
PRODUITS		
Vente de biens	604 940	553 837
Vente de services	23 777	33 551
Produits nets de placements	432 780	377 919
Autres	325	296
	1 061 822	965 603
CHARGES		
Coût des ventes de biens et de services	541 566	526 737
Charges financières	161 919	200 999
	703 485	727 736
Frais généraux		
Frais généraux d'exploitation	23 636	42 739
Frais d'entreposage	21 454	18 823
Frais de vente	11 123	11 088
	56 213	72 650
Frais d'administration	87 297	85 398
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	10 680	(9 776)
Résultat des activités poursuivies	225 507	70 043
Résultat des activités abandonnées	(8 957)	(1 479)
RÉSULTAT NET	216 550	68 564

La nature des frais d'administration se détaille comme suit :

	2017	2016
Salaires et avantages sociaux	56 883	57 096
Amortissement des immobilisations corporelles	930	1 007
Amortissement des immobilisations incorporelles	459	454
Frais de locaux	5 647	5 533
Déplacements, représentation et réunions	2 232	2 015
Honoraires	8 410	6 108
Bureaux à l'étranger	3 689	3 975
Publicité et promotion	2 448	2 236
Autres	6 599	6 974
	87 297	85 398

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration à l'état consolidé des résultats comprennent :

	2017	2016
Salaires et autres avantages à court terme	87 777	85 001
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 30)	8 257	8 674
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 30)	5 343	5 692
	101 377	99 367

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. REVENUS FINANCIERS

REVENUS DE PLACEMENTS

	2017	2016
Intérêts sur les prêts	80 410	66 060
Intérêts sur les prêts dépréciés	8 163	15 123
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	3 175	2 829
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	91 055	95 911
Intérêts sur les placements disponibles à la vente	3 275	3 619
Dividendes sur les placements disponibles à la vente	21 404	19 045
Intérêts et dividendes sur les autres placements	176	103
Honoraires de garantie	11 776	14 129
	219 434	216 819

VARIATION NETTE DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

	2017	2016
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	354	1 859
Placements dans des organismes de capital-risque	10 484	(2 915)
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	23 830	1 780
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	852	(1 100)
	35 520	(376)
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	(12 915)	(6 712)
	22 605	(7 088)

AUTRES REVENUS FINANCIERS

	2017	2016
Frais d'étude	4 463	4 438
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	3 806	6 061
Gain de change sur les instruments financiers	6 128	4 001
Autres	8 757	9 888
	23 154	24 388

7. CHARGES FINANCIÈRES

CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS IMMIGRANTS INVESTISSEURS

	2017	2016
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	90 921	95 854
Honoraires d'intermédiaires financiers	24 626	28 170
Contributions financières non remboursables	48 652	48 999
	164 199	173 023

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PERTE NETTE DE VALEUR SUR LES PLACEMENTS

	2017	2016
Dépréciation des placements disponibles à la vente	7 253	22 246
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	2 551	2 644
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	(5 169)	(32 050)
(Gain) perte sur les prêts et les garanties	(10 198)	29 338
Variation des montants recouvrables du gouvernement du Québec, nette des montants encaissés	(796)	(3 217)
Variation de la provision sur les engagements (note 28)	(2 091)	1 321
Autres	278	(1 497)
	(8 172)	18 785

AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2017	2016
Intérêts sur la dette à long terme	1 356	1 134
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	3 591	3 994
Autres	945	4 063
	5 892	9 191

8. HONORAIRES DE GESTION – FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE. La Société prend cette rémunération sur le FDE. En vertu du décret 308-2017, daté du 29 mars 2017, la rémunération a été établie à un montant de 15 705 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 (25 705 000 \$ en 2016).

9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La perte nette de 8 957 000 \$ comptabilisée au titre des activités abandonnées pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 (1 479 000 \$ en 2016) représente le coût lié à l'ajustement des provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées ainsi que les frais d'entretien des actifs d'une filiale détenue en vue de la vente par la Société.

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2017	2016
Encaisse	90 526	81 992
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition		
Acceptations bancaires, de 0,58 % à 0,92 %, échéant en avril et mai 2017	41 742	40 996
Compte épargne à intérêts élevés, taux quotidien majoré de 0,55 %, sans échéance	41 283	3 005
Dépôt à terme rachetable, 1,42 %, échéant en mai 2017	5 036	–
Billets au porteur, 0,80 %, échéant en mai 2017	5 308	–
Certificats de dépôt, 1,27 %, échéant en juin 2017	4 098	–
Billets de trésorerie, de 0,51 % à 0,80 %, échéant en avril et juin 2017	18 390	10 508
Bons du Trésor de provinces, de 0,50 % à 0,52 %, échéant en avril 2017	5 875	7 524
Bons du Trésor du Canada, de 0,50 % à 0,53 %, échéant en mai et juin 2017	7 128	7 654
Obligations à taux fixes, de 0,80 % à 1,00 %, échéant entre avril et juin 2017	11 989	1 314
	231 375	152 993

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2017	2016
Obligations à taux fixes, de 0,87 % à 1,30 %, échéant entre juin 2017 et mars 2018	73 409	89 007
Dépôts rachetables, de 1,10 % à 1,50 %, échéant entre mai 2017 et mars 2018	65 860	18 049
Certificats de dépôt, de 1,10 % à 1,70 %, échéant entre avril et décembre 2017	27 872	45 289
Billets au porteur, 0,97 %, échéant en avril 2017	14 990	–
Certificats de placements garantis, de 1,30 % à 1,55 %, échéant entre juillet 2017 et mars 2018	11 177	10 000
Bons du Trésor du Canada	–	4 644
Bons du Trésor de provinces	–	15 958
Acceptations bancaires	–	6 781
Billets de trésorerie	–	25 682
	193 308	215 410

12. DÉBITEURS

	2017	2016
Créances clients	83 827	65 351
Créances clients - entreprises associées	3 467	7 206
Solde de prix de vente à recevoir	–	2 946
Autres débiteurs	17 543	15 288
	104 837	90 791

13. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR

	2017	2016
Honoraires de garantie à recevoir	9 286	13 500
Provision cumulée pour pertes (note 17)	1 808	2 573
	7 478	10 927
Moins la tranche courante, nette de la provision	4 605	5 003
	2 873	5 924

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2017	2016
Moins de 1 an	5 890	6 658
De 1 an à 2 ans	1 673	2 896
De 2 à 3 ans	938	1 872
De 3 à 4 ans	613	1 268
De 4 à 5 ans	368	821
Plus de 5 ans	607	1 457
	10 089	14 972

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements d'honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :

	2017	2016
Moins de 30 jours	11	26
De 30 à 90 jours	369	225
Plus de 90 jours	1	–
	381	251

14. STOCKS

	2017	2016
Produits finis	64 731	48 675
Matières premières	8 465	4 718
Pièces consommables et de rechange	4 341	3 930
Produits en cours	1 277	827
Autres	1 404	1 641
	80 218	59 791

Au 31 mars 2017, les stocks comptabilisés sous la rubrique « Coût des ventes » s'élèvent à 524 507 000 \$ (496 100 000 \$ au 31 mars 2016).

15. BILLETS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalant aux obligations du Québec de cinq ans.

	2017	2016
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,15 % à 2,69 %, échéant entre avril 2017 et mars 2022, valeur nominale de 5,5 milliards de dollars	5 259 665	4 662 148
Moins la tranche courante	1 144 164	868 013
	4 115 501	3 794 135

Les encaissements de capital prévus sur les billets à recevoir, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2017	2016
Moins de 1 an	1 155 600	877 200
De 1 an à 2 ans	1 118 400	1 155 600
De 2 à 3 ans	826 400	1 118 400
De 3 à 4 ans	895 600	826 400
De 4 à 5 ans	1 490 800	895 600
	5 486 800	4 873 200

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. PRÊTS

	2017	2016
Prêts		
Portant intérêt		
Taux fixe	602 326	486 185
Taux variable	856 256	797 542
Sans intérêt	725	109
	1 459 307	1 283 836
Douteux	120 840	141 890
	1 580 147	1 425 726
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Prêts portant intérêt	(37 446)	(40 627)
Prêts sans intérêt	(97)	(14)
Prêts douteux	(58 807)	(80 289)
	(96 350)	(120 930)
	1 483 797	1 304 796
Moins la tranche courante, nette de la provision	461 667	335 704
	1 022 130	969 092

Le tableau suivant présente les prêts, nets de la provision cumulée pour pertes, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt au 31 mars :

	2017			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	322 474	767 841	330 821	1 421 136
Prêts sans intérêt	60	–	568	628
Prêts douteux	11 761	35 154	15 118	62 033
	334 295	802 995	346 507	1 483 797
Rendement au taux effectif pondéré	6,03 %	6,06 %	5,07 %	

	2016			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	218 689	706 004	318 407	1 243 100
Prêts sans intérêt	86	9	–	95
Prêts douteux	15 179	19 861	26 561	61 601
	233 954	725 874	344 968	1 304 796
Rendement au taux effectif pondéré	5,23 %	5,84 %	5,63 %	

Au 31 mars 2017, les prêts incluent des prêts accordés à des coentreprises ou entreprises associées totalisant 76 818 000 \$ selon les conditions du marché (81 562 000 \$ au 31 mars 2016).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2017	2016
Moins de 1 an	496 493	377 448
De 1 an à 2 ans	254 770	285 404
De 2 à 3 ans	316 856	181 383
De 3 à 4 ans	204 061	189 684
De 4 à 5 ans	58 801	161 580
Plus de 5 ans	252 994	249 768
	1 583 975	1 445 267

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :

	2017	2016
Moins de 30 jours	3 153	3 345
De 30 à 90 jours	808	245
Plus de 90 jours	839	1 791
	4 800	5 381

17. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Prêts	Honoraires de garantie à recevoir	Passif au titre de la garantie	Autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2015	130 898	3 584	58 086	2 554	195 122
Provision pour pertes	35 120	(230)	(5 552)	(1 497)	27 841
Recouvrements	4 342	–	40	–	4 382
Radiations	(49 430)	(781)	–	(137)	(50 348)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(11 531)	–	(11 531)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	384	–	384
Solde au 31 mars 2016	120 930	2 573	41 427	920	165 850
Provision pour pertes	(5 685)	(57)	(4 456)	278	(9 920)
Recouvrements	6 197	11	156	–	6 364
Radiations	(25 092)	(719)	(74)	(103)	(25 988)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(9 433)	–	(9 433)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	1 340	–	1 340
Solde au 31 mars 2017	96 350	1 808	28 960	1 095	128 213

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. Au 31 mars 2017, la provision tient compte de sûretés et cautions d'une valeur de 607 849 000 \$ pour les prêts (532 547 000 \$ au 31 mars 2016) et de 99 611 000 \$ pour les garanties (129 062 000 \$ au 31 mars 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. PLACEMENTS

	2017	2016
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	3 305	30 149
Placements dans des organismes de capital-risque	134 854	94 724
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ^{(1) (2)}	355 562	366 566
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	14 170	6 400
	507 891	497 839
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	6 415	7 297
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actions de sociétés cotées en Bourse	468 319	485 775
Actions et parts de sociétés privées	147 001	136 153
Obligations et autres titres de créance	156 865	147 535
Unités liquidatives d'une fiducie	344	2 170
	772 529	771 633
Total des placements	1 286 835	1 276 769
Moins la tranche courante, nette de la provision	226 153	51 144
	1 060 682	1 225 625

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

(2) Au 31 mars 2017 et 2016, une participation dans un organisme de capital-risque d'entreprises associées est individuellement significative pour la Société, soit la participation de 33 % dans Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., dont l'établissement principal est au Québec, Canada, et ayant une fin d'exercice le 31 décembre. Au 31 mars 2017, l'actif net de Teralys, Capital Fonds de Fonds, s.e.c., qui est composé en quasi-totalité de placements dans des fonds de capitaux privés, est de 359 125 000 \$ (342 215 000 \$ au 31 mars 2016) alors que son résultat net pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2017, composé en quasi-totalité de la variation de juste valeur des placements, est de 46 162 000 \$ (36 181 000 \$ en 2016). Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la Société a reçu des distributions de 31 180 000 \$ (6 149 000 \$ en 2016) de cette participation.

Au 31 mars 2017, le montant des placements libellés en dollars américains totalise 167 318 000 \$ CA (170 965 000 \$ CA au 31 mars 2016) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 50 815 000 \$ CA (48 927 000 \$ CA au 31 mars 2016).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

La Société détient des BTAA dont la valeur nominale se détaille comme suit :

	2017	2016
VAC2		
Actifs synthétiques		
Catégorie A-1	–	22 723
Catégorie A-2	–	581
Catégorie B	–	106
Catégorie C	191	726
Actifs inadmissibles	232	433
	423	24 569
VAC3		
Actifs traditionnels	3	3
Actifs inadmissibles	10 820	11 162
	10 823	11 165
Autres BTAA restructurés	–	2 706
	11 246	38 440

Au cours de l'exercice, les BTAA ont diminué suite à l'encaissement des VAC2 qui sont arrivés à terme au cours de l'exercice.

La Société détient également des unités liquidatives de fiducie découlant de sa participation à un processus optionnel de rachat durant l'exercice terminé le 31 mars 2015. Au 31 mars 2017, le solde des unités liquidatives de fiducie est de 344 000 \$ (2 170 000 \$ au 31 mars 2016). Ces unités liquidatives de fiducie devraient être distribuées à la Société au cours du prochain exercice. La valeur marchande est basée sur les distributions en espèces anticipées lorsque ces unités auront été liquidées.

Pour ce qui est de l'évaluation des véhicules composés exclusivement d'actifs traditionnels et d'actifs inadmissibles, la juste valeur est basée sur une hiérarchie de prix qui utilise des indices de marché, les prix offerts par des courtiers et les transactions récentes.

À la suite de cette nouvelle évaluation, la Société a constaté une appréciation de valeur de 354 000 \$ au 31 mars 2017 (1 859 000 \$ au 31 mars 2016).

L'estimation de la juste valeur des investissements en BTAA est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive des billets. Des modifications aux principales hypothèses, notamment des changements à la juste valeur des actifs sous-jacents et les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé, pourraient avoir une incidence sur la juste valeur des nouveaux billets au cours des prochains exercices. La valeur de marché des actifs de BTAA constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation de la Société. L'effet possible d'une variation de ces valeurs serait une modification de la juste valeur estimée des investissements en BTAA.

Au 31 mars 2017, une variation de 10 % de la valeur moyenne au marché des actifs de BTAA n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces instruments (2 390 000 \$ au 31 mars 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La variation des soldes des BTAA à l'état consolidé de la situation financière incluse sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » à l'état consolidé des résultats est composée de :

	Valeur nominale	Provision pour perte de valeur	Total
Solde au 1^{er} avril 2015	39 407	(9 907)	29 500
Remboursement de capital	(1 881)	–	(1 881)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	1 859	1 859
Radiations	(6)	6	–
Gain (perte) sur la variation de change	920	(249)	671
Solde au 31 mars 2016	38 440	(8 291)	30 149
Remboursement de capital	(27 896)	–	(27 896)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	354	354
Radiations	(189)	189	–
Gain (perte) sur la variation de change	891	(193)	698
Solde au 31 mars 2017	11 246	(7 941)	3 305

19. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le 8 mars 2016, la Société a acquis, par l'entremise d'une filiale nouvellement constituée à cet effet, des actifs situés sur le territoire de Sept-Îles qui comprennent, entre autres, des terrains ainsi que des installations portuaires et ferroviaires. La participation de la Société dans la filiale avait été acquise dans le but de la transférer à la Société du Plan Nord. Par conséquent, les actifs de cette filiale étaient présentés comme des actifs détenus en vue de la vente au 31 mars 2016.

Au 31 mars 2016, les principales catégories d'actifs détenus en vue de la vente et de passifs destinés à être cédés liées à cette transaction se détaillent comme suit :

	2016
Actifs détenus en vue de la vente	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 839
Débiteurs	441
Autres actifs courants	20
Immobilisations corporelles	71 492
	73 792
Passifs destinés à être cédés	
Créditeurs et charges à payer	3 134
Provisions	2 300
	5 434

Le 27 mars 2017, la Société a vendu sa filiale à la Société du Plan Nord. Un montant de 15 072 000 \$ est inclus sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres » à l'état consolidé des résultats relativement à cette disposition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

La Société détient des participations dans des coentreprises et des entreprises associées. Aucune société n'a été jugée significative prise individuellement aux 31 mars 2017 et 2016.

Les tableaux suivants présentent le détail de la quote-part de la participation de la Société dans des entreprises mises en équivalence comptabilisée au résultat net, au résultat global et à l'état consolidé de la situation financière :

	2017	2016
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises significatives	–	1 403
Autres coentreprises et entreprises associées	10 680	(11 179)
	10 680	(9 776)

	2017	2016
Quote-part des autres éléments du résultat global		
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence		
Coentreprises significatives	–	(1 689)
Autres coentreprises et entreprises associées	2 086	3 340
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie d'autres coentreprises et entreprises associées	(753)	470
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion de coentreprises significatives	649	(41 846)
	1 982	(39 725)

	2017	2016
Participation dans des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises et entreprises associées	349 356	308 097

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises et entreprises associées revenant à la Société sont comme suit :

	2017	2016
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises et entreprises associées	349 356	308 097
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	11 308	(11 867)
du résultat net après impôt des activités abandonnées	(1 770)	324
des autres éléments du résultat global	1 982	3 810
Quote-part du résultat global	11 520	(7 733)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes dans des coentreprises et entreprises associées lorsque les pertes sont supérieures à sa participation et lorsqu'elle n'a aucune obligation à l'égard de ces pertes :

Solde au 1^{er} avril 2015	70 107
Perte des exercices antérieurs comptabilisé en contrepartie de la quote-part de l'exercice	(7 415)
Perte de l'exercice non comptabilisé	3 152
Solde au 31 mars 2016	65 844
Perte des exercices antérieurs comptabilisé en contrepartie de la quote-part de l'exercice	(1 114)
Perte de l'exercice non comptabilisé	22 870
Solde au 31 mars 2017	87 600

Ces coentreprises et entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. Au 31 mars 2017, la Société a pris des engagements en capital envers ses participations dans des coentreprises et entreprises associées de 149 568 000 \$ (171 621 000 \$ au 31 mars 2016). La Société n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs ou partenaires. Au 31 mars 2017, la Société ne cautionne aucun engagement de contrat de location pris par ses coentreprises et entreprises associées (aucun au 31 mars 2016) ni aucune marge de crédit non utilisée accordée par une banque (aucune au 31 mars 2016). La Société n'a contracté aucun autre passif éventuel en ce qui concerne ses coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, en raison de la conjoncture économique des secteurs dans lesquels ces participations opèrent. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur a été estimée en utilisant des méthodes d'évaluation fondées sur les comparables (niveau 3). Au 31 mars 2017, des pertes de valeur totalisant 2 551 000 \$ (2 644 000 \$ en 2016) ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, la Société a disposé d'une participation dans une entreprise associée. Juste avant la disposition, la Société a évalué la valeur recouvrable de sa participation qui présentait des indications objectives de reprise de valeur en raison d'indicateurs économiques ayant un impact positif sur la performance économique et le mode d'utilisation de cette participation. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la valeur d'utilité, estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs (niveau 3), et une reprise de valeur de 5 169 000 \$ a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de reprise de valeur en raison d'indicateurs économiques ayant un impact positif sur la performance économique et le mode d'utilisation de certaines des participations. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2016, la valeur d'utilité a été estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs (niveau 3). Au 31 mars 2016, des reprises de valeur totalisant 32 050 000 \$ ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations en cours	Autres	Total
Coût	27 442	43 565	210 567	13 645	2 743	34 701	332 663
Amortissement cumulé	–	21 002	106 322	6 257	–	27 628	161 209
Solde au 1^{er} avril 2015	27 442	22 563	104 245	7 388	2 743	7 073	171 454
Amortissement de l'exercice	–	(1 862)	(12 814)	(680)	–	(2 263)	(17 619)
Acquisitions	7 850	996	68 927	–	1 686	2 766	82 225
Perte de valeur	–	(2 919)	(8 546)	(1 329)	–	(393)	(13 187)
Effet de change	5	301	2 224	–	63	6	2 599
Dispositions	–	–	(175)	–	–	(453)	(628)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(7 850)	–	(63 642)	–	–	–	(71 492)
Autres changements	–	(20)	–	–	–	(2)	(22)
	5	(3 504)	(14 026)	(2 009)	1 749	(339)	(18 124)
Coût	27 447	40 993	209 731	8 689	4 492	36 423	327 775
Amortissement cumulé	–	21 934	119 512	3 310	–	29 689	174 445
Solde au 31 mars 2016	27 447	19 059	90 219	5 379	4 492	6 734	153 330
Amortissement de l'exercice	–	(1 564)	(11 503)	(434)	–	(1 983)	(15 484)
Acquisitions	–	528	8 755	15	(3 989)	5 915	11 224
Effet de change	6	327	2 112	–	117	12	2 574
Dispositions	–	(14)	(84)	–	–	(281)	(379)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	–	–	(537)	–	–	–	(537)
Autres changements	–	–	–	–	–	(514)	(514)
	6	(723)	(1 257)	(419)	(3 872)	3 149	(3 116)
Coût	27 453	42 095	194 334	8 704	620	39 873	313 079
Amortissement cumulé	–	23 759	105 372	3 744	–	29 990	162 865
Solde au 31 mars 2017	27 453	18 336	88 962	4 960	620	9 883	150 214

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, en raison de retards dans l'atteinte des objectifs de production et de l'instabilité des marchés du bois d'œuvre, la Société a déterminé que la valeur recouvrable d'une de ses unités génératrices de trésorerie était inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur estimée diminuée des coûts de sortie, basée sur une valeur de liquidation ordonnée (niveau 3). Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 14 775 000 \$. Cette perte de valeur a été affectée à la valeur comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie au prorata, soit 13 187 000 \$ aux immobilisations corporelles et 1 588 000 \$ aux immobilisations incorporelles (note 23).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La charge d'amortissement et les pertes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2017	2016
Coût des ventes	12 903	27 902
Frais généraux	1 651	1 897
Frais d'administration	930	1 007
	15 484	30 806

Au 31 mars 2017, les immobilisations en cours de construction se composent de bâtiments d'une valeur de 34 000 \$ (268 000 \$ au 31 mars 2016) et de matériel et équipements d'une valeur de 586 000 \$ (4 224 000 \$ au 31 mars 2016). Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2017 pour la construction d'immobilisations n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

22. ACTIFS BIOLOGIQUES

	Terrains boisés
Solde au 1^{er} avril 2015	79 111
Acquisitions	82
Dispositions	(20)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	2 106
Solde au 31 mars 2016	81 279
Acquisitions	103
Dispositions	(12)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	656
Solde au 31 mars 2017	82 026

Au 31 mars 2017, le bois d'œuvre exploitable comprend 454 091 hectares de plantations (455 158 hectares au 31 mars 2016) dont 81 % de résineux (81 % au 31 mars 2016) et 19 % de feuillus (19 % au 31 mars 2016) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

	2017	2016
Forêt mature	27,0%	27,0%
Forêt intermédiaire	13,0%	13,0%
Forêt jeune	11,0%	11,0%
Régénération	31,0%	31,0%
Improductif et non forestier	18,0%	18,0%

Au 31 mars 2017, le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 24 392 000 m³ (24 392 000 m³ au 31 mars 2016). Au cours de l'exercice, la Société a procédé à la coupe de 150 674 m³ (147 397 m³ en 2016) et a vendu des droits de coupe pour 327 100 m² (308 397 m² en 2016). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est 445 238 m³ (445 238 m³ au 31 mars 2016). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2016-2017, la Société n'a procédé à aucun reboisement (aucun en 2016), aucun travail d'éclaircie précommerciale (aucun en 2016) et aucun dégagement mécanique (aucun en 2016).

La juste valeur moins les coûts de vente des produits agricoles récoltés est de 7 194 000 \$ au 31 mars 2017 (6 989 000 \$ au 31 mars 2016).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- un taux d'actualisation de 6 % (6 % au 31 mars 2016) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- une valeur marchande de bois sur pied entre 10,70 \$/m³ et 14,50 \$/m³ (10,60 \$/m³ et 14,40 \$/m³ au 31 mars 2016) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2017;
- une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 689 177 m³ (689 177 m³ au 31 mars 2016) par année sur des périodes de dix à quarante ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2005 à aujourd'hui).

B) RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connues de l'industrie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation	Licences et autres	Contrat d'approvi- sionnement d'électricité	Total
Coût	59 143	31 794	11 978	102 915
Amortissement cumulé	–	23 687	6 603	30 290
Solde au 1^{er} avril 2015	59 143	8 107	5 375	72 625
Amortissement de l'exercice	–	(2 037)	(637)	(2 674)
Acquisitions générées à l'interne	8 924	–	–	8 924
Autres acquisitions	–	620	12	632
Radiation et perte de valeur	(25 330)	(1 588)	–	(26 918)
Dispositions	–	–	(168)	(168)
Autres changements	(4)	(70)	137	63
	(16 410)	(3 075)	(656)	(20 141)
Coût	42 733	26 189	12 096	81 018
Amortissement cumulé	–	21 157	7 377	28 534
Solde au 31 mars 2016	42 733	5 032	4 719	52 484
Amortissement de l'exercice	–	(1 598)	(626)	(2 224)
Acquisitions générées à l'interne	9 514	–	–	9 514
Autres acquisitions	–	2 500	48	2 548
Radiation et perte de valeur	(3 377)	–	–	(3 377)
Cessions	–	–	–	–
Autres changements	(40)	(87)	115	(12)
	6 097	815	(463)	6 449
Coût	48 830	28 467	12 460	89 757
Amortissement cumulé	–	22 620	8 204	30 824
Solde au 31 mars 2017	48 830	5 847	4 256	58 933

La Société a procédé à l'évaluation spécifique des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation en fonction du potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. Au 31 mars 2017, la Société estime que ces immobilisations incorporelles ont une valeur économique inférieure à leur valeur comptable nette et une perte de valeur de 3 377 000 \$ (25 330 000 \$ en 2016) a été constatée pour refléter la valeur recouvrable de ces actifs. La Société a estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité qui est fondée sur une valeur de liquidation ordonnée (niveau 3).

La charge d'amortissement, ainsi que les radiations et pertes de valeur, ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2017	2016
Coût des ventes	626	2 420
Frais généraux	4 516	26 718
Frais d'administration	459	454
	5 601	29 592

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les informations financières résumées relativement aux activités des propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation sont les suivantes :

	2017	2016
Actifs totaux	136 822	125 020
Passifs totaux	50 115	37 586
Produits	7 086	28 476
Charges	(8 613)	(29 984)
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	(574)	(1 673)
Activités d'investissement	(9 619)	(9 372)

24. EMPRUNTS BANCAIRES

Au 31 mars 2017, la Société n'a aucun emprunt bancaire (aucun au 31 mars 2016). En date du 31 mars 2017, la Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés, mais non utilisés, totalisant 298 816 000 \$ (283 895 000 \$ au 31 mars 2016), portant intérêt à un taux préférentiel de 2,70 % (2,70 % au 31 mars 2016), renouvelables annuellement. Elle a aussi émis des lettres de crédit totalisant 57 344 000 \$ au 31 mars 2017 (56 223 000 \$ au 31 mars 2016).

25. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2017	2016
Comptes fournisseurs et frais courus	97 991	66 842
Autres	8 083	6 099
	106 074	72 941

26. DETTE À LONG TERME

	2017	2016
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2017 et mars 2022, valeur nominale de 5,47 milliards de dollars (taux effectifs de 1,15 % à 2,69 %) ⁽¹⁾	5 245 124	4 646 140
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,40 %)	4 588	4 226
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2017 (taux effectif de 9,20 %)	2 811	2 570
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et remboursables au plus tard entre 2023 et 2025, valeur nominale de 36,2 millions de dollars (taux effectifs de 1,89 % à 3,17 %)	30 227	27 389
Autres	650	490
	5 283 400	4 680 815
Moins la tranche courante	1 139 253	859 920
	4 144 147	3 820 895

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2017	2016
Moins de 1 an	1 150 795	869 175
De 1 an à 2 ans	1 112 582	1 153 122
De 2 à 3 ans	826 551	1 116 106
De 3 à 4 ans	894 902	826 072
De 4 à 5 ans	1 490 821	896 018
Plus de 5 ans	53 479	51 079
	5 529 130	4 911 572

27. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Solde au 1^{er} avril 2015	14 414
Amortissement de l'exercice	(627)
Autres	(60)
Solde au 31 mars 2016	13 727
Amortissement de l'exercice	(627)
Radiation	(5)
Autres	(32)
Solde au 31 mars 2017	13 063

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28. PROVISIONS

	Remise en état de sites	Provision sur les engagements	Litiges et autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2015	9 867	1 723	265	11 855
Provisions constituées	2 742	2 339	–	5 081
Provisions utilisées	(1 626)	–	–	(1 626)
Provisions renversées	–	(1 018)	–	(1 018)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(2 300)	–	–	(2 300)
Effet de la désactualisation	225	–	–	225
Solde au 31 mars 2016	8 908	3 044	265	12 217
Provisions constituées	1 575	768	2	2 345
Provisions utilisées	(191)	(2 859)	–	(3 050)
Provisions renversées	(5 452)	–	–	(5 452)
Effet de la désactualisation	91	–	–	91
Solde au 31 mars 2017	4 931	953	267	6 151
Solde au 31 mars 2016				
Courant	962	–	–	962
Non courant	7 946	3 044	265	11 255
	8 908	3 044	265	12 217
Solde au 31 mars 2017				
Courant	2 483	–	–	2 483
Non courant	2 448	953	267	3 668
	4 931	953	267	6 151

Remise en état de sites

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période de 1 an à 6 ans, période estimée sur la durée d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 5 528 000 \$ au 31 mars 2017 (9 912 000 \$ au 31 mars 2016).

Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler ces obligations se détaillent comme suit :

2018	2 496
2019	1 327
2020	196
2021	581
2022 et exercices subséquents	928
	5 528

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2018	0,88 % à 4,38 %
2019	0,88 % à 5,47 %
2020	0,88 % à 5,15 %
2021	0,88 % à 4,55 %
2022 et exercices subséquents	0,88 % à 4,45 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

	2017	2016
Garanties		
D'emprunt	187 160	250 226
D'engagement financier	95 977	101 281
	283 137	351 507
Passif au titre de la garantie		
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie		
Garanties d'emprunt	(10 795)	(16 865)
Garanties d'engagement financier	(2 082)	(3 358)
	(12 877)	(20 223)
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Garanties d'emprunt	(14 641)	(22 442)
Garanties d'engagement financier	(14 319)	(18 985)
	(28 960)	(41 427)
Passif au titre de la garantie	(41 837)	(61 650)
Garantie, déduction faite du passif au titre de la garantie	241 300	289 857

Le solde des garanties réparti en fonction de leur échéance se détaille comme suit :

	2017	2016
Moins de 1 an	178 199	177 167
De 1 an à 2 ans	25 376	36 912
De 2 à 3 ans	18 940	29 563
De 3 à 4 ans	14 898	22 397
De 4 à 5 ans	16 495	26 692
Plus de 5 ans	29 229	58 776
	283 137	351 507

Au 31 mars 2017, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 234 000 \$ CA (216 000 \$ CA au 31 mars 2016), et le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en dollars américains totalise 1 000 \$ CA (8 000 \$ CA au 31 mars 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30. AVANTAGES DU PERSONNEL

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Tous les employés qui satisfont à certaines conditions doivent participer à ces régimes. De plus, tous les employés participent au Régime de rentes du Québec (RRQ).

Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations définies aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 8 257 000 \$ au 31 mars 2017 (8 674 000 \$ au 31 mars 2016).

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Régimes de retraite

La Société offre des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. De plus, la Société offre également des régimes de retraite complémentaires pour la direction et certains cadres qui satisfont à certaines conditions ainsi que pour tous les vice-présidents. Ces régimes sont basés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

Régimes d'assurances collectives

La Société offre des régimes d'assurances collectives postérieurs à l'emploi sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie à certains retraités admissibles. Ces régimes non contributifs sont destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de pension qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs du fonds.

La Société s'attend à ce que des cotisations de 2 575 000 \$ (2 318 000 \$ au 31 mars 2016) soient versées pour tous ces régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que : le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

Risque de placement

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprise de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2017, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs des régimes sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des titres d'emprunt atténuera partiellement cette diminution.

Risque de longévité

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES			
Solde au début	95 159	11 654	106 813
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 256	241	3 497
Cotisations versées par les participants aux régimes	1 164	–	1 164
Coût financier	3 701	465	4 166
Prestations versées	(3 574)	(250)	(3 824)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(61)	(104)	(165)
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	2 971	956	3 927
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(404)	(333)	(737)
Solde à la fin	102 212	12 629	114 841
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES			
Solde au début	71 977	–	71 977
Produit d'intérêts	2 577	–	2 577
Cotisations versées par l'employeur	2 266	–	2 266
Cotisations versées par les participants aux régimes	1 164	–	1 164
Prestations versées	(3 574)	–	(3 574)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	5 310	–	5 310
Autres	589	–	589
Solde à la fin	80 309	–	80 309
EFFET DU PLAFOND DE L'ACTIF			
Solde au début	6 517	–	6 517
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	2 794	–	2 794
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	257	–	257
Solde à la fin	9 568	–	9 568

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES			
Solde au début	94 417	11 711	106 128
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 662	245	3 907
Cotisations versées par les participants aux régimes	827	–	827
Coût financier	3 468	438	3 906
Prestations versées	(3 094)	(222)	(3 316)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	15	(24)	(9)
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(3 986)	(556)	(4 542)
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(207)	62	(145)
Coût des services passés	57	–	57
Solde à la fin	95 159	11 654	106 813
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES			
Solde au début	73 422	–	73 422
Produit d'intérêts	2 459	–	2 459
Cotisations versées par l'employeur	2 606	–	2 606
Cotisations versées par les participants aux régimes	827	–	827
Prestations versées	(3 094)	–	(3 094)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	(4 195)	–	(4 195)
Autres	(48)	–	(48)
Solde à la fin	71 977	–	71 977
EFFET DU PLAFOND DE L'ACTIF			
Solde au début	7 702	–	7 702
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	(1 466)	–	(1 466)
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	281	–	281
Solde à la fin	6 517	–	6 517

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(75 204)	–	(75 204)
Régimes non capitalisés	(27 008)	(12 629)	(39 637)
Juste valeur des actifs des régimes	80 309	–	80 309
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(9 568)	–	(9 568)
	(31 471)	(12 629)	(44 100)

	2016		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(69 237)	–	(69 237)
Régimes non capitalisés	(25 922)	(11 654)	(37 576)
Juste valeur des actifs des régimes	71 977	–	71 977
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(6 517)	–	(6 517)
	(29 699)	(11 654)	(41 353)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2017	2016
Fonds d'actions canadiennes	25,5%	23,8%
Fonds d'actions étrangères	29,2%	32,4%
Fonds d'obligations	31,7%	35,1%
Autres	13,6%	8,7%
	100,0%	100,0%

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible du portefeuille de référence, établie par la politique de placement des régimes, se détaille comme suit :

Actions canadiennes	17,5 %
Actions étrangères	27,5 %
Obligations	35,0 %
Autres	20,0 %

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges au titre des régimes à prestations définies se composent comme suit :

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 256	241	3 497
Intérêts nets	1 381	465	1 846
	4 637	706	5 343

	2016		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 662	245	3 907
Intérêts nets	1 290	438	1 728
Disposition	57	–	57
	5 009	683	5 692

Les charges au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2017	2016
Coût des ventes	1 653	1 687
Frais généraux	582	547
Frais d'administration	3 108	3 458
	5 343	5 692

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	3 393	(519)	2 874
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(2 794)	–	(2 794)
	599	(519)	80

	2016		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(65)	518	453
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	1 466	–	1 466
	1 401	518	1 919

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles sont comme suit :

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	3,71 %	3,79 %	3,87 %	3,91 %
Taux de croissance de la rémunération	3,06 %	3,05 %	3,06 %	3,05 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	5,09 %	s.o.	4,70 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	23	23	24	23
Femmes	26	27	26	27
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	30	27	28	28
Femmes	32	30	30	30

Au 31 mars 2017, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 18 ans (18 ans au 31 mars 2016).

Un changement de 1 %, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des prestations définies, aurait l'impact suivant sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

	2017			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(15 116)	19 873	(1 827)	2 328
Taux de croissance de la rémunération	3 421	(3 105)	19	(17)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 991	(1 603)
Mortalité	1 972	(2 036)	486	(480)

	2016			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(14 437)	19 142	(1 695)	2 166
Taux de croissance de la rémunération	3 304	(3 020)	25	(23)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 914	(1 530)
Mortalité	1 826	(1 892)	410	(402)

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31. AUTRES PASSIFS

	2017	2016
Revenus différés	4 565	4 656
Passif au titre des engagements	1	8
Autres	7 026	1 839
	11 592	6 503
Moins la tranche courante	1 825	–
	9 767	6 503

32. CAPITAL SOCIAL

Autorisé, d'une valeur nominale de 1 000 \$ l'action :

4 000 000 d'actions ordinaires, avec droit de vote totalisant 4 milliards de dollars.

	2017	2016
Émis et entièrement libéré		
3 173 340 actions ordinaires (3 073 340 actions ordinaires au 31 mars 2016)	3 173 340	3 073 340

Le 29 avril 2016, tel qu'autorisé par le décret 381-2012 adopté le 18 avril 2012, la Société a émis 100 000 actions ordinaires au ministre des Finances pour un montant de 100 000 000 \$ afin de financer la participation de la Société à la capitalisation de Ressources Québec inc.

33. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements.
- Contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts bancaires, le cas échéant, et de la dette à long terme ainsi que de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception, le cas échéant, de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales (note 24).

34. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation se détaille comme suit :

	2017	2016
Débiteurs	(14 625)	11 355
Stocks	(20 000)	6 961
Frais payés d'avance	110	217
Créditeurs et charges à payer	33 385	(3 460)
	(1 130)	15 073

Au 31 mars 2017, il y a 920 000 \$ d'acquisitions d'immobilisations corporelles incluses sous la rubrique « Créditeurs et charges à payer » (2 747 000 \$ au 31 mars 2016) et aucune immobilisation corporelle n'a été acquise par la prise en charge de passifs (2 300 000 \$ au 31 mars 2016).

35. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

36. ENGAGEMENTS

A) CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location simple non résiliables, à louer principalement des espaces de bureaux. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à dix ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats sont comme suit :

	2017	2016
Moins de 1 an	2 913	2 182
De 1 an à 5 ans	6 636	3 113
Plus de 5 ans	1 538	1 777
	11 087	7 072

Au 31 mars 2017, un montant de 9 512 000 \$ (8 718 000 \$ au 31 mars 2016) a été comptabilisé au titre des contrats de location simple. De ce montant, 7 025 000 \$ (6 801 000 \$ au 31 mars 2016) est comptabilisé sous la rubrique « Frais d'administration » et 2 487 000 \$ (1 917 000 \$ au 31 mars 2016) est comptabilisé sous la rubrique « Frais généraux » au résultat net.

B) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir sous forme de souscriptions d'actions et de conventions d'apport et sous forme de parts de sociétés en commandite dans le fonds commun de FIER Partenaires et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2017	2016
Engagements de financement		
Ententes autorisées		
Prêts	37 063	41 109
Garanties	11 005	16 690
Contributions financières	3 412	2 622
	51 480	60 421
Ententes acceptées par les clients		
Prêts ^{(1) (2) (3)}	239 783	152 055
Garanties	90 355	110 022
Contributions financières	108 060	108 585
	438 198	370 662
Engagements d'investissement		
Souscription d'actions et convention d'apports	1 000	–
Parts de sociétés en commandite		
FIER Partenaires, s.e.c.	11 075	15 574
Organismes de capital-risque	119 387	140 205
	131 462	155 779
	621 140	586 862

(1) Comprenant un montant de 40 726 000 \$ au 31 mars 2017 (20 732 000 \$ au 31 mars 2016) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 3,24% et 11,75% (entre 3,25% et 8,70% au 31 mars 2016) et qui ont une échéance qui varie entre mai 2017 et juin 2026 (entre mai 2016 et avril 2033 au 31 mars 2016).

(2) Comprenant un montant de 199 057 000 \$ au 31 mars 2017 dont les taux d'intérêt sont variables (131 323 000 \$ au 31 mars 2016).

(3) Tous les engagements de prêts ont un taux d'intérêt établi au 31 mars 2017 et 2016.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) ENGAGEMENTS À LONG TERME

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 27 519 000 \$ au 31 mars 2017 (3 257 000 \$ au 31 mars 2016) et de matières premières et autres totalisant 13 788 000 \$ au 31 mars 2017 (15 727 000 \$ au 31 mars 2016).

Pour garantir ses obligations en vertu d'un accord d'entreprise commune, la Société a mis en sûreté réciproque, en faveur des partenaires, une obligation de 66 000 000 \$ (66 000 000 \$ au 31 mars 2016) émise aux termes d'un acte de fiducie affectant tous les biens de premier rang de l'entreprise commune.

D) VENTES D'ENTREPRISES

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

E) AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2017, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 42 363 000 \$ (32 265 000 \$ au 31 mars 2016) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

37. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût après amortissement selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

	2017					
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	7 732	–	223 643	–	231 375
Placements temporaires	–	–	–	193 308	–	193 308
Débiteurs	–	–	–	104 837	–	104 837
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	7 478	–	7 478
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	5 259 665	–	5 259 665
Prêts	–	–	–	1 483 797	–	1 483 797
Placements	6 415	507 891	772 529	–	–	1 286 835
	6 415	515 623	772 529	7 272 728	–	8 567 295
Passifs financiers						
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	106 074	106 074
Dette à long terme	–	–	–	–	5 283 400	5 283 400
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	399 701	399 701
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	41 837	41 837
Instruments financiers dérivés	26 465	–	–	–	–	26 465
	26 465	–	–	–	5 831 012	5 857 477

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016					
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	12 016	–	140 977	–	152 993
Placements temporaires	–	4 844	–	210 566	–	215 410
Débiteurs	–	–	–	90 791	–	90 791
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	10 927	–	10 927
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 662 148	–	4 662 148
Prêts	–	–	–	1 304 796	–	1 304 796
Placements	7 297	497 839	771 633	–	–	1 276 769
	7 297	514 699	771 633	6 420 205	–	7 713 834
Passifs financiers						
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	72 941	72 941
Dettes à long terme	–	–	–	–	4 680 815	4 680 815
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	499 701	499 701
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	61 650	61 650
Instruments financiers dérivés	40 253	–	–	–	–	40 253
	40 253	–	–	–	5 315 107	5 355 360

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur est une valeur de sortie, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de transaction et prend en compte les facteurs spécifiques à la transaction et à l'actif ou au passif. Ainsi, il est possible que le prix de transaction ne représente pas la juste valeur d'un actif ou d'un passif au moment de la comptabilisation initiale dans certaines situations.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation. Lorsqu'il existe plusieurs marchés actifs, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier par l'utilisation du cours sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, à défaut, le marché le plus avantageux. De plus, la Société considère le fait qu'elle peut conclure, ou non, une transaction sur l'actif ou le passif au prix pratiqué sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par d'autres pourrait se traduire par une juste valeur différente.

La Société a mis en place une politique d'évaluation financière d'un investissement. Cette politique fait état des lignes directrices à suivre lors de l'analyse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement, d'une réalisation, de l'évaluation annuelle des investissements en portefeuille ou de toute autre évaluation requise dans le cadre des activités de la Société. La politique permet d'assurer l'uniformité dans l'application des principes d'évaluation généralement reconnus et ainsi de s'assurer que la juste valeur de ces investissements soit établie selon les normes reconnues dans le domaine de l'évaluation. Bien que cette politique porte principalement sur l'évaluation en continu du portefeuille, les principes généraux d'évaluation demeurent les mêmes, qu'il s'agisse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement ou d'une évaluation ponctuelle.

L'application de la politique relève de l'autorité de la Vice-présidence à la gestion des risques, sujet à l'approbation de la Première Vice-présidence à la direction financière et aux affaires de la Société.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données qui sont corroborées sur le marché.
- Niveau 3 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur à la fin de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit. Au cours des exercices 2017 et 2016, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie.

La Société a déterminé que les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des découverts bancaires, des créditeurs et charges à payer et des avances du gouvernement du Québec se rapprochaient de leurs justes valeurs en raison des courtes durées de ces instruments.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Le tableau ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

	2017				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	7 732	7 732	7 128	604	–
Placements temporaires ⁽²⁾	193 308	193 308	–	193 308	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	7 478	7 948	–	–	7 948
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	5 259 665	5 298 259	–	5 298 259	–
Prêts ⁽⁵⁾	1 483 797	1 531 850	–	–	1 531 850
Placements :					
BTAA ⁽⁶⁾	3 305	3 305	–	3 305	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	134 854	134 854	1 923	–	132 931
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁷⁾	355 562	355 562	257	–	355 305
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽⁸⁾	14 170	14 170	7 960	–	6 210
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	6 415	6 415	–	93	6 322
Actions de sociétés cotées en Bourse ⁽¹⁰⁾	468 319	468 319	468 319	–	–
Actions et parts de sociétés privées ⁽⁸⁾	147 001	147 001	–	2 684	144 317
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	156 865	156 865	813	156 052	–
Unités liquidatives d'une fiducie ⁽⁶⁾	344	344	–	344	–
	8 238 815	8 325 932	486 400	5 654 649	2 184 883
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹²⁾	5 283 400	5 329 692	–	5 329 692	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	41 837	42 236	–	–	42 236
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	26 465	26 465	–	26 465	–
	5 351 702	5 398 393	–	5 356 157	42 236

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	12 016	12 016	7 654	4 362	–
Placements temporaires ⁽²⁾	215 410	215 410	4 644	210 766	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	10 927	11 630	–	–	11 630
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	4 662 148	4 746 963	–	4 746 963	–
Prêts ⁽⁵⁾	1 304 796	1 320 300	–	–	1 320 300
Placements :					
BTAA ⁽⁶⁾	30 149	30 149	–	30 149	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	94 724	94 724	189	–	94 535
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁷⁾	366 566	366 566	127	–	366 439
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽⁸⁾	6 400	6 400	–	–	6 400
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	7 297	7 297	–	428	6 869
Actions de sociétés cotées en Bourse ⁽¹⁰⁾	485 775	485 775	485 775	–	–
Actions et parts de sociétés privées ⁽⁸⁾	136 153	136 153	–	2 256	133 897
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	147 535	147 535	4 800	142 735	–
Unités liquidatives d'une fiducie ⁽⁶⁾	2 170	2 170	–	2 170	–
	7 482 066	7 583 088	503 189	5 139 829	1 940 070
Passifs financiers					
Dettes à long terme ⁽¹²⁾	4 680 815	4 773 099	–	4 773 099	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	61 650	55 973	–	–	55 973
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	40 253	40 253	–	40 253	–
	4 782 718	4 869 325	–	4 813 352	55 973

La juste valeur des instruments financiers figurant aux tableaux précédents est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) Lorsque ces instruments financiers sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est établie par l'utilisation de prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs.
- (2) La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (3) La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Garanties ».
- (4) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (5) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Prêts ».
- (6) Les méthodes ainsi que les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des BTAA ainsi que des unités liquidatives d'une fiducie sont décrites à la note 18.
- (7) La juste valeur des placements détenus par des organismes de capital-risque est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basé sur la juste valeur des parts détenues dans les fonds sous-jacents, telle qu'établie par ces fonds dans leurs états financiers audités. La direction revoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- (8) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et méthodes conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la méthode des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces méthodes sont notamment les flux monétaires attendus, le taux d'actualisation, les primes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du BAIIA et autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.
- (9) La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial qui tient compte des probabilités de sortie, du modèle d'évaluation Black-Scholes ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument. La juste valeur peut aussi être estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.
- (10) La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés.
- (11) Lorsque les obligations et autres titres de créance sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (12) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (13) La juste valeur du passif au titre de la garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond au passif au titre de la garantie, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Garanties ».

C) VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés au niveau 3 est comme suit :

	Actions et parts de sociétés privées	Instruments financiers dérivés	Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Placements dans des organismes de capital-risque	Total
Solde au 1^{er} avril 2015	86 048	12 931	7 500	399 967	506 446
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	727	(3 141)	(1 100)	(874)	(4 388)
Gain comptabilisé au résultat global	13 661	–	–	–	13 661
Acquisitions	35 100	7 111	–	100 358	142 569
Dispositions	(1 639)	(10 032)	–	(1 399)	(13 070)
Distributions	–	–	–	(37 078)	(37 078)
Solde au 31 mars 2016	133 897	6 869	6 400	460 974	608 140
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(3 348)	(26)	(190)	32 941	29 377
Gain comptabilisé au résultat global	12 845	–	–	–	12 845
Acquisitions	2 116	357	–	56 787	59 260
Dispositions	(1 193)	(878)	–	(1 709)	(3 780)
Distributions	–	–	–	(60 757)	(60 757)
Solde au 31 mars 2017	144 317	6 322	6 210	488 236	645 085

Les gains nets latents comptabilisés au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 27 792 000 \$ au 31 mars 2017 (4 423 000 \$ au 31 mars 2016).

Au 31 mars 2017, des gains nets de 32 725 000 \$ (5 115 000 \$ au 31 mars 2016) sont présentés sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » et des pertes nettes de 3 348 000 \$ (gains nets de 727 000 \$ au 31 mars 2016) sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) SENSIBILITÉ DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3

i) Actions et parts de sociétés privées

L'évaluation de la juste valeur des actions participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

Au 31 mars 2017, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux instruments dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples de BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces instruments.

L'évaluation de la juste valeur des actions non participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique d'actualisation des flux monétaires futurs. Cette technique d'évaluation s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs.

Ainsi, l'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux taux d'actualisation en fonction de la méthode d'évaluation retenue pour chacun des placements en actions non participantes de sociétés privées ayant une valeur comptable de 123 183 000 \$ au 31 mars 2017.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net à la suite d'une variation du taux d'actualisation	(5 954)	6 387

La Société peut aussi avoir recours aux informations relatives aux transactions récentes effectuées sur le marché pour l'évaluation de placements en actions de sociétés privées. Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la Société n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

ii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 est évaluée à l'aide du modèle Black-Scholes et de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

Aux fins de l'application du modèle Black-Scholes, la volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité des actions sous-jacentes à l'instrument, obtenue à partir de leurs cours historiques.

Au 31 mars 2017, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables, soit le taux d'actualisation ou la volatilité, afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

iii) Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

L'évaluation de la juste valeur des autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est établie selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

Au 31 mars 2017, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux autres placements dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples de BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces autres placements.

iv) Placements dans des organismes de capital-risque

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3 %	Diminution de 3 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	14 647	(14 647)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

38. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt et des fluctuations des cours boursiers. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur son résultat net et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux honoraires de garantie à recevoir, aux placements tels que les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie, les obligations et autres titres de créance, à certains placements dans des organismes de capital-risque et les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille d'investissements respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société.

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2017	2016
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	231 375	152 993
Placements temporaires	193 308	215 410
Débiteurs	104 837	90 791
Honoraires de garantie à recevoir	7 478	10 927
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	5 259 665	4 662 148
Prêts	1 483 797	1 304 796
Placements ⁽¹⁾	654 147	642 428
	7 934 607	7 079 493
Obligations hors bilan		
Garanties	241 300	289 857
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	359 783	272 055
Engagements de garanties – Ententes acceptées par les clients	90 355	110 022
Engagements d'investissement	161 030	155 779
	852 468	827 713
	8 787 075	7 907 206

(1) Comprend les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie, les placements dans des organismes de capital-risque, les placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées, les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les obligations et autres titres de créance, excluant les titres cotés classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité du Québec ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les créances clients dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

L'analyse chronologique des débiteurs au 31 mars est comme suit :

	2017	2016
Courants	85 196	71 961
En souffrance depuis 1 jour à 60 jours	551	503
En souffrance depuis 61 à 90 jours	201	200
En souffrance depuis plus de 90 jours	3 067	1 484
	89 015	74 148
Moins la provision pour pertes sur créances	1 721	1 591
	87 294	72 557

Les variations du compte de provision pour pertes sur créances sont comme suit :

	2017	2016
Solde au début	1 591	3 211
Perte (reprise) de valeur comptabilisée au résultat net	130	(1 620)
Solde à la fin	1 721	1 591

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2017, 32,6 % (30,0 % au 31 mars 2016) des créances clients sont garanties par un assureur.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celles-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté. Le classement des prêts selon le risque de crédit lié au client, basé sur le système de notation de la Société, est le suivant :

	2017	2016
Faible	398 726	330 964
Moyen	1 020 766	908 406
Élevé	64 305	65 426
Total des prêts	1 483 797	1 304 796

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société détient des sûretés et des cautions pour les prêts et les garanties de sorte que son exposition maximale au risque de crédit se détaille comme suit :

	2017	2016
Prêts	1 483 797	1 304 796
Sûretés et cautions	(607 849)	(532 547)
Exposition maximale au risque de crédit pour les prêts	875 948	772 249
Garanties	241 300	289 857
Sûretés et cautions	(99 611)	(129 062)
Exposition maximale au risque de crédit pour les garanties	141 689	160 795

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité de la Société de réunir les fonds nécessaires à un coût raisonnable afin d'honorer ses engagements financiers.

La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Ainsi, la Société voit à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement incluant notamment des ententes d'emprunts conclues avec des institutions financières.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan.

	2017					
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	106 074	–	–	–	–	106 074
Avances du gouvernement du Québec	399 701	–	–	–	–	399 701
Dette à long terme	1 150 795	1 939 133	2 385 723	53 479	–	5 529 130
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	41 837	41 837
Instruments financiers dérivés	11 022	–	–	–	–	11 022
	1 667 592	1 939 133	2 385 723	53 479	41 837	6 087 764
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	462 450	144 832	39 654	29 932	188 597	865 465
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	241 300	241 300
	462 450	144 832	39 654	29 932	429 897	1 106 765
	2 130 042	2 083 965	2 425 377	83 411	471 734	7 194 529

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016					Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	72 941	–	–	–	–	72 941
Avances du gouvernement du Québec	499 701	–	–	–	–	499 701
Dette à long terme	869 175	2 269 228	1 722 090	51 079	–	4 911 572
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	61 650	61 650
Instruments financiers dérivés	25 810	14 716	–	–	–	40 526
	1 467 627	2 283 944	1 722 090	51 079	61 650	5 586 390
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	304 126	233 514	42 786	28 638	207 740	816 804
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	289 857	289 857
	304 126	233 514	42 786	28 638	497 597	1 106 661
	1 771 753	2 517 458	1 764 876	79 717	559 247	6 693 051

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les engagements au 31 mars 2017 comprennent les engagements de financement et d'investissement de 621 140 000 \$ (586 862 000 \$ au 31 mars 2016), les engagements à long terme de 41 307 000 \$ (18 984 000 \$ au 31 mars 2016), les autres engagements de 53 450 000 \$ (39 337 000 \$ au 31 mars 2016) et la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 149 568 000 \$ (171 621 000 \$ au 31 mars 2016).

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente et des actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de placement, et la politique de gestion du risque lié aux marchés boursiers, encadrent le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

La VaR est établie pour les actifs financiers cotés sur un marché. Les actifs couverts par cette évaluation du risque de marché sont de 639 181 000 \$ au 31 mars 2017 (639 123 000 \$ au 31 mars 2016).

Au 31 mars, la VaR est comme suit :

	2017	2016
Taux d'intérêt	(740)	(312)
Taux de change	(1 764)	(1 600)
Cours boursiers ⁽¹⁾	(6 274)	(6 489)
Diversification ⁽²⁾	2 367	2 010
	(6 411)	(6 391)

(1) Les actifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont exclus des actifs couverts pour l'évaluation de la VaR.

(2) La diversification correspond à la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale étant donné que les trois types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des cours boursiers de certains titres, la Société utilise des contrats de vente à terme sur actions ordinaires. Au 31 mars 2017, les contrats à terme visant la vente d'actions ordinaires ont une juste valeur de 1 183 000 \$ (26 606 000 \$ au 31 mars 2016). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, des pertes de 42 888 000 \$ et des gains de 5 046 000 \$ (pertes de 9 905 000 \$ et des gains de 5 572 000 \$ au 31 mars 2016) sur les contrats à terme désignés à titre d'élément de couverture ont été constatés, nets des gains de 41 488 000 \$ et des pertes de 8 303 000 \$ (gains de 8 605 000 \$ et pertes de 8 582 000 \$ au 31 mars 2016) sur les titres de capitaux couverts qui sont attribuables au risque de variation des cours boursiers. Ces pertes nettes totalisant 4 657 000 \$ (4 310 000 \$ au 31 mars 2016) ont été constatées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » à l'état consolidé des résultats.

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux BTAA, aux unités liquidatives d'une fiducie, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le résultat net, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes. Au 31 mars 2017, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque structurel de taux d'intérêt totalise 1 437 740 000 \$ (1 348 010 000 \$ au 31 mars 2016).

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt est comme suit :

	2017	2016
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	14 377	13 480
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	(14 377)	(13 480)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2017	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	304	1 821
Débiteurs	29	3 371
Honoraires de garantie à recevoir	–	1
Prêts	–	175 930
BTAA	–	2 486
Placements dans des organismes de capital-risque	–	42 436
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	–	23 435
Actions et parts de sociétés privées	–	3 500
	333	252 980
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	3 005	228
Dettes à long terme	7 399	–
Instruments financiers dérivés	11 736	1
	22 140	229
Exposition nette	(21 807)	252 751

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 437	6 299
Débiteurs	112	2 278
Honoraires de garantie à recevoir	–	6
Prêts	–	170 176
BTAA	–	21 181
Placements dans des organismes de capital-risque	–	29 990
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	–	28 110
Actions et parts de sociétés privées	–	3 173
	1 549	261 213
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	2 305	50
Dette à long terme	6 796	–
Instruments financiers dérivés	11 950	6
	21 051	56
Exposition nette	(19 502)	261 157

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, basé sur les taux de change historiques des deux dernières années, en comparaison avec le dollar américain, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'impact aurait été le suivant :

	2017	2016
Augmentation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien⁽¹⁾		
Impact sur le résultat net	(57 133)	(49 624)
Diminution de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien⁽¹⁾		
Impact sur le résultat net	57 133	49 624

(1) Au 31 mars 2017, une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain représente une variation de 17,56% (17,33% au 31 mars 2016).

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée aux encaissements en dollars américains d'intérêts et de capital sur des prêts qui totalisent 21 619 000 \$ (54 594 000 \$ au 31 mars 2016), la Société utilise des contrats de change à terme. Au 31 mars 2017, ces contrats de change à terme visent la vente de 20 613 000 \$ US (52 639 000 \$ US au 31 mars 2016). Ces contrats viennent à échéance en avril 2017 et sont à un taux \$ US/\$ CA de 1,0488.

La Société a désigné à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie ces contrats de change à terme qui seront vendus au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2018. Ces contrats de change à terme couvrent l'exposition de la Société à la fluctuation des taux de change liée aux paiements d'intérêts et de capital libellés en dollars américains. Au 31 mars 2017, la juste valeur des contrats de change à terme désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie s'élève à 5 792 000 \$ ((5 409 000 \$) au 31 mars 2016). Une inefficacité de 10 000 \$ (16 000 \$ au 31 mars 2016) a été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

39. PARTIES LIÉES

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement du Québec, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

À ce titre, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 191 592 000 \$ (199 340 000 \$ au 31 mars 2016) à titre de revenus provenant du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt, du Programme d'investissements sylvicoles et du Fonds d'adaptation des collectivités, dont un montant de 5 229 000 \$ est à recevoir au 31 mars 2017 (4 010 000 \$ au 31 mars 2016). Ces montants sont présentés aux résultats net, net des dépenses du Programme.

De plus, la Société est liée à toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ainsi qu'aux principaux dirigeants de la Société.

À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

A) MONTANTS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, à compter du 1^{er} avril 2011, les pertes et les manques à gagner, en vertu de certains programmes qui existaient avant la fusion et qui ont été transférés à la Société, sont des obligations de celle-ci. À cette date, ces programmes continuent à s'appliquer à toute aide financière accordée conformément à ceux-ci, jusqu'à l'échéance de cette aide. Les pertes et les manques à gagner qui pourraient résulter de l'aide accordée conformément à ces programmes font l'objet d'une indemnisation partielle par le gouvernement du Québec. Les pertes et les manques à gagner ont été évalués à la date de la fusion. Cette évaluation pouvait être révisée jusqu'au 31 mars 2016, au moment où le gouvernement fixe la rémunération finale de la Société. Au 31 mars 2016, en vertu du décret 240-2016, daté du 30 mars 2016, le montant final qui est recouvrable du gouvernement du Québec totalise 14 142 000 \$. La totalité de ce montant recouvrable du gouvernement, pour les pertes et les manques à gagner en vertu de certains programmes, a été encaissée au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Au 31 mars 2017, un montant de 796 000 \$ (3 800 000 \$ au 31 mars 2016) est compris dans les montants recouvrables du gouvernement du Québec.

B) AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les placements de la filiale IQ FIER inc. ainsi que les placements dans certains fonds sont financés par des avances du ministre des Finances en vertu de décrets. Ces avances ne portent pas intérêt. Au 31 mars 2017, le solde des avances sans modalités de remboursement totalise 399 701 000 \$ (499 701 000 \$ au 31 mars 2016). Au 31 mars 2017, des avances d'un montant de 30 227 000 \$ (27 389 000 \$ au 31 mars 2016) sont assorties de dates d'échéance comprises entre juin 2023 et janvier 2025.

C) PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2017	2016
Avantages du personnel à court terme	3 415	3 225
Autres avantages postérieurs à l'emploi	873	912
Indemnités de fin de contrat	787	–
	5 075	4 137

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS DE LA SOCIÉTÉ SELON LES SECTEURS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2017

	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU, INVESTISSEMENTS OU FINANCEMENTS
MANUFACTURIER		
Fabrication de produits du bois et de papier		
Domtar Corporation	Public	2,5 %
Kruger Wayagamack inc.	Kruger	49,0 %
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	s.o.	100 %
Fabrication de produits du pétrole et du charbon, de produits chimiques ou de produits en plastique et en caoutchouc		
Chimie ParaChem, s.e.c.	Suncor	49,0 %
Corporation Développement Knowlton inc.	Novacap Industrie IV, Fonds de solidarité FTQ, Caisse de dépôt et placement du Québec, Fondation CSN, Exportation et développement Canada	15,3 %
Gaz Métro GNL, s.e.c.	Gaz Métro	42,0 %
IPL Holdings inc.	s.o.	10,0 M\$ (dette)
Plastique Micron inc.	Fonds de solidarité FTQ	30,0 %
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques		
5N Plus inc.	Public	10,3 %
Aluminerie Alouette (Albecour inc.)	Rio Tinto Alcan, Austria Metall (Autriche), Hydro (Norvège), Marubeni (Japon)	6,7 %
Groupe AGF inc.	Fonds de solidarité FTQ	7,7 %
Les Produits Laminés Sural Canada inc.	s.o.	7,7 M\$ US (dette)
Sural Québec inc.	s.o.	19,8 M\$ (dette)
Fabrication d'aliments et de boissons		
Agropur Coopérative	Banque Nationale, Caisse de dépôt et placement du Québec, Capital régional et coopératif Desjardins, Fonds de solidarité FTQ, Fondation CSN	97,2 M\$ (parts privilégiées)
Laboratoire C.O.P. inc.	s.o.	20,0 M\$ US (dette)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU, INVESTISSEMENTS OU FINANCEMENTS
Autres types de fabrication		
9327-2615 Québec inc. (Manac)	Caisse de dépôt et placement du Québec, Fonds de solidarité FTQ, Fonds manufacturier québécois	17,0 M\$ (actions) et 13,5 M\$ (dette)
Eddify NDT inc.	Investisseurs privés	10,0 M\$ US (dette)
Groupe Varitron inc.	Investisseurs privés	28,3 %
H2O Innovation inc.	Public	18,6 %
Héroux-Devtek inc.	Public	1,2 %
Les équipements Power Survey ltée	EnerTech Capital	5,0 M\$ (actions)
Lumenpulse inc.	Public	1,6 %
Varitron Technologies USA inc.	Investisseurs privés	28,3 %

RESSOURCES NATURELLES

Foresterie et exploitation forestière

Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	s.o.	100 %
Gestion forestière Lacroix inc.	s.o.	100 %
Gestion La Madeleine inc.	s.o.	100 %
Rexforêt inc.	s.o.	100 %

Extraction de pétrole et de gaz

Junex inc.	Public	9,5 %
Pétrolia inc.	Public	6,5 %

Extraction minière et exploitation en carrière

Jien Canada Mining ltée	s.o.	100,0 M\$ (dette)
Mason Graphite inc.	Public	12,0 %
Métaux BlackRock inc.	Investisseurs privés	2,8 %
Mines Agnico Eagle ltée	s.o.	70,0 M\$ US (dette)
Projet Sept-Îles (Mine Arnaud inc.)	Yara (Norvège)	60,9 %
Propriétés minières Dumont (Royal Nickel Corporation)	s.o.	2,0 %
Royal Nickel Corporation	Public	0,8 %
Stornoway Diamond Corporation	Public	7,0 % et 33,1 M\$ (dette)

Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière

Argex Titane inc.	Public	2,2 %
Forage Orbit Garant inc.	Public	6,6 %
Redevances Aurifères Osisko ltée	Public	50,0 M\$ (dette)
SOQUEM inc.	s.o.	100 %

Production d'électricité

Borex inc.	Public	1,0 %
Kruger Énergie Montérégie, s.e.c.	s.o.	24,1 M\$ (dette)
Parc éolien Mesgi'g Ugiu's'n (MU), s.e.c.	s.o.	39,2 M\$ (dette)

	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU, INVESTISSEMENTS OU FINANCEMENTS
SERVICES		
Commerce, transport et entreposage		
American Iron & Metal Company	s.o.	40,4 M\$ (dette)
C.D.M.V. inc.	s.o.	100 %
Congébec Logistique inc.	Desjardins Entreprises Capital régional et coopératif, Investisseurs privés	18,5 %
Groupe Colabor inc.	Public	5,7 % (actions) et 8,0 M\$ (dette)
Groupe Solotech inc.	Capital régional et coopératif Desjardins	27,8 %
La Coop fédérée	s.o.	47,7 M\$ (dette)
Modasuite inc.	Investisseurs privés	4,1 M\$
TFI International inc.	s.o.	75,0 M\$ (dette)
Télécommunications, médias et services professionnels		
9305-0383 Québec inc. (détient Solutions Abilis inc.)	Investisseurs privés	12,3 %
Altasciences Compagnie inc.	Kilmer Capital Partners	7,5 %
Attraction Média inc.	Fonds de solidarité FTQ	11,2 M\$ (actions) et 2,4 M\$ (dette)
Gestion ACCEO inc.	Fonds de solidarité FTQ, Desjardins Entreprises Capital régional et coopératif	28,7 %
Groupe Alithya inc.	Capital régional et coopératif Desjardins, Fonds de solidarité FTQ	14,9 %
Groupe DCM inc.	Investisseurs privés	2,5 M\$ (actions) et 1,0 M\$ (dette)
Groupe GCL inc.	Fondation CSN	10,8 %
Groupe Stingray Digital inc.	Public	1,7 %
Groupe V Média inc.	Investisseurs privés	15,0 %
Hibernum Créations inc.	Investisseurs privés	20,7 %
Logibec Holdings inc.	GI Partners	8,5 M\$
Technologies Interactives Mediagrif inc.	Public	3,8 %
Tourisme et autres services		
Groupe Le Massif inc.	Investisseurs privés	29,2 %
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c.	Investisseurs privés et institutionnels	11,0 %
CULTURES AGRICOLES ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE		
Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	s.o.	100 %
CAPITAL DE RISQUE		
Coveo Solutions inc.	Investisseurs privés et institutionnels	24,0 M\$
Hopper inc.	Investisseurs privés et institutionnels	11,7 M\$
Lightspeed POS inc.	Investisseurs privés et institutionnels	29,8 M\$

FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOM DE LA FILIALE	CHAMP D'EXPERTISE	CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Albecour inc.	Achète la matière première (alumine), en supervise la logistique de transport, vend sa quote-part d'aluminium produit par Aluminerie Alouette, dont elle détient 6,7 % des parts, et en assure le transport aux clients.	Filiale exploitante. Contribue de façon structurante au secteur de l'aluminium québécois et au développement économique régional.
C.D.M.V. inc.	Assure la distribution de produits vétérinaires pour les grands animaux et les animaux de compagnie. Offre également un éventail complet de services aux entreprises vétérinaires en développement.	Filiale exploitante. Assure un contenu québécois auprès des marchés locaux.
Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	Assure la production et la distribution de produits et de services d'insémination porcine.	Filiale exploitante. Contribue à soutenir un secteur spécialisé de l'agroalimentaire.
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion forestière Lacroix inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion La Madeleine inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
IQ FIER inc.	A pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investit dans les fonds. Coordonne l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assure la reddition de comptes de chacun des fonds. Participe, à titre de commanditaire, à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50 % des parts.	Facilite l'accès au capital de risque pour les entreprises québécoises dans toutes les régions du Québec.
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Reçoit et gère les capitaux provenant d'immigrants investisseurs et administre le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. A également le mandat d'accueillir et d'accompagner les immigrants d'affaires au nom du MIDI et d'effectuer l'analyse financière des dossiers d'immigrants investisseurs.	Favorise le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière non remboursable aux entreprises québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement.
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	Exploite une usine de sciage qui vend également des copeaux de bois.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Rexforêt inc.	Assure la mise en œuvre opérationnelle de programmes gouvernementaux d'aménagement forestier, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Ressources Québec inc.	Offre des solutions financières et d'accompagnement aux entreprises des secteurs des mines et des hydrocarbures désirant développer des projets d'envergure structurants et rentables au Québec, allant de l'exploration à la transformation, en passant par l'exploitation des ressources.	Favorise le développement économique régional et la mise en valeur des ressources des secteurs des mines et des hydrocarbures.
Mine Arnaud inc.	Détient une participation de 60,9 % dans un projet minier d'apatite dans le Canton Arnaud, à Sept-Îles.	Filiale de Ressources Québec inc. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur de la substance minérale.
SOQUEM inc.	Assure l'exploration et le développement de substances minérales. Préconise le partenariat avec d'autres sociétés actives dans ce domaine pour partager le risque inhérent à la découverte.	Filiale exploitante de Ressources Québec inc. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des substances minérales.

INDEX GRI

La Société déclare que son rapport couvrant la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 a été réalisé conformément à l'option relative aux critères exhaustifs des lignes directrices GRI G4. Le rapport n'a pas fait l'objet d'un audit externe. Les renseignements fournis dans cet index reflètent l'exercice de classification des enjeux selon leur pertinence. Les éléments généraux d'information et les indicateurs jugés appropriés ou applicables y sont présentés.

CODE	DESCRIPTION	PAGES
1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		
STRATÉGIE ET ANALYSE		
G4-1	Déclaration du président-directeur général	8-11
G4-2	Description des impacts, des risques et des opportunités	13-21, 26, 57, 64-68, 73-77, 180
PROFIL DE L'ORGANISATION		
G4-3	Nom de l'organisation	Page couverture
G4-4	Principaux produits et services	3, 26-32, 36-40
G4-5	Lieu du siège social	189
G4-6	Nombre de pays où l'organisation est implantée	189
G4-7	Nature du capital et forme juridique	107
G4-8	Marchés où l'organisation exerce ses activités	28-30, 38-40, 99, 189
G4-9	Taille de l'organisation	4-7, 69, 167-170, 189
G4-10	Répartition de l'effectif	69-70
G4-11	Conventions collectives	71
G4-12	Chaîne d'approvisionnement	45, 178
G4-13	Changements importants de l'organisation et de son capital	20-21
G4-14	Principe de précaution	64-68
G4-15	Chartes, principes et autres normes et règles externes	14, 36, 44-45, 48-49, 56, 70-71, 73, 101, 177-179
G4-16	Adhésion à des associations ou à des organisations nationales ou internationales	45, 47
ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS		
G4-17	Entités incluses	22
G4-18	Processus de contenu	22-23
G4-19	Aspects pertinents	23
G4-20	Pertinence des aspects internes	23, 171-176
G4-21	Pertinence des aspects externes	23, 171-176
G4-22	Reformulation d'information	81
G4-23	Changements importants	Aucun
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES		
G4-24	Liste des parties prenantes	44-46
G4-25	Critères de sélection des parties prenantes	44-46
G4-26	Démarche de dialogue avec les parties prenantes	44-46
G4-27	Thèmes et préoccupations clés soulevés par les parties prenantes	44-46

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CODE	DESCRIPTION	PAGES
PROFIL DU RAPPORT		
G4-28	Période visée par le rapport	22
G4-29	Date du dernier rapport publié	22
G4-30	Périodicité du rapport	22
G4-31	Personne à contacter pour toute question sur le rapport et son contenu	190
G4-32	Index GRI et option de conformité retenue	171-176
G4-33	Vérification externe	171
GOUVERNANCE		
G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation	49-57, 61-63
G4-35	Processus de délégation de pouvoirs	54-57, 61-62
G4-36	Cadres dirigeants responsables des thèmes économiques, environnementaux et sociaux	61-62
G4-37	Processus de consultation des parties prenantes	44-46, 49
G4-38	Composition du conseil d'administration	49-53, 55-57, 61-62
G4-39	Lien entre le président-directeur général et le conseil d'administration	49
G4-40	Processus de sélection et de nomination des administrateurs	49, 55-56
G4-41	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	47-48, 181-188
G4-42	Rôle du conseil d'administration et des cadres dirigeants	49, 61-62, 73
G4-43	Mesures pour améliorer les connaissances du conseil d'administration en matière de développement durable	55-57
G4-44	Processus d'évaluation de la performance du conseil d'administration relativement aux thèmes économiques, environnementaux et sociaux	55-57
G4-45	Rôle du conseil d'administration dans la définition et la gestion des risques économiques, environnementaux et sociaux	55-57, 64-68
G4-46	Rôle du conseil d'administration dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques économiques, environnementaux et sociaux	64-68
G4-47	Fréquence de l'examen des répercussions et des risques économiques, environnementaux et sociaux	64-68
G4-48	Responsables de l'examen et de l'approbation du rapport	73
G4-49	Processus de divulgation au conseil d'administration des réclamations majeures	181-188
G4-50	Nombre de réclamations majeures et nature de celles-ci	Aucune
G4-51	Politique de rémunération du conseil d'administration	56-60
G4-52	Processus de rémunération	56-60
G4-53	Modes de sollicitation et de prise en compte des parties prenantes en matière de rémunération	56-60
G4-54	Ratio de la rémunération annuelle de la personne la mieux payée par rapport à la rémunération médiane	71
G4-55	Ratio du pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée par rapport aux autres salariés	71
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ		
G4-56	Mission, valeurs, principes, normes et règles internes	3, 47-48
G4-57	Mécanismes pour l'obtention de conseils sur les comportements éthiques	47-48
G4-58	Mécanismes pour signaler des préoccupations en matière d'éthique	47-48

CODE	DESCRIPTION	PAGES
APPROCHE DE GESTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE		
2. PÉRIMÈTRE DES ASPECTS : ○ Aspects internes à Investissement Québec ● Aspects externes à Investissement Québec ◇ Aspects internes et externes à Investissement Québec		
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
G4-DMA	Approche de gestion spécifique	25
◇ ASPECT : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	46-47, 83-165
G4-EC2	Implications financières et autres risques et perspectives d'avenir liés aux changements climatiques	14, 23, 32, 77
G4-EC3	Étendue de la couverture des régimes de retraite à prestations déterminées	59, 122-123, 144-149
G4-EC4	Aides publiques reçues	107, 121
○ ASPECT : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ		
G4-EC6	Proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites d'exploitation	69
● ASPECT : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES INDIRECTES		
G4-EC8	Retombées économiques indirectes substantielles	4-7, 26-40
◇ ASPECT : PRATIQUES D'ACHAT		
G4-EC9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites d'exploitation	45
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
G4-DMA	Approche de gestion spécifique	79
○ ASPECT : MATIÈRES		
G4-EN1	Matières consommées en poids ou en volume	80
G4-EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	80
◇ ASPECT : ÉNERGIE		
G4-EN3	Consommation énergétique au sein de l'organisation	81
G4-EN4	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	81
G4-EN5	Intensité énergétique	196 kWh/m ²
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	81
G4-EN7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	Aucune
◇ ASPECT : ÉMISSIONS		
G4-EN15	Émissions directes de GES	81
G4-EN16	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie	81
G4-EN17	Autres émissions indirectes de GES	81
G4-EN18	Intensité des émissions de GES	1,66 t éq. CO ₂ /employé
G4-EN19	Réduction des émissions de GES	73, 81
G4-EN20	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	81
◇ ASPECT : EFFLUENTS ET DÉCHETS		
G4-EN23	Poids total des déchets, par type et par mode de traitement	80
○ ASPECT : TRANSPORT		
G4-EN30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et autres marchandises et matières utilisées par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	81
◇ ASPECT : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS		
G4-EN32	Pourcentage des nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux	45, 48
G4-EN33	Effets négatifs, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	45, 48

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CODE	DESCRIPTION	PAGES
PERFORMANCE SOCIALE		
G4-DMA	Approche de gestion	43
○ ASPECT : EMPLOI		
G4-LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux employés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	69
G4-LA2	Avantages sociaux offerts aux employés à plein temps	71-72, 122-123
G4-LA3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental	69
○ ASPECT : RELATIONS EMPLOYÉS-DIRECTION		
G4-LA4	Délais minimums de préavis en cas de changements opérationnels	71
○ ASPECT : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité	71
G4-LA6	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre de décès liés au travail par région	69
G4-LA7	Nombre d'employés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leurs activités	Aucun
G4-LA8	Questions de santé et sécurité régies par des ententes formelles avec les syndicats	71
○ ASPECT : FORMATION ET ÉDUCATION		
G4-LA9	Nombre d'heures de formation par an, par employé et par catégorie d'emplois	72
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et de perfectionnement continu qui contribuent à maintenir l'employabilité et aident les employés à gérer leur conclusion de carrière	72
G4-LA11	Pourcentage d'employés qui reçoivent régulièrement des évaluations du rendement et de leur progression de carrière	72
○ ASPECT : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
G4-LA12	Composition du conseil d'administration et des comités et répartition des employés par indicateur de diversité	49, 61, 70-71
○ ASPECT : ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES		
G4-LA13	Rapport entre le salaire de base des hommes et celui des femmes, par catégorie d'emplois	71
◇ ASPECT : ÉVALUATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI CHEZ LES FOURNISSEURS		
G4-LA14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs à l'emploi	45, 48
G4-LA15	Effets négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	45, 48
○ ASPECT : MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS RELATIFS AUX PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI		
G4-LA16	Nombre de griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi déposés, examinés et réglés	71
DROITS DE LA PERSONNE		
◇ ASPECT : INVESTISSEMENT		
G4-HR1	Pourcentage et nombre total des conventions d'investissement importantes qui incluent des clauses relatives aux droits de la personne	48
G4-HR2	Nombre total d'heures de formation des employés sur les politiques et les procédures relatives aux droits de la personne et pourcentage d'employés formés	Aucune formation
○ ASPECT : NON-DISCRIMINATION		
G4-HR3	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	Aucun incident
○ ASPECT : LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE		
G4-HR4	Droit à la liberté syndicale et à la négociation collective	71
◇ ASPECT : ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE CHEZ LES FOURNISSEURS		
G4-HR10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de la personne	48
G4-HR11	Répercussions négatives importantes, réelles et potentielles, sur les droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	48
○ ASPECT : MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS RELATIFS AUX DROITS DE LA PERSONNE		
G4-HR12	Nombre de griefs relatifs aux pratiques en matière de droits de la personne déposés, examinés et réglés	Aucun

CODE	DESCRIPTION	PAGES
SOCIÉTÉ		
◆ ASPECT : COMMUNAUTÉS LOCALES		
G4-S01	Nature, portée et efficacité de tout programme ou pratique évaluant les effets des activités sur les communautés	76
G4-S02	Activités ayant d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales	Aucune
FS13	Points d'accès par type dans les régions économiquement défavorisées ou à faible population	29
FS14	Actions visant à améliorer l'accès aux services financiers aux personnes défavorisées	48
◆ ASPECT : CORRUPTION		
G4-S03	Pourcentage et nombre d'unités d'affaires analysées du point de vue des risques liés à la corruption	48, 64-68
G4-S04	Communication et formation sur les politiques et les procédures anticorruption de l'organisation	47-48, 74
G4-S05	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun
◆ ASPECT : POLITIQUES PUBLIQUES		
G4-S06	Valeur totale des contributions versées à des partis politiques	Aucune contribution
◆ ASPECT : COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL		
G4-S07	Nombre total de procédures légales visant des comportements anticoncurrentiels, des infractions aux lois antitrust et des pratiques monopolistiques	Aucune action ni infraction
◆ ASPECT : CONFORMITÉ		
G4-S08	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements	Aucune amende ni sanction
◆ ASPECT : ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS DES ACTIVITÉS DES FOURNISSEURS SUR LA SOCIÉTÉ		
G4-S09	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux répercussions sur la société	48
G4-S010	Répercussions négatives importantes, réelles et potentielles, sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	48
○ ASPECT : MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS RELATIFS À L'IMPACT SUR LA SOCIÉTÉ		
G4-S011	Nombre de griefs relatifs aux répercussions sur la société déposés, examinés et réglés	Aucun
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRODUITS		
◆ ASPECT : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES		
G4-PR5	Résultats des enquêtes sur la satisfaction de la clientèle	47
FS15	Politique sur la conception et la vente équitables des produits et services financiers	47-48
FS16	Actions permettant de parfaire les connaissances financières par type de bénéficiaires	16-17
◆ ASPECT : COMMUNICATION MARKETING		
G4-PR6	Vente de produits interdits ou controversés	Aucune
G4-PR7	Nombre d'incidents de non-conformité aux règlements et aux codes volontaires relatifs aux communications marketing	Aucun
◆ ASPECT : VIE PRIVÉE DES CLIENTS		
G4-PR8	Nombre de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données sur les clients	47
◆ ASPECT : CONFORMITÉ		
G4-PR9	Montant des amendes importantes pour non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services	Aucune amende

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CODE	DESCRIPTION	PAGES
RETOMBÉES DES PRODUITS ET SERVICES ET RISQUES ASSOCIÉS (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
◆ ASPECT : PORTEFEUILLE DE PRODUITS		
FS1	Directives ou règlements ayant un élément social et environnemental spécifique appliqué à des activités d'affaires	66, 76
FS2	Procédure d'évaluation et de sélection des risques sociaux et environnementaux des activités d'affaires	64-68
FS3	Procédure de surveillance du respect des exigences sociales et environnementales dans la réalisation des contrats ou dans l'application des ententes avec les clients	64-68
FS4	Processus d'amélioration des compétences des employés pour implanter les directives et les procédures sociales et environnementales dans les activités d'affaires	72
FS5	Interaction entre les clients, les sociétés sous contrôle et les partenaires relativement aux risques sociaux et environnementaux ainsi qu'aux occasions favorables dans ces domaines	76
FS6	Pourcentage du portefeuille des activités d'affaires par région, par taille d'entreprise et par secteur	28-30, 99
FS7	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage spécifique sur le plan social pour chaque activité d'affaires, ventilée par objectif	28, 75-76
FS8	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage environnemental pour chaque activité d'affaires, ventilée par objectif	32, 77
○ ASPECT : CONFORMITÉ		
FS9	Étendue et fréquence des vérifications de l'implantation des directives environnementales et sociales et des procédures d'évaluation des risques	64-68
◆ ASPECT : PROPRIÉTÉ ACTIVE		
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises dans son portefeuille avec qui l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales	76
FS11	Pourcentage des actifs qui sont soumis à la sélection environnementale ou sociale, positive et négative	Aucun
FS12	Politique sur les actions avec droit de vote détenues par l'organisation et sur les avis qu'elle donne quant aux aspects environnementaux ou sociaux	Aucune

AUTRES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX EXIGENCES LÉGISLATIVES

COMITÉ SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels est constitué des personnes suivantes : Marc Paquet, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire de la Société et responsable au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Mirabel Paquette, vice-présidente aux affaires publiques et au marketing, Lynn Ladouceur, directrice principale des technologies de l'information, Chantal Corbeil, porte-parole médias et conseillère en affaires publiques, et Geneviève Bergeron, coordonnatrice aux moyens de communication.

Le comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice. Il a passé en revue l'application au sein de la Société des modifications apportées par le décret 107-2015 au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Il a aussi examiné les points saillants de la réforme proposée par le gouvernement du Québec en matière d'accès à l'information.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels exige que la Société communique un bilan des demandes reçues en 2016-2017 en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Au cours de cette période, Investissement Québec a reçu 41 demandes d'accès.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES, 2016-2017	
DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES	Nombre de demandes
Traitées dans un délai de 20 jours	7
Traitées dans un délai de 30 jours	34
TOTAL DES DEMANDES REÇUES	41
TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS	
Acceptées	7
Partiellement acceptées ou partiellement refusées ⁽¹⁾	20
Refusées ⁽¹⁾	14
TOTAL DES DEMANDES REÇUES⁽²⁾	41
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	–
Demandes d'accès ayant donné lieu au dépôt d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information	5

(1) Articles de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels sur lesquels s'appuient les refus : 9, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 57, 59 et 137.1.

(2) Dont 15 ont été transférées, en tout ou en partie.

Les demandes d'accès reçues portaient notamment sur des documents ou des renseignements afférents à des interventions financières analysées, effectuées ou administrées par la Société, au fonctionnement de la Société et à certains coûts s'y rattachant, à des éléments relatifs à sa gouvernance, à des éléments d'actif, à des activités, ainsi qu'à des contrats qu'elle a octroyés.

GESTION ET CONTRÔLE DE L'EFFECTIF

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a adopté et sanctionné la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE). Cette loi a pour objectif de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour encadrer leur évolution.

Conformément à cette loi, la Société doit dorénavant rendre des comptes sur les heures rémunérées de son effectif. Pour l'exercice 2016-2017, le Conseil du trésor a fixé un plafond de 885 000 heures rémunérées, plafond qu'Investissement Québec a respecté puisque, au total, 842 697 heures ont été rémunérées pour cette période.

RÉPARTITION DES HEURES RÉMUNÉRÉES PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2016-2017

CATÉGORIE D'EMPLOIS	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2017
Gestionnaires	89 291	-	89 291	51
Professionnelles, professionnels et juristes	462 867	4 888	467 755	257
Techniciennes, techniciens et personnel administratif	281 195	4 456	285 651	156
Étudiants et stagiaires	-	-	-	-
TOTAL	833 353	9 344	842 697	464

Investissement Québec est également tenue de présenter les renseignements relatifs aux contrats de services d'une valeur égale ou supérieure à 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017.

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ OU PLUS, 2016-2017

CONTRATS DE SERVICES	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de services avec une personne physique	5	554 450
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	124	11 448 829
TOTAL – CONTRATS DE SERVICES	129	12 003 279

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Au cours du dernier trimestre, toutes les instances concernées ont approuvé la nouvelle Politique linguistique d'Investissement Québec. La Société prendra des mesures pour la faire connaître à son personnel et en assurera la diffusion tant à l'interne qu'à l'externe. Afin d'assister le Comité de direction dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de l'application de la politique linguistique, un sous-comité relevant de celui-ci est en place. Ce sous-comité agit en qualité de comité linguistique permanent, au sens de l'article 2 de la Politique linguistique d'Investissement Québec. Il doit veiller à la permanence de l'utilisation du français à tous les niveaux de la Société et recommander au Comité de direction les mesures pertinentes à cet égard. Le sous-comité a tenu deux rencontres en 2016-2017.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La gestion des technologies de l'information³¹ consiste essentiellement à soutenir l'ensemble des activités associées à la mission de la Société, en assurant le maintien et l'évolution de ses actifs informationnels. Au cours de l'exercice, les activités réalisées à cet égard ont principalement touché l'ajout de fonctionnalités aux systèmes et outils servant à l'optimisation des processus et à la revue de la gestion des risques. Le déménagement du siège social de la Société a par ailleurs entraîné de nombreuses mises à niveau de logiciels et des changements importants dans les postes de travail ainsi que dans l'équipement de réseautique et de téléphonie.

BUDGET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, 2016-2017

	Dépenses budgétées (\$)	Dépenses réelles (\$)	Explication sommaire des écarts
INVESTISSEMENT			
Acquisition de matériel et de logiciels	869 000	735 205	Les économies proviennent des appels d'offres.
Nouveauté – Applicatifs d'entreprise	574 000	371 278	Le report de deux projets a réduit les investissements prévus.
TOTAL PARTIEL	1 443 000	1 106 483	
CONTINUITÉ			
Entretien, télécommunications, location	1 752 000	1 656 727	Des frais supplémentaires ont été occasionnés par le déménagement du siège social.
Évolution et entretien – Applicatifs d'entreprise	749 700	666 955	Le coût contractuel est à la baisse suite à l'appel d'offre pour la numérisation.
TOTAL PARTIEL	2 501 700	2 323 682	
ACTIVITÉ			
Encadrement, continuité, projets	3 127 219	2 764 634	Des postes sont demeurés vacants.
TOTAL GLOBAL	7 071 919	6 194 799	

PRINCIPAUX PROJETS LIÉS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, 2016-2017

	Avancement	Ressources humaines prévues (\$)	Ressources humaines utilisées (\$)	Ressources financières prévues (\$)	Ressources financières utilisées (\$)	Explication sommaire des écarts
LISTE DES PROJETS						
Gestion des ressources humaines	100 %	50 000	109 000	75 000	7 000	Utilisation des ressources de la Société au lieu de l'octroi d'un contrat
Optimisation des processus	100 %	175 000	125 000	220 000	71 000	Revue du mandat et utilisation de la méthode Agile
Gestion des risques	100 %	210 000	102 000	230 000	17 000	Revue du mandat et utilisation de la méthode Agile
Manufacturier innovant	100 %	25 000	15 000	–	–	Utilisation de la méthode Agile
Déménagement du centre de données	100 %	50 000	48 000	219 000	217 000	s.o.
Numérisation – gestion de documents	100 %	21 000	21 000	143 220	109 916	Tarif des ressources inférieur aux prévisions

Au chapitre des investissements, la Société a réalisé les projets prévus dans son plan d'action annuel et a soutenu plusieurs nouveautés, notamment l'Initiative manufacturière Investissement Québec. L'ensemble des projets a été livré à temps et en respectant les budgets alloués.

D'importantes améliorations ont été apportées à la gestion électronique des documents. Nombre d'entre eux ont été numérisés et versés dans les systèmes de la Société. De plus, l'introduction d'un mécanisme d'approbation électronique entraîne une utilisation plus efficace des outils et favorise les pratiques écoresponsables.

³¹ La Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles élaborée en vertu de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement est accessible sur le site Internet de la Société.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

APPLICATIFS D'ENTREPRISE

La Société a déployé un nouvel outil de gestion de l'assiduité mieux adapté à ses besoins, qui comprend un mécanisme d'approbation électronique. La volonté d'optimisation des processus a mené à la création de nouveaux produits, dont un module de dépôt et de partage des documents à l'usage de la clientèle, à la revue des étapes d'autorisation ainsi qu'à leur automatisation, et à la gestion électronique des conditions de financement. La revue des processus de la Société a pour sa part entraîné la modification des formats des rapports de même que l'ajout de nombreuses fonctionnalités à l'outil d'analyse de notation, de provision et de tarification. De plus, la démonstration de faisabilité du remplacement des outils d'analyse financière s'est terminée à la date prévue. Enfin, l'approche de communication et de formation a été revue, en collaboration avec les principales unités qui en ont fait la demande, afin d'assurer une meilleure gestion du changement.

MATÉRIEL ET LOGICIELS

Outre les mises à niveau du parc technologique effectuées selon un plan triennal, trois grands projets d'infrastructure technologique ont été menés à bien. Le premier, soit le déménagement du centre de données du siège social chez un hébergeur externe détenant la certification Tier III, garantit une sécurité d'accès et des contrôles physiques de très haut niveau, entraîne des économies substantielles et améliore la mise à niveau des outils de sauvegarde ainsi que la redondance avec le centre de Montréal. Le deuxième projet, soit la mise à niveau du portail sécurisé d'Investissement Québec et l'installation d'équipement spécialisé, assure une meilleure mobilité aux démarcheurs. Le troisième projet, soit la numérisation, l'océrisation et le classement de nombreux documents ainsi que l'implantation et la gestion d'un centre de sauvegarde pour le personnel de Québec à la suite du déménagement du siège social, a permis de réduire de 80 % le nombre de classeurs.

La mise à jour constante et l'évolutivité de l'infrastructure offrent une continuité de service optimale. Les changements apportés diminuent le niveau de risque lié à la désuétude de l'équipement, conformément aux bonnes pratiques en matière de sécurité et de développement durable.

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

En ce qui concerne la sécurité de l'information, la Société a poursuivi ses efforts de sensibilisation par l'ajout d'outils de communication plus conviviaux et de formations en ligne. Elle a réalisé, avec l'aide d'une firme externe, un examen de l'état de santé de ses systèmes à l'issue duquel elle a obtenu une cote élevée, équivalente à celle de ses partenaires du domaine financier. De plus, elle a ajouté de nouveaux outils de gestion de la sécurité et elle maintient des outils de télésurveillance du réseau gérés par une firme externe qui fournit des suivis quotidiens des incidents, ainsi qu'un rapport trimestriel.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le 2 juin 2016, le Vérificateur général du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le rapport Investissement Québec : information sur la rentabilité financière et la performance économique – Aide financière accordée à Premier Tech – Motion de l'Assemblée nationale.

Le rapport présente les constats dressés, d'une part, lors de la vérification de l'optimisation des ressources de la Société en matière d'information sur sa rentabilité financière et sa performance économique, et d'autre part, lors de l'examen de l'aide accordée à Premier Tech. Investissement Québec a adhéré aux dix recommandations qui découlent de la vérification de sa rentabilité financière et de sa performance économique. Par ailleurs, une recommandation quant à l'aide accordée à Premier Tech s'adresse à la fois au MESI et à Investissement Québec. Ceux-ci ont adhéré à la recommandation.

Par souci de saine gouvernance, Investissement Québec a rapidement déposé un plan d'action, approuvé par son conseil d'administration, qui vise à répondre efficacement à chacune des recommandations du rapport. L'élaboration de ce plan a été encadré par le Comité spécial chargé de l'optimisation de l'évolution et de la gouvernance d'Investissement Québec. Il a d'ailleurs été question de ce plan lors de l'audition de la Commission sur l'administration publique du 21 septembre 2016, qui portait sur la rentabilité financière et de sa performance économique de la Société. Conformément au plan stratégique 2016-2019, ce plan d'action s'inscrit dans la volonté de la Société d'améliorer l'expérience de sa clientèle, d'établir une distinction entre les interventions d'Investissement Québec et celles du FDE et de mieux soutenir le développement économique du Québec.

Investissement Québec et le MESI ont participé à l'audition de la Commission sur l'administration publique du 29 mars 2017 portant sur l'aide financière accordée à Premier Tech. La Société a mis en marche son plan d'action et en décrira l'état d'avancement aux membres du conseil d'administration trimestriellement. Suite à la recommandation de la Commission de l'administration publique, le président-directeur général d'Investissement Québec sera entendu à l'automne 2017 sur le suivi du plan d'action préparé dans la foulée du rapport du Vérificateur général du Québec.

CODE D'ÉTHIQUE APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique le 24 mai 2011, qui a été mis à jour le 19 mars 2012. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. On peut le consulter sur le site Internet de la Société.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. DÉFINITIONS

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

« **administrateur** » désigne, peu importe qu'il exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales, à l'égard de la Société, un membre du conseil d'administration de la Société, et, à l'égard d'une filiale de la Société détenue en propriété exclusive, un membre du conseil d'administration de cette filiale;

« **comité** » ou « **Comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société;

« **conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses filiales ou entreprises liées, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;

« **conjoint** » comprend les personnes unies par les liens du mariage ou les personnes qui habitent en permanence l'une avec l'autre depuis plus d'un an et qui s'affichent comme conjoints;

« **Conseil exécutif** » désigne le Conseil exécutif du Québec nommé conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

« **contrat** » comprend un contrat projeté mais ne comprend pas un contrat d'emploi avec la Société ou une filiale détenue en propriété exclusive;

« **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de titres conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des membres de son conseil d'administration;

« **enfant** » a le sens donné à cette expression dans la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I3);

« **entreprise concurrente** » désigne une entreprise dont les activités sont comparables par leur nature à celles de la Société, de ses filiales ou entreprises liées et peuvent entrer en conflit avec elles;

« **entreprise liée** » désigne une filiale et toute personne morale ou société à l'égard desquelles la Société ou une filiale de la Société détenue en propriété exclusive détient directement ou indirectement des titres;

« **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants;

« **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;

« **information confidentielle** » désigne toute information non connue du public relative à la Société, à ses filiales et à ses entreprises liées, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés, à ses partenaires et à ses fournisseurs ainsi que tout renseignement personnel sauf si ce renseignement a un caractère public en vertu de la loi;

« **information privilégiée** » désigne toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable ou susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres d'une société publique, y compris une information concernant :

- une émission d'actions ou de dettes;
- un changement dans les politiques de dividendes;
- un changement d'importance dans la composition de la direction;
- un changement d'importance relatif aux affaires de la société publique;

« **Loi IQ** » désigne la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chapitre I-16.0.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

« **personne liée** » désigne le conjoint de l'administrateur, l'enfant mineur de l'administrateur ou l'enfant mineur du conjoint de l'administrateur, une personne à laquelle l'administrateur est associé ou une société de personnes dont l'administrateur est un associé, une personne morale qui est contrôlée par l'administrateur, par son conjoint, par son enfant mineur ou par l'enfant mineur de son conjoint, ou une personne morale dont l'administrateur détient 10 % ou plus des actions ou dont il est lui-même administrateur, dirigeant ou employé;

« **Règlement** » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté sous l'autorité de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 et qui est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1998, lequel est joint à l'annexe A des présentes;

« **renseignement personnel** » désigne un renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier;

« **Société** » ou « **IQ** » désigne Investissement Québec;

« **société publique** » désigne une société dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue ou sont transigés dans le public; et

« **titre** » désigne toute valeur mobilière au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V 1.1) et comprend, notamment, les actions, les obligations, les droits et bons de souscription, les parts sociales de sociétés en commandite et les options, les contrats à terme ou produits dérivés, à l'exception de tout titre d'emprunt émis par un gouvernement, de bons du Trésor, de billets à terme et certificats de dépôt émis par une institution financière ou un gouvernement. Tout instrument, actuel, éventuel, conditionnel ou convertible en titre ou qui procure le droit d'en acquérir est également un titre.

1.2. CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions du présent code s'appliquent aux administrateurs de la Société ainsi qu'aux administrateurs des filiales de la Société détenues en propriété exclusive.

1.3. EN SUS DES LOIS

Ce code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, notamment le Règlement, puisqu'en tout temps la Société désire se conformer rigoureusement aux lois et à la réglementation en vigueur, notamment celles qui régissent les valeurs mobilières et la protection des renseignements personnels.

1.4. DIRECTIVES

Les dispositions contenues dans ce code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certaines situations.

2. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui.

2.2. LE RESPECT DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Tout administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2.3. LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Tout administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4. LE RESPECT DE L'ORGANISATION

Tout administrateur doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer la Société, ses filiales ou entreprises liées, de porter atteinte à leur crédibilité ou de ternir leur image ou leur réputation auprès de leurs partenaires et du public en général et doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Cette obligation subsiste même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3. RÈGLES DE CONDUITE

3.1. DEVOIRS DE PRUDENCE ET DILIGENCE

L'administrateur doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.2. UTILISATION DES BIENS

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la personne morale dont il est membre du conseil d'administration ou ceux de ses filiales avec les siens; il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens de cette personne morale ou de ses filiales ou l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3.3. CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers et doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou par toute autre considération d'intérêt personnel.

3.4. AVANTAGES, BÉNÉFICES OU CADEAUX

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Il peut toutefois accepter une invitation occasionnelle à un repas ou à un événement social dans le cours normal des affaires ou dans le cadre du maintien de bonnes relations. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

3.5. INTERDICTION DE SOUDOYER

Il est interdit à un administrateur d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

3.6. VOTE DIRIGÉ

Sous réserve du présent code, un administrateur ne peut prendre d'engagement ni accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre et il ne peut utiliser les attributions de sa charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

3.7. INTERDICTION D'AGIR APRÈS CESSATION DE FONCTIONS

Il est interdit à tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions d'agir, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou cette filiale est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, l'administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de cette filiale.

Il ne doit pas non plus divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou ses filiales, un autre organisme ou une autre entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Les administrateurs de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au premier alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

3.8. COLLABORATION

L'administrateur doit collaborer avec le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ ou son fondé de pouvoir lorsqu'il est prié de ce faire.

3.9. VIGILANCE

Sous réserve, le cas échéant, des règles applicables en matière de secret professionnel et qui visent à protéger le caractère confidentiel des communications entre un individu et un professionnel dont la profession jouit de la prérogative du secret professionnel, tout administrateur qui a connaissance d'infractions au présent code ou d'actes illégaux ou frauduleux pouvant porter atteinte aux intérêts ou à la réputation d'intégrité de la Société et de ses filiales, est invité à aviser le président du Conseil ou le président du Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ.

3.10. NEUTRALITÉ ET RÉSERVE

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans. Le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction et tout administrateur à temps plein est tenu de faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DE LOYAUTÉ

4.1. INTÉRÊTS INCOMPATIBLES

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

4.2. PRIORITÉ AUX FONCTIONS

L'administrateur doit, de plus, consacrer le temps et l'attention raisonnables que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.3. CONFLIT

L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, d'une filiale ou d'une entreprise liée. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.4. CUMUL DE FONCTIONS

L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celles d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une entreprise concurrente ou de toute personne morale, société ou entreprise, lorsque les intérêts de l'une divergent fondamentalement de ceux de l'autre ou lorsque ce cumul nuit à l'image ou à la réputation de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

4.5. TITRES D'UNE ENTREPRISE LIÉE

Aucun administrateur ne peut, à l'égard d'une entreprise liée :

- 4.5.1. bénéficier d'avantages pécuniaires établis par des mécanismes d'intéressement basés notamment sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise;
- 4.5.2. bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise, cette disposition n'empêchant pas, toutefois, le paiement d'une rente de retraite à un administrateur à temps plein, dirigeant ou employé de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui serait retraité d'une entreprise liée; ou
- 4.5.3. bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle d'une entreprise liée.

5. DIVULGATION ET ABSTENTION

5.1. DEVOIR DE DIVULGATION ET ABSTENTION DE VOTER

L'administrateur qui :

- 5.1.1. est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.2. est membre du conseil d'administration, officier ou employé, ou a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.3. a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil d'administration de la Société ou de la filiale en propriété exclusive dont il est membre du conseil;

5.1.4. doit divulguer au président du Conseil d'administration ou, en son absence, au conseil lui-même, la nature et l'étendue de son intérêt. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, il doit faire cette divulgation au conseil d'administration. L'administrateur n'est pas tenu de s'abstenir de participer à la délibération et à la décision portant sur la question reliée à cet intérêt, à moins que son intérêt personnel dans la question considérée par le Conseil soit en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale. Dans ce cas, il doit alors s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur cette question, éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant et il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, le Conseil désigne alors un autre administrateur, qui, dans le cas de la Société, doit être indépendant, pour présider l'assemblée du conseil d'administration durant cette partie de la séance.

Aux fins du présent article, on considère qu'il y a conflit entre l'intérêt personnel d'un administrateur et les intérêts de la Société ou de sa filiale, lorsque la nature et l'importance de l'intérêt de l'administrateur, auquel est reliée la question qui fait l'objet d'une délibération ou sur laquelle porte une décision, sont telles que la décision aura ou pourrait avoir un impact économique direct et considérable sur le patrimoine de l'administrateur ou d'une personne qui lui est liée.

5.2. MANIÈRE ET MOMENT DE LA DIVULGATION

- 5.2.1.** La divulgation requise au paragraphe 5.1 se fait, dans le cas d'un administrateur, verbalement ou, si son intérêt personnel est en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale visée, par écrit, selon le cas, dès que le fait arrive ou se produit mais, au plus tard, lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- 5.2.2.** suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
- 5.2.3.** suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- 5.2.4.** suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.

5.3. ACTIVITÉ COMMERCIALE NORMALE

L'administrateur doit effectuer la divulgation requise au paragraphe 5.1 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par ce paragraphe et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société ou de la filiale visée, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

5.4. FAMILLE IMMÉDIATE

Les paragraphes 5.1 à 5.3 s'appliquent également, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou par une personne liée.

5.5. DIVULGATION DES DROITS CONTRE LA SOCIÉTÉ

L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil, avec copie au président du Comité de gouvernance et d'éthique, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, toute filiale ou contre une entreprise liée, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.6. DÉCLARATION

Tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive doit remettre au secrétaire de la Société, dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- 5.6.1.** la déclaration relative à la situation d'être conforme aux dispositions du code d'éthique;
- 5.6.2.** le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- 5.6.3.** le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif en précisant la nature et la valeur de cet intérêt; et
- 5.6.4.** au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant :
- 5.6.4.1. sa famille immédiate, et
- 5.6.4.1. les successions et fiducies dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

5.7. DÉCLARATION NÉGATIVE

L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes 5.6.2 à 5.6.4 ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet en la forme prévue à l'annexe B et la remettre au secrétaire de la Société dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction.

5.8. CHANGEMENT SIGNIFICATIF

L'administrateur doit également produire la déclaration prévue au paragraphe 5.6 dans les 60 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

5.9. CONFIDENTIALITÉ DES DÉCLARATIONS

Les déclarations écrites remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et le contenu de celles-ci ne peut être divulgué à quiconque sans l'autorisation expresse de leur signataire, sous réserve des dispositions du paragraphe 5.10.

5.10. REMISE DES DÉCLARATIONS AU SECRÉTAIRE

Les déclarations faites ou reçues en application des paragraphes 5.1 à 5.9 sont remises au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Comité de gouvernance et d'éthique ou sont consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle elles sont faites, selon le cas.

6. TRANSACTIONS SUR LES TITRES DE SOCIÉTÉS PUBLIQUES

6.1. PROHIBITION STATUTAIRE

À cause de la nature même des activités de développement et de gestion de la Société et de ses filiales, tous les administrateurs sont susceptibles de prendre connaissance de temps à autre d'informations privilégiées concernant des sociétés publiques et dans lesquelles la Société ou une filiale détient, directement ou indirectement, des participations ou avec lesquelles la Société ou une filiale est partenaire ou, encore, avec lesquelles la Société ou une filiale entretient des négociations à l'occasion de projets de développement ou autrement.

La loi interdit à toute personne qui dispose, à l'égard d'une société publique, d'informations privilégiées ou de renseignements encore inconnus du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable, de réaliser une opération sur les titres d'une telle société, ou encore, de communiquer ou d'exploiter illégalement ces informations ou renseignements.

Tout acte qui dérogerait à cette interdiction ne ferait pas qu'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur; il constituerait en outre un manquement grave aux devoirs de ce dernier envers la Société, dont il affecterait les intérêts et ternirait l'image.

6.2. TRANSACTION

Il appartient à chaque administrateur de juger s'il peut ou non transiger sur les titres de telle ou telle société publique dont la Société ou une filiale est actionnaire, mais les dispositions suivantes devraient être suivies :

- 6.2.1. tout administrateur ne doit en aucun cas acheter ou vendre des titres d'une telle société publique lorsque, ce faisant, il contrevient aux dispositions de la loi énoncées au paragraphe 6.1; et
- 6.2.2. tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne doit en aucun cas vendre à découvert des titres d'une telle société publique ou réaliser sur ces titres d'autres opérations pouvant constituer une spéculation ou laisser croire à une telle spéculation de sa part. Aux fins des présentes, une « vente à découvert » est une vente de titres que le vendeur ne possède pas ou qui est complétée par la livraison de titres empruntés par ou pour le compte du vendeur.

6.3. RÈGLES DE RIGUEUR

Les règles contenues aux paragraphes 6.1 à 6.3 sont de rigueur et les administrateurs ne doivent rien faire, en leur nom personnel ou au nom d'un tiers, qui puisse aller à l'encontre de ces règles. En cas de doute, l'abstention est de mise.

7. DISPENSES

7.1. DISPENSES D'APPLICATION

Le présent code ne s'applique pas :

- 7.1.1. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
- 7.1.2. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- 7.1.3. à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme membre du conseil d'administration d'une personne morale; ou

- 7.1.4.** à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

7.2. DISPENSES SUPPLÉMENTAIRES

De plus, le présent code ne s'applique pas :

- 7.1.1.** à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- 7.1.1.** à la rémunération des administrateurs, sous forme d'honoraires ou de jetons de présence, versée par la Société ou par une filiale détenue en propriété exclusive ou une entreprise liée ou au bénéficiaire inhérent à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs; ou
- 7.1.1.** à un contrat conclu entre la Société et une filiale détenue en propriété exclusive ou entre deux filiales détenues en propriété exclusive.

8. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

8.1. RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS

Sous l'autorité du président du conseil d'administration de la Société et sans restreindre les responsabilités qui sont conférées à celui-ci par le Règlement, le Comité de gouvernance et d'éthique veille à l'application du présent code et en interprète les dispositions. Il assure la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent code et il traite toute demande ou information relative à un manquement au présent code. Le Comité de gouvernance et d'éthique peut déléguer ces responsabilités et, dans l'exercice de ses fonctions, il peut prendre connaissance des déclarations visées au paragraphe 5.10, s'assurer qu'elles ne révèlent pas de contravention au présent code et fait les recommandations appropriées, s'il y a lieu.

Le comité peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités et peut déléguer ce pouvoir.

8.2. RAPPORT

Le comité fait rapport au président du Conseil de ses conclusions et recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. Le président du Conseil dépose ce rapport au Conseil à la séance qui suit sa réception.

8.3. AVIS CONSULTATIFS

Le comité peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

8.4. ARCHIVES

Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs du comité.

8.5. CONSEILLERS EXTERNES

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos. Les honoraires de ces conseillers ou experts sont à la charge de la Société.

8.6. OBTENTION PRÉALABLE D'UN AVIS CONSULTATIF

Un administrateur est présumé ne pas contrevenir aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis consultatif favorable du comité, aux conditions suivantes :

- 8.6.1.** l'avis consultatif a été obtenu avant que les faits sur lequel ils se fondent ne se réalisent;
- 8.6.2.** l'avis consultatif a été déposé auprès du Conseil;
- 8.6.3.** les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et
- 8.6.4.** l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis consultatif.

8.7. PRÉSERVATION DE L'ANONYMAT

Le comité préserve l'anonymat des plaignants, des requérants et des personnes qui lui communiquent des informations à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

9. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

9.1. AVIS DE CONTRAVENTION

Le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ qui, après enquête, est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, au Règlement ou au présent code en saisit le président du conseil d'administration de la Société ou, si c'est ce dernier qui est en cause, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le président du conseil d'administration saisit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif dans les cas où ce dernier constitue l'autorité compétente pour agir.

L'autorité compétente pour agir en matière disciplinaire est i) pour les administrateurs d'IQ : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif; et ii) pour les administrateurs des filiales en propriété exclusive d'IQ, à l'exception de ceux qui sont administrateurs d'IQ : le président du conseil d'administration de la Société.

9.2. SUSPENSION PROVISOIRE

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions tout en conservant sa rémunération, le cas échéant, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

9.3. NOTIFICATION

L'autorité compétente fait part à l'administrateur concerné des manquements qui lui sont reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

9.4. IMPOSITION DE LA SANCTION

Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé au paragraphe 9.2, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

9.5. NATURE DE LA SANCTION

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

9.6. FORME DE LA SANCTION

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

9.7. RESTITUTION DES PROFITS

L'administrateur doit rendre compte et restituer à la Société ou à sa filiale impliquée les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

9.8. VOTE NON DÉTERMINANT

Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par le paragraphe 5.6, ne peut être déterminant, mais les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par ou contre eux.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

10.1. MOMENT

Le présent code entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Société.

10.2. INTERVENTION

Chaque nouvel administrateur doit, dans les 60 jours de sa nomination, produire au secrétaire de la Société l'intervention contenue à l'annexe C.

BUREAUX D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

17 BUREAUX AU QUÉBEC

BROSSARD

4805, boulevard Lapinière
Bureau 4100
Brossard (Québec) J4Z 0G2
Téléphone : 450 676-2123

CHANDLER

500, rue Daigneault, bureau 10A-111
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : 418 689-2549

DRUMMONDVILLE

1100, boulevard René-Lévesque
Bureau 102
Drummondville (Québec) J2C 5W4
Téléphone : 819 478-9675

GATINEAU

230, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3X4
Téléphone : 819 772-3211

LAVAL

3030, boulevard Le Carrefour
Bureau 902
Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone : 450 680-6161

MONTRÉAL

Bureau principal
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 873-4664

*Centre de commerce mondial
de Montréal*

413, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 873-4375

Est de l'île

7100, rue Jean-Talon Est
Bureau 1250
Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone : 514 873-9292

Ouest de l'île

3300, boulevard de la Côte-Vertu
Bureau 210
Montréal (Québec) H4R 2B7
Téléphone : 514 873-1401

QUÉBEC (SIÈGE SOCIAL)

ÉDIFICE IBERVILLE I
1195, avenue Lavigerie
Bureau 060
Québec (Québec) G1V 4N3
Téléphone : 418 643-5172

RIMOUSKI

355, boulevard Saint-Germain
Rimouski (Québec) G5L 3N2
Téléphone : 418 727-3582

ROUYN-NORANDA

170, rue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : 819 763-3301

SAGUENAY

3950, boulevard Harvey, 2^e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7865

SAINT-GEORGES

11535, 1^{re} Avenue, bureau 303
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : 418 222-5768

SEPT-ÎLES

454, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone : 418 964-8160

SHERBROOKE

200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3224

TROIS-RIVIÈRES

100, rue Laviolette, bureau 318
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6012

12 BUREAUX À L'ÉTRANGER

ATLANTA

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
191 Peachtree St. NE, Suite 3240
Atlanta, GA 30303, États-Unis
Téléphone : 404 584-5340

BEIJING

AMBASSADE DU CANADA
19 Dongzhimenwai Dajie
Chaoyang District
Beijing 100600, Chine
Téléphone : +86 10 5139 4265

CHICAGO

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
444 N. Michigan Avenue, Suite 3650
Chicago, IL 60611-3977, États-Unis
Téléphone : 312 645-0398

LONDRES

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
59 Pall Mall
Londres, SW1Y 5JH, Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7766 5900

LOS ANGELES

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
10940 Wilshire Boulevard, Suite 720
Los Angeles, CA 90024, États-Unis
Téléphone : 310 209-3332

MUMBAI

CONSULAT GÉNÉRAL DU CANADA
Indiabulls Finance Centre, Tour 2
21^e étage, Senapati Bapat Marg
Elphinstone Road (Ouest)
Mumbai 400 013, Inde
Téléphone : +91 22 6749-4486

MUNICH

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Mauerkircherstrasse 103
81925 Munich, Allemagne
Téléphone : +49 (0)89 255 49 31-19

NEW YORK

DÉLÉGATION GÉNÉRALE
DU QUÉBEC
One Rockefeller Plaza, 26th Floor
New York, NY 10020-2102, États-Unis
Téléphone : 212 843-0976

PARIS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
66, rue Pergolèse
75116 Paris, France
Téléphone : +33 (0)1 40 67 85 26

SÉOUL

ANTENNE DU QUÉBEC
5th Fl., Leema Building
42 Jongno 1 gil (Soosong-dong)
Jongno-gu, Séoul
03152 Corée
Téléphone : +82 2 3703 7706

STOCKHOLM

AMBASSADE DU CANADA
Klarabergsgatan 23, 6^e étage
Case postale 16129
103 23 Stockholm, Suède
Téléphone : +46 8 453 30 37

TOKYO

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Shiroyama JT Trust Tower
32^e étage, 4-3-1, Toranomon
Minato-ku, Tokyo 105-6032, Japon
Téléphone : +81 3 5733-4588

VOUS AVEZ DES QUESTIONS À PROPOS DE CE RAPPORT?

VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS
AU 1 844 474-6367.

Élaboration des contenus : Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance et Direction de l'information financière

Révision : Vice-présidence aux affaires publiques et au marketing et Direction de l'audit interne

Coordination de la création et de la production :
Vice-présidence aux affaires publiques et au marketing

© Investissement Québec, juin 2017

Dépôt légal – 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-78559-0

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 satin contenant 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC®, certifié Écologo, procédé sans chlore et FSC recyclé. Fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.





INVESTISSEMENT QUÉBEC

ÉDIFICE IBERVILLE I
1195, AVENUE LAVIGERIE
BUREAU 060
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1V 4N3

600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 1500
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3B 4L8

1 844 IQINFOS
1 844 474-6367

INVESTQUEBEC.COM